

Service correctionnel du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le
31 mars 2005



Approuvé par

L'honorable A. Anne McLellan, C.P., députée
(Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile)

Table des matières

SECTION 1	SURVOL	1
	Message de la ministre	1
	Message de la commissaire	2
	Déclaration de la direction	4
1.1	<i>Renseignements sommaires</i>	5
1.2	<i>Résumé du rendement pour les résultats, priorités et engagements stratégiques</i>	6
1.3	<i>Rendement global du Service</i>	12
SECTION 2	ANALYSE DES ACTIVITÉS DES PROGRAMMES	25
2.1	<i>Activité de programme – Prise en charge et garde</i>	25
2.1.1	<i>Sous-activité – Sécurité</i>	26
2.1.2	<i>Sous-activité – Services de santé</i>	33
2.1.3	<i>Sous-activités – Services en établissement et services de logement</i>	39
2.2	<i>Activité de programme – Réadaptation et gestion des cas</i>	42
2.2.1	<i>Sous-activité – Gestion des cas</i>	43
2.2.2	<i>Sous-activité – Élaboration et prestation de programmes</i>	51
2.2.3	<i>CORCAN</i>	57
2.3	<i>Priorités de la direction</i>	59
SECTION 3	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	65
3.1	<i>Information sur l'organisation</i>	65
3.2	<i>Information financière</i>	69
SECTION 4	AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	106
4.1	<i>Recherche</i>	106
4.2	<i>Enquêtes sur les incidents</i>	107
4.3	<i>Glossaire</i>	107



SECTION 1 SURVOL

Message de la ministre

Je suis ravie de présenter le *Rapport sur le rendement* du Service correctionnel du Canada (SCC). Le SCC est l'un des huit organismes du portefeuille de Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC). Les autres organismes du Portefeuille sont la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Centre des armes à feu Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et l'Agence des services frontaliers du Canada. Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile assume un rôle clé en ce qui a trait à l'élaboration coordonnée des politiques pour l'ensemble du Portefeuille.

Au cours du dernier exercice, le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et les organismes du Portefeuille ont collaboré pour assurer une coordination efficace des activités et l'établissement de priorités stratégiques. Le SCC continue de contribuer à favoriser une société canadienne sûre et juste en concluant des partenariats et en mettant au point des programmes et des services permettant d'accroître les chances de réadaptation des délinquants, de même qu'un retour en toute sécurité de ces derniers dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois.

Les responsables du Service correctionnel du Canada et d'autres organismes de mon Portefeuille poursuivent leurs efforts de collaboration afin de mieux répondre aux besoins des victimes de délinquants purgeant une peine de ressort fédéral et d'accroître la sécurité de nos collectivités.

Je vous invite donc à examiner le contenu du présent rapport. Pour formuler des commentaires, veuillez consulter la liste des personnes-ressources du ministère. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site Web du ministère, au www.psepc.gc.ca.

L'honorable A. Anne McLellan
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Message de la commissaire

Dans le document *Rendement du Canada – rapport annuel au Parlement 2005*, le gouvernement du Canada décrit son but central qui consiste à améliorer la qualité de vie des canadiens et canadiennes. Le Service correctionnel du Canada (SCC) contribue directement aux efforts visant à atteindre cet objectif au moyen de son programme de sécurité publique. Le présent rapport expose le contexte dans lequel le SCC s'acquitte de son mandat et témoigne des progrès réalisés par l'organisation sur les plans et priorités identifiés.

Le SCC contribue à la sécurité publique en encourageant et en aidant activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr et humain. Par conséquent, le Service doit composer avec un certain nombre de facteurs internes et externes. En particulier, on note que la population de délinquants sous la responsabilité du SCC :

- a davantage d'antécédents en matière de violence qu'il y a 5 ans;
- est davantage susceptible d'éprouver des troubles de santé mentale par rapport à la population générale;
- présente une prévalence élevée de toxicomanie et de maladies infectieuses;
- est vieillissante, ce qui peut accroître la prévalence des problèmes de santé.

En outre, les délinquants autochtones continuent d'être surreprésentés et d'être classés comme des délinquants à risque et besoins plus élevés, et les délinquantes nécessitent des stratégies d'intervention différentes.

Les changements apportés aux lois ont également entraîné de nouvelles contraintes. Par exemple, le SCC gère dorénavant un plus grand nombre de délinquants associés à des gangs et au crime organisé et de délinquants sous ordonnances de surveillance de longue durée. Ce profil plus complexe de la population carcérale nécessite une intégration accrue des interventions. Parallèlement, la hausse du nombre de délinquants condamnés à purger de courtes peines de moins de trois ans amplifie la difficulté de les préparer à une mise en liberté en toute sécurité.

Outre ces enjeux permanents, le SCC continue de constater les répercussions de son travail en ce qui a trait aux plans et priorités. Plus précisément, en 2004/05, on relève les faits suivants:

- baisse du nombre d'incidents de sécurité graves dans les établissements, comme les voies de fait à l'endroit de membres du personnel;
- diminution sans précédent par rapport aux cinq dernières années du nombre d'évadés des établissements à sécurité minimale;
- hausse du nombre de saisies de la plupart des types de drogues qui sont le plus fréquemment introduites dans les établissements;



- maintien du taux de réussite élevé des délinquants sous surveillance dans la collectivité. 94 % des quelques 14 500 délinquants en libération conditionnelle n'ont pas commis d'infraction pendant leur période de surveillance. Quant aux délinquants qui ont récidivé, 5 % d'entre eux ont commis une infraction sans violence et 1 % ont commis une infraction avec violence; et
- accroissement du nombre de délinquants autochtones dont la réinsertion sociale est soutenue par une collectivité autochtone. En effet, en 2004/05, 71 délinquants ont effectué la transition vers une collectivité dans le cadre d'une entente conclue en vertu de l'article 81¹.

Bien que les résultats du SCC soient encourageants, nous avons davantage de travail à faire pour répondre complètement aux attentes des Canadiennes et des Canadiens. Le 6 octobre 2004, le Service a été touché par le meurtre à Yellowknife d'une agente de libération conditionnelle. Cette dernière a été la première employée dans la collectivité à perdre la vie durant l'exercice de ses fonctions. Les répercussions de cette tragédie doivent continuer d'être ressenties dans l'ensemble de l'organisation. En plus d'un examen complet des pratiques de surveillance dans la collectivité, un comité consultatif mixte (SCC-SESG) sur la sécurité du personnel travaillant dans la collectivité a été formé afin de s'assurer que le dialogue sur les questions de sécurité du personnel constitue une priorité permanente pour les employés et la direction. Les résultats des délibérations seront communiqués aux échelons supérieurs de l'organisation.

Je vous invite donc à examiner ce rapport et à ne pas hésiter à me communiquer tout commentaire à ce sujet.

Lucie McClung,
Commissaire, Service correctionnel Canada

¹ Ces ententes permettent au SCC, avec le consentement du délinquant et de la collectivité autochtone, de transférer à la collectivité autochtone en ce qui a trait à la garde et au contrôle du délinquant autochtone.

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2004/05 du Service correctionnel du Canada.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004/05* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:

- il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans le guide;
- il est fondé sur l'Architecture d'activités de programme (AAP) approuvée du ministère;
- il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées; et
- il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvées dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

Lucie McClung
Commissaire, Service correctionnel du Canada
6 septembre 2005



1.1 Renseignements sommaires

Notre mandat

Le mandat du Service correctionnel du Canada (SCC) au sein du système de justice est énoncé dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC). Le SCC vise à contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité:

- en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines;
- en aidant, au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois.

Notre mission

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

La Mission est guidée par les valeurs suivantes:

Nos valeurs fondamentales

Valeur fondamentale 1	Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.
Valeur fondamentale 2	Nous reconnaissons que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois.
Valeur fondamentale 3	Nous estimons que le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale dans la réalisation des objectifs, et nous croyons que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de sa Mission.
Valeur fondamentale 4	Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission.
Valeur fondamentale 5	Rendant compte à la ministre, nous croyons en une gestion du Service caractérisée par une attitude ouverte et intègre.

Total des ressources financières (en millions de dollars)

Prévues	Autorisations	Réelles
1 661,4 \$	1 708 \$	1 659,6 \$

Total des ressources humaines

Prévues	Réelles	Différence
14 613	14 530	(83)

1.2 Résumé du rendement pour les résultats, priorités et engagements stratégiques

Résultats stratégiques	2004/05 Priorités / Engagements	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats prévus et situation actuelle
Hébergement et réinsertion sociale efficace et en toute sécurité des délinquants dans les collectivités canadiennes	Réduire l'incidence négative de la toxicomanie sur le comportement des délinquants pendant leur incarcération et après leur mise en liberté		21,2	20,9	Le SCC a participé à l'initiative fédérale sur le VIH. En 2004-2005, la première année de l'initiative, les fonds additionnels alloués au SCC lui ont permis de mettre en œuvre des activités de promotion de la santé dans les centres de réception et d'appuyer l'élaboration de l'Initiative sur les pratiques de tatouage sécuritaire, qui sera mise en œuvre dans certains établissements au cours de l'exercice 2005-2006. D'autres activités de promotion de la santé, y compris le Programme de counseling et d'éducation par les pairs et le programme Choisir la santé dans les prisons, ont aussi fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour.



Résultats stratégiques	2004/05 Priorités / Engagements	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats prévus et situation actuelle
	Réduire le risque de transmission des maladies infectieuses		14,4	15,2	<p>512 détenus suivent actuellement le Programme de traitement d'entretien à la méthadone.</p> <p>Grâce aux partenariats établis dans le cadre de la stratégie canadienne renouvelée sur le VIH/sida, des activités plus nombreuses de promotion de la santé visant à réduire les risques de transmission des maladies infectieuses dans la population carcérale et la collectivité.</p> <p>Des séances de formation du personnel sur les pratiques de tatouage sécuritaires ont été offertes dans six établissements (Atlantique, Cowansville, Bath, Rockwood, Matsqui et Établissement de la vallée du Fraser pour femmes).</p> <p>Des évaluations de l'état de santé de tous les délinquants sont effectuées dans les 48 heures suivant leur admission.</p> <p>Des services de santé offerts conformément aux normes professionnelles et de disponibilité en vigueur dans la collectivité.</p> <p>Plus de 16 000 permissions de sortir avec escorte et sans escorte accordées aux délinquants pour des raisons médicales.</p> <p>Un plan pluriannuel a été mis en œuvre aux fins de l'accréditation des services de santé à la grandeur du système.</p>
	Optimiser la prestation de services de santé mentale accrédités		0,8	0,7	<p>Un protocole a été créé pour évaluer les caractéristiques et les comportements associés aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF).</p>

Résultats stratégiques	2004/05 Priorités / Engagements	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats prévus et situation actuelle
	Améliorer la sécurité dans les établissements à sécurité maximale		1,2	0,7	<p>Un Système de profils et d'indicateurs du climat permet d'assurer le suivi de l'évolution du profil des délinquants et d'évaluer les risques associés au climat de l'établissement.</p> <p>Un modèle de gestion du renseignement stratégique permet de gérer le problème des gangs et des organisations criminelles. Le 31 mars 2005, le SCC comptait 1 047 détenus affiliés à diverses organisations criminelles.</p> <p>Le SCC a élaboré de nouvelles normes pour les unités à sécurité maximale et un plan de réaménagement des établissements à sécurité maximale pour gérer les populations incompatibles.</p> <p>Des changements conceptuels spécifiques ont été apportés pour améliorer la surveillance des délinquants.</p> <p>Une politique exigeant que tous les agents de correction de première ligne soient munis de menottes a été mise en œuvre.</p>
	Intégrer davantage les réseaux du renseignement et d'information et en améliorer l'accès au sein du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile		7,6	7,1	<p>Partenariat établi avec le Centre d'évaluation intégrée des menaces du Service canadien du renseignement de sécurité.</p> <p>La connectivité avec des partenaires du système de justice pénale a été améliorée aux fins de l'échange d'information.</p>
	Améliorer les stratégies opérationnelles pour maîtriser l'offre de drogues et en réduire la demande		6,5	4,7	<p>Les initiatives de collecte de renseignements et les mesures de répression ont permis d'accroître le nombre de saisies de la plupart des types de drogue.</p>



Résultats stratégiques	2004/05 Priorités / Engagements	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats prévus et situation actuelle
	Élargir la gamme des interventions pour répondre à des besoins ciblés des délinquants		7,5	4,1	Stratégie d'intervention correctionnelle intégrée mise en œuvre pour gérer les délinquants au comportement extrêmement perturbateur et menaçant. On a enregistré une diminution de 11 % du nombre d'admissions et de 20 % du nombre de condamnations parmi les délinquants ayant participé à des programmes d'acquisition de compétences psychosociales, ce qui prouve que les programmes correctionnels ont une incidence sur la récidive.
	Accroître la capacité des collectivités d'appuyer la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité et au moment opportun		56,5	59,4	71 délinquants autochtones ont été transférés dans la collectivité en vertu d'accords conclus aux termes de l'article 81. Des partenariats ont été établis pour offrir davantage de services correctionnels dans le Nord afin de répondre aux besoins des délinquants inuits.
	Amener les citoyens et les collectivités à participer davantage aux activités correctionnelles et renforcer les partenariats à l'intérieur du système de justice pénale		3,5	4,5	Des comités consultatifs de citoyens ont été établis dans des bureaux de libération conditionnelle, de sorte que leur nombre est passé de 97 à 105. 41 contributions ont été octroyées, ce qui représente une dépense totale de 1,4 million de dollars, pour renforcer les capacités des collectivités et améliorer les infrastructures pour de nouveaux établissements résidentiels communautaires. Des accords d'échange de services ont été renouvelés et de nouveaux accords ont été conclus.

Résultats stratégiques	2004/05 Priorités / Engagements	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats prévus et situation actuelle
	Améliorer le potentiel de réadaptation des délinquants par des interventions et des programmes plus intégrés et plus ciblés		1,0	0,7	<p>Un taux de réussite de 94,5 % parmi les délinquants transférés dans un établissement à niveau de sécurité inférieur.</p> <p>Près de 90 % des délinquants ne sont pas retournés dans un établissement correctionnel fédéral au cours des deux premières années suivant l'expiration de leur peine.</p> <p>Parmi les délinquants qui y sont retournés, 5,3 % avaient commis une infraction sans violence et 5,9 %, une infraction avec violence.</p> <p>94 % des libérés conditionnels ne sont pas condamnés pour avoir commis une infraction pendant qu'ils étaient sous surveillance. Parmi ceux qui l'ont été, 4,9 % avaient commis une infraction sans violence et 1 %, une infraction avec violence.</p> <p>99,98 % des PSAE, 99,68 % des PSSE et 98,87 % des placements à l'extérieur ont été effectués sans problème.</p> <p>Les centres d'emploi de CORCAN dans la collectivité ont fourni d'importants services pour répondre aux besoins des délinquants en matière d'emploi et pour contribuer à leur réinsertion sociale. Au total, 3 311 délinquants ont reçu des services des centres d'emploi et 1 143 ont été placé dans un emploi rémunéré.</p>



Résultats stratégiques	2004/05 Priorités / Engagements	Type	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Résultats prévus et situation actuelle
	Améliorer la sécurité et la santé au travail		13,8	9,8	Le nombre de blessures en milieu de travail est demeuré stable. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est appuyé par 466 agents d'orientation bénévoles et 463 pairs aidants du programme de Gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC).
	Moderniser les outils et les approches fondées sur la recherche et partager ces outils et ces approches avec les autres pour accroître le rendement		1,5	1,9	Source de connaissances spécialisées dans le domaine de la justice internationale et des services correctionnels communautaires. Au cours de l'exercice 2004/05, le SCC s'est rendu dans des pays étrangers, à leur demande, pour leur offrir une aide technique.
	Améliorer les stratégies pour appuyer l'apprentissage continu aux niveaux individuel et organisationnel		22,2	23,5	Regroupement des ressources d'apprentissage sous un seul organisme. Conformité avec les normes nationales de formation. Formation offerte par <i>l'Addictions Centre</i> et le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT).
Total			157,7	153,2	

1.3 Rendement global du Service

Cadre de fonctionnement

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC). Le Portefeuille réunit des organismes fédéraux clés qui s'occupent de la sécurité publique. Il vise à protéger les Canadiens et Canadiennes contre divers risques – qu'il s'agisse de crimes touchant la vie des individus, de catastrophes naturelles, de terrorisme et d'autres menaces à la sécurité nationale. Le Portefeuille permet d'offrir divers services, allant de la prévention aux interventions, dont, par exemple, la protection civile, la prévention du crime, la gestion

Ce que nous faisons

- ❑ *Gérer les peines de deux ans ou plus*
- ❑ *Préparer les détenus à une mise en liberté sans danger pour le public et en temps opportun*
- ❑ *Surveiller les délinquants en liberté sous condition ou assujettis à une Ordonnance de surveillance de longue durée*

des frontières, les interventions en cas d'urgence, l'application de la loi, les services correctionnels et la libération conditionnelle.

Le cadre législatif régissant le SCC est la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC). La protection de la société est le critère prépondérant pour toutes les décisions relatives aux délinquants et à leur mise en liberté. Le SCC est également guidé dans ses interventions par de nombreux règlements et de nombreuses autres lois, politiques et conventions internationales.

Portée des activités

Le SCC est chargé de l'administration des peines imposées par les tribunaux aux délinquants condamnés à un emprisonnement de deux ans ou plus. Cette responsabilité comprend la gestion des établissements de divers niveaux de sécurité et la surveillance des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité. Au cours d'une journée type

en 2004/05, le SCC avait la charge d'environ 12 600 délinquants détenus dans un établissement fédéral et d'environ 8 200 délinquants purgeant une partie de leur peine sous surveillance dans la collectivité. Le SCC assure également la surveillance postpénale

Établissements fédéraux

- ❑ *54 pénitenciers*
- ❑ *16 centres correctionnels communautaires*
- ❑ *71 bureaux de libération conditionnelle*

des délinquants qui se sont vu imposer par le tribunal une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD).

Le SCC est présent d'un océan à l'autre – tant dans les grands centres urbains aux populations de plus en plus diversifiées que dans les collectivités inuites éloignées du Nord. Il gère des pénitenciers, des centres de traitement, des pavillons de ressourcement pour Autochtones, des centres correctionnels communautaires et des bureaux de libération conditionnelle ainsi qu'un centre de recherche sur la toxicomanie, cinq administrations et collèges du



personnel régionaux, un centre d'apprentissage en gestion correctionnelle et une administration centrale.

Outre les établissements exploités par l'administration fédérale, le SCC travaille avec des organismes non gouvernementaux, issus de la collectivité, qui gèrent environ 200 maisons de transition réparties dans tout le pays. Le SCC gère également une gamme d'accords d'échange de services conclus avec les autorités correctionnelles et de la justice provinciales et territoriales et avec des collectivités autochtones pour offrir des services et des programmes correctionnels spécialisés.

CORCAN, un organisme de service spécial² du SCC, offre de la formation sur les compétences reliées à l'employabilité aux délinquants incarcérés dans les établissements fédéraux pour améliorer l'aptitude à l'emploi dans nos collectivités. Il support aussi 34 centres d'emploi où les délinquants libérés peuvent obtenir des services de préparation à l'emploi. Les services sont offerts dans le cadre de contrats de partenariat à l'interne (SCC et CORCAN) et à l'externe.

Le SCC, qui compte environ 14 500 employés³ à la grandeur du pays, s'efforce de maintenir en poste un effectif qui reflète la diversité de la société canadienne.

Deux groupes professionnels qui travaillent presque exclusivement pour le SCC représentent plus de la moitié des employés affectés aux unités opérationnelles. Les CX, ou le groupe Services correctionnels, forment 41 % de l'effectif, tandis que les WP, soit des agents de libération conditionnelle ou des agents de programmes, forment plus de 13 % de l'effectif. Le reste de l'effectif du SCC reflète la grande variété des compétences requises pour gérer dans les établissements et les bureaux de la collectivité, depuis les travailleurs de la santé jusqu'aux électriciens en passant par le personnel de cuisine, et englobe les employés chargés d'accomplir des fonctions générales et administratives aux niveaux local, régional et national.

Effectif

- *Environ 14 500 employés dont*
- *87 % travaillent dans les établissements et la collectivité*

Partenariats

À titre de composante du système de justice pénale, le SCC travaille en étroite collaboration avec les organismes partenaires du portefeuille de SPPCC, notamment la Commission nationale des libérations conditionnelles, la Gendarmerie royale du Canada, le Bureau de l'enquêteur correctionnel et le Secteur de la sécurité de la population et des partenariats de SPPCC. Il entretient également des rapports importants avec le ministère de la Justice, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada. Par ailleurs, le SCC a établi un partenariat avec le Centre d'évaluation intégrée des menaces (CEIM), qui vient d'être formé et qui fait partie du Service canadien du renseignement de sécurité, à Ottawa.

² Un organisme de service spécial (OSS) est une unité opérationnelle d'un ministère régie par un accord-cadre approuvé par le sous-ministre, le ministre et le Conseil du Trésor.

³ Ne comprend ni les employés occasionnels, ni les employés nommés pour une période déterminée, ni les étudiants.

En outre, plusieurs partenariats et accords de collaboration novateurs ont été établis à l'échelle nationale, régionale et locale avec les provinces et les territoires. Mentionnons à titre d'exemple, l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur la coordination des services correctionnels, qui permet le transfèrement de délinquants à risque plus élevé d'établissements provinciaux vers des établissements fédéraux, ce qui maximise l'utilisation des établissements entre les secteurs de compétence, réduit les chevauchements et favorise l'accès aux programmes de réadaptation. Cette entente permet d'investir davantage dans les programmes et les services communautaires, de sorte que les Canadiens en bénéficient, tant sur le plan des économies que de la sécurité publique. Par ailleurs, des protocoles d'entente conclus entre des services de police locaux et le SCC ont permis d'améliorer la qualité des données de renseignements visant la sécurité des établissements et des collectivités.

Le SCC a aussi établi des partenariats avec des collectivités autochtones pour l'aménagement de pavillons de ressourcement et l'élaboration de plans de libération aux termes des articles 81 et 84 de la LSCMLC⁴. Une récente évaluation interne a révélé que ces partenariats ont une incidence positive sur le transfèrement des délinquants autochtones dans des établissements à niveau de sécurité inférieur, favorisent les possibilités de mise en liberté discrétionnaire et améliorent de façon générale les perspectives d'avenir des délinquants autochtones⁵.

Des organismes consultatifs de l'extérieur, comme les comités consultatifs de citoyens (CCC), le Comité consultatif des soins de santé, le Comité consultatif national sur les questions autochtones et le Comité interconfessionnel, contribuent aussi de façon importante aux activités du SCC. Ces groupes donnent des conseils et assurent la liaison entre le Service et les collectivités.

Le SCC appuie également divers partenaires de la collectivité dans le cadre de son programme de contributions. En 2004/05, le SCC a accordé 41 contributions (sans compter le programme de contributions pour les Autochtones), pour un total de 1,4 million de dollars. De plus, le SCC a conclu des contrats avec plusieurs organismes non gouvernementaux aux fins de la prestation des services d'hébergement pour les délinquants dans la collectivité, en faisant appel à quelque 200 établissements résidentiels communautaires différents, à un coût approximatif de 48 millions de dollars.

Le SCC continue également de profiter du soutien des quelques 7 000 bénévoles qui, chaque année, aident les délinquants en leur offrant tutorat, visites ainsi qu'activités sportives, sociales et spirituelles. L'évaluation des initiatives mises en œuvre dans le cadre du programme de bénévolat du SCC effectuée en 2004 a confirmé que les bénévoles fournissent un soutien essentiel aux activités du SCC, soutien qui ne pourrait être offert par d'autres moyens. On estime que les bénévoles offrent des services de soutien d'une valeur de plus de 12 millions de dollars par année⁶.

⁴ Pour obtenir de plus amples renseignements sur les accords conclus aux termes des articles 81 et 84, consulter le site http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/correctional/abissues/know/12_f.shtml.

⁵ Le rapport intitulé *Services correctionnels efficaces : Rapport sur la réinsertion sociale des délinquants autochtones* sera disponible à l'automne 2005, à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca/text/eval_reports_f.shtml.

⁶ Ce montant est fondé sur la valeur moyenne de remplacement d'un salaire de 22 \$, pour environ 2,5 heures de travail bénévole par semaine.



Approche correctionnelle

Les travaux de recherche en criminologie ont démontré à maintes reprises que l'approche énoncée dans la LSCMLC, prévoyant la mise en liberté graduelle et contrôlée des délinquants lorsque cela peut se faire sans danger et que les mesures de surveillance et de soutien appropriées sont prises, est une façon efficace d'assurer la sécurité de nos collectivités à court et à long terme. Les délinquants qui bénéficient d'interventions ciblées sont moins susceptibles de récidiver⁷.

Le SCC a recours à des approches fondées sur la recherche⁸ pendant toute la durée de la peine d'un délinquant. La stratégie correctionnelle du SCC comprend les quatre activités clés suivantes:

- Une évaluation initiale complète du délinquant afin de déterminer le risque et les besoins de celui-ci en matière de sécurité, et le placement initial dans un établissement au niveau de sécurité approprié. L'évaluation sert à l'élaboration d'un plan correctionnel de traitement et d'intervention pluridisciplinaire, qui sera utilisé tout au long de la peine. Cette évaluation comprend l'examen de renseignements sur les répercussions des actes criminels des délinquants sur leurs victimes, des rapports de police, des commentaires formulés par les juges au moment de la détermination de la peine et d'autres renseignements qui présentent un profil général de l'individu en question.
- L'incarcération et l'intervention en établissement pour examiner le risque de récidive de chaque délinquant. Elles comprennent la prestation de programmes fondés sur la recherche qui se sont révélés efficaces pour réduire la récidive. Un modèle d'intervention polyvalent offre en établissement un large éventail de programmes de différentes intensités visant à répondre aux besoins des délinquants et à augmenter l'efficacité du traitement.
- La réévaluation du risque à différents moments au cours de la peine pour déterminer les progrès réalisés par rapport au plan correctionnel et recommander des modifications au plan. De plus, lors de la préparation des évaluations des délinquants qui sont admissibles à la mise en liberté sous condition, le SCC obtient l'apport de la collectivité, y compris la police et les victimes au besoin. Ces évaluations supportent les décisions du SCC et de la Commission nationale des libérations conditionnelles, par exemple, concernant les transfèrements, les permissions de sortir et la mise en liberté sous condition.
- La surveillance dans la collectivité pour offrir des programmes et des interventions communautaires afin de continuer à répondre aux risques et aux besoins des délinquants et de surveiller leurs progrès. La préparation à la transition vers la collectivité inclue le signalement à la police de toutes les mises

⁷ Motiuk, L. et al. *Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté – Aperçu statistique*, rapport de recherche du SCC, SR-4, avril 2003, http://www.csc-scc.gc.ca/text/faits/facts08_f.shtml.

⁸ Le comité de recherche du SCC est chargé d'examiner le plan de recherche annuel et de formuler des recommandations à cet égard. Il est formé d'universitaires, de partenaires et de représentants d'autres ministères fédéraux et d'organismes provinciaux.

en liberté de pénitenciers. Les victimes qui l'ont demandé sont également informées.

Contexte stratégique : facteurs internes et externes

Le SCC fait actuellement face à plusieurs difficultés internes et externes attribuables en grande partie à l'évolution du profil des délinquants⁹ et aux récents changements apportés au *Code criminel*. Les délinquants, qui sont de plus en plus nombreux à être affiliés à des gangs ou, encore, atteints de troubles mentaux ou de maladies infectieuses, nécessitent des interventions intégrées plus complexes. Le Service doit aussi tenir compte des changements relatifs aux peines imposées (imposition d'un plus grand nombre de peines de courte durée) et de l'augmentation du nombre de délinquants assujettis à une ordonnance de surveillance de longue durée.

Parallèlement, de nombreuses collectivités, sur lesquelles le SCC compte depuis toujours pour appuyer la réinsertion sociale des délinquants, n'ont pas la capacité de le faire. Les services correctionnels communautaires du SCC doivent par conséquent trouver des moyens de compenser cette lacune. Le SCC peut évidemment combler certaines lacunes à court terme, mais un investissement à long terme dans la capacité des collectivités sera nécessaire pour aider les délinquants dans leurs efforts de réinsertion sociale et, en bout de ligne, assurer la sécurité des collectivités. Il est particulièrement difficile de faire face à ces changements, car la plupart des ressources du SCC sont affectées à des coûts non discrétionnaires ou fixes, ce qui limite la latitude dont celui-ci dispose pour apporter les modifications nécessaires à ses politiques et à ses programmes ou pour faire des investissements susceptibles d'améliorer la sécurité à long terme. Il est essentiel de renforcer la capacité de nos partenaires d'offrir des services de soutien et une aide dans une approche intégrée de la sécurité des collectivités.

Par ailleurs, la création du nouveau portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile continue d'offrir au Service des possibilités de renforcer sa capacité de travailler avec d'autres ministères, organismes et niveaux de gouvernement et d'obtenir davantage de résultats pour les ressources investies dans le cadre de partenariats novateurs.

Les sections qui suivent présentent de façon plus détaillée les défis auxquels fait face le SCC ainsi que les plans et priorités établis pour relever ces défis.

Lien avec le rendement du Canada¹⁰

Comme l'indique *Le rendement du Canada 2005 : La contribution du Gouvernement du Canada*, l'objectif primordial du gouvernement du Canada est d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes. L'ensemble des politiques, des programmes et des activités du gouvernement vise cet objectif clé. Le rendement du Canada 2005 est structuré autour des trois principaux domaines stratégiques suivants - une économie durable, les assises sociales du Canada et la place du Canada dans le monde. Le rapport de cette année comporte également un aperçu des efforts du gouvernement pour favoriser une amélioration du bien-être des peuples autochtones. Comme le montre le tableau présenté ci-après, le SCC contribue à la fois directement et indirectement au

⁹ Boe, R. et al. *L'évolution du profil de la population carcérale sous responsabilité fédérale: 1997 et 2002*, rapport de recherche du SCC, n° R-132, 2002, www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/reports_f.shtml.

¹⁰ Consulter le site www.tbs-sct.gc.ca



renforcement des assises sociales du Canada grâce aux résultats obtenus au chapitre de la sécurité des collectivités et de la santé des Canadiens et des Canadiennes avec l'accès à des services de santé de qualité.

Lien entre le SCC et le rendement du Canada

Résultats du gouvernement du Canada	Direct	Indirect
Des collectivités sûres	<ul style="list-style-type: none">• Diminution des taux de criminalité et de victimisation par les délinquants grâce à la prestation de programmes et de services qui font baisser la récidive.• Renforcement de la capacité des collectivités de mettre en œuvre des programmes et des services qui répondent aux besoins des populations à risque, grâce à des partenariats et à des ententes officielles avec le secteur bénévole.• Amélioration de la capacité de collecte de renseignements et d'échange d'information à l'interne et avec les partenaires du système de justice pénale, ce qui a permis une réponse plus intégrée pour assurer la sécurité dans les établissements et les collectivités.	Assurer la sécurité des collectivités. Réduction des coûts sociaux attribuables à la criminalité. Des collectivités sûres.
Des Canadiens et des Canadiennes en santé ayant accès à des soins de santé de qualité	<ul style="list-style-type: none">• Surveillance et contrôle des maladies infectieuses dans les établissements correctionnels fédéraux.• Prestation de programmes de réduction des méfaits, qui contribuent à réduire les comportements à risque élevé des délinquants.• Adoption de mesures de répression, qui réduisent la quantité de drogues illicites introduites dans les établissements.	Amélioration de la santé publique. Réduction des coûts du système de santé.

En outre, le SCC contribue au thème horizontale du Gouvernement touchant les peuples autochtones de la manière suivante:

Direct	Indirect
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des collectivités autochtones et participation de celles-ci à l'élaboration et à la prestation de services correctionnels aux délinquants autochtones; • Amélioration de l'état de santé des délinquants autochtones; • Options adaptées aux différences culturelles en matière de logement pour la réinsertion sociale en toute sécurité; • Amélioration de la participation aux programmes d'éducation; • Prestation d'une formation sur les compétences reliées à l'employabilité. 	<p>Amélioration des chances dans la vie des délinquants autochtones;</p> <p>Collectivités autochtones vigoureuses et plus viables économiquement;</p> <p>Amélioration des relations des Autochtones avec le gouvernement du Canada.</p>

Sommaire du rendement

Conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor pour l'exercice 2004/05, le Rapport sur les plans et priorités du SCC a été préparé au moyen des résultats stratégiques établis dans le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR). Depuis, le Conseil du Trésor a élaboré une Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) afin de mettre en place une approche pangouvernementale normalisée de planification des ressources, des dépenses et des résultats ainsi que de la présentation de rapports connexes. L'architecture des activités de programme (AAP), qui remplace le CPRR, est un élément clé de la SGRR.

Pour faciliter la transition vers la nouvelle AAP et améliorer la présentation de rapports axés sur les résultats aux Canadiens et aux Canadiennes, le rendement du SCC est présenté au moyen des nouvelles activités de programme de l'AAP, soit la prise en charge et la garde ainsi que la réinsertion sociale et la gestion des cas. En vertu de l'AAP, les plans et les priorités de la direction ont été intégrés aux deux activités de programme du SCC. Cependant, pour mettre en lumière les résultats obtenus dans ce domaine, les priorités et les plans associés à la gestion générale seront présentés séparément cette année.

Les tableaux présentés ci-après montrent de quelle façon les priorités et les plans pour l'exercice 2004/05 ont été structurés en fonction de l'AAP.



Priorités pour l'exercice 2004/05

Secteur d'activité	Priorités	Activité de l'AAP
Prise en charge	<ul style="list-style-type: none">• Réduire l'incidence négative de la toxicomanie sur le comportement des délinquants pendant leur incarcération et après leur mise en liberté;	Prise en charge et garde
	<ul style="list-style-type: none">• Réduire le risque de transmission des maladies infectieuses;	Prise en charge et garde
	<ul style="list-style-type: none">• Optimiser la prestation de services de santé mentale accrédités;	Prise en charge et garde
Garde	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la sécurité dans les établissements à sécurité maximale;	Prise en charge et garde
	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer le potentiel de réadaptation des délinquants par des interventions et des programmes plus intégrés et plus ciblés;	Réadaptation et gestion des cas
	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer davantage les réseaux du renseignement et d'information et en améliorer l'accès au sein du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile;	Réadaptation et gestion des cas
	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer les stratégies opérationnelles pour maîtriser l'offre de drogues et en réduire la demande;	Prise en charge et garde
Réinsertion sociale	<ul style="list-style-type: none">• Élargir la gamme des interventions pour répondre à des besoins ciblés des délinquants;	Réadaptation et gestion des cas
	<ul style="list-style-type: none">• Accroître la capacité des collectivités d'appuyer la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité et au moment opportun;	Réadaptation et gestion des cas
	<ul style="list-style-type: none">• Amener les citoyens et les collectivités à participer davantage aux activités correctionnelles et renforcer les partenariats à l'intérieur du système de justice pénale;	Réadaptation et gestion des cas
Gestion générale	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la sécurité et la santé au travail;	Priorités de la direction et les deux activités de programme
	<ul style="list-style-type: none">• Moderniser les outils et les approches fondées sur la recherche et partager ces outils et ces approches avec les autres pour accroître le rendement;	Priorités de la direction et les deux activités de programme
	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer les stratégies pour appuyer l'apprentissage continu aux niveaux individuel et organisationnel;	Priorités de la direction et les deux activités de programme

Plans pour l'exercice 2004/05

Secteur d'activité	Plans	Sous-activité de l'AAP
Prise en charge	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre des initiatives qui aident à gérer les problèmes de dépendance et à réduire les dommages causés par la drogue, à l'appui de la Stratégie canadienne antidrogue; 	Services de santé
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un protocole pour évaluer les caractéristiques et les comportements associés aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF), les types d'interventions requises et la formation à donner au personnel; 	Services de santé
	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les approches en matière de promotion de la santé; 	Services de santé
	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des services de soutien pour les délinquants atteints de maladies chroniques et ceux qui ont besoin de soins palliatifs; 	Services de santé
	<ul style="list-style-type: none"> Amener les collectivités à participer activement à la poursuite des soins pour les délinquants qui font la transition entre l'établissement et la collectivité; 	Services de santé
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en oeuvre un meilleur cadre d'assurance de la qualité pour les services de santé fournis dans les établissements du SCC; 	Services de santé
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système automatisé d'information sur la santé; 	Gestion des cas
	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les mécanismes visant à éliminer l'exposition à la fumée secondaire dans les établissements; 	Priorités de la direction
	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des traitements plus ciblés pour les problèmes de santé mentale des délinquants; 	Services de santé
Garde	<ul style="list-style-type: none"> Modifier les activités opérationnelles de première ligne, au besoin; 	Sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les méthodes de collecte de renseignements stratégiques pour enrayer les risques que présentent les délinquants, y compris la mise en oeuvre du programme amélioré de formation des agents de renseignements de sécurité; 	Sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'élaboration d'un projet complet d'échange d'information et d'interopérabilité en matière de sécurité publique; 	Sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre la Stratégie de développement durable du SCC révisée en 2003; 	Services de logement
	<ul style="list-style-type: none"> Examiner le plan actuel de logement et d'immobilisations afin de mieux répondre aux besoins d'une population de délinquants en pleine évolution; 	Services de logement



Secteur d'activité	Plans	Sous-activité de l'AAP
	<ul style="list-style-type: none">• Accroître les mesures de logement destinées aux délinquants de sexe masculin et féminin après leur mise en liberté;	Services de logement
	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer les approches adoptées pour la sécurité, la gestion des cas et les programmes destinés à des groupes de délinquants qui présentent un niveau de risque et des besoins semblables, en fonction du niveau de sécurité;	Élaboration et prestation de programmes
	<ul style="list-style-type: none">• Maximiser l'utilisation structurée du temps mis à la disposition des délinquants;	Gestion des cas
Réinsertion sociale	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à l'essai et mettre en oeuvre une approche intégrée en matière de sécurité, de gestion des cas et de programmes, axée sur les groupes de délinquants au comportement perturbateur dans les établissements à sécurité maximale;	Gestion des cas
	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en oeuvre des approches de justice réparatrice qui viennent en aide aux délinquants, aux victimes, à leurs familles et à leurs collectivités;	Élaboration et prestation de programmes
	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en oeuvre des approches pour répondre aux besoins des délinquants inuits;	Gestion des cas
	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en oeuvre la réponse du gouvernement aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission canadienne des droits de la personne intitulé <i>Protégeons leurs droits : Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral</i>;	Gestion des cas
	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer le rôle des collectivités autochtones dans la mise en oeuvre de solutions de rechange efficaces à l'incarcération et la surveillance dans la collectivité (de manière à appuyer la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones du gouvernement);	Gestion des cas
	<ul style="list-style-type: none">• Amener les citoyens à participer à la création de collectivités plus sûres et plus saines;	Élaboration et prestation de programmes
	<ul style="list-style-type: none">• Au besoin, examiner les accords d'échange de services actuels avec les provinces et les territoires;	Services de logement
	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les partenariats avec des intervenants du système de justice pénale et d'autres organismes fédéraux (p. ex. la police, les organismes de SPPCC);	Sécurité
	<ul style="list-style-type: none">• Renouveler le Système de gestion des délinquants, dans le cadre du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique;	Gestion des cas

Secteur d'activité	Plans	Sous-activité de l'AAP
	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'emploi et l'employabilité des délinquants pendant leur incarcération et après leur mise en liberté; 	CORCAN
Gestion générale	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les processus et les pratiques qui permettront de créer un milieu de travail sûr, sain et positif; 	Priorités de la direction et les deux activités de programme
	<ul style="list-style-type: none"> Attirer, choisir et former des travailleurs du savoir en conformité avec l'approche de modernisation des ressources humaines du gouvernement; 	Priorités de la direction et les deux activités de programme
	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des recherches pour orienter les politiques du SCC concernant les défis stratégiques; 	Priorités de la direction et les deux activités de programme
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre des initiatives en matière de gestion pour appuyer la prise de décisions éclairées et en temps opportun; 	Priorités de la direction et les deux activités de programme
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre le cadre de responsabilisation de gestion dans l'ensemble du SCC; 	Priorités de la direction et les deux activités de programme
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en oeuvre de nouvelles méthodes pour fournir les services; 	Services de logement
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des stratégies de leadership et un programme d'avancement professionnel, prévoyant des outils de formation, d'encadrement, de mentorat et de soutien pour l'apprentissage et le perfectionnement continu; 	Priorités de la direction et les deux activités de programme
	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un soutien au personnel pour gérer les problèmes qui se présentent dans un environnement correctionnel; 	Priorités de la direction et les deux activités de programme
	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les priorités du Canada en matière de politique étrangère pour ce qui est des droits de la personne et de la justice pénale. 	Priorités de la direction et les deux activités de programme



Le SCC a prévu dépenser 1 199,9 millions de dollars par année au titre de l'activité de programme Prise en charge et Garde. Il a prévu affecter 399,9 millions par année à l'activité Réadaptation et Gestion des cas (exception faite des coûts des services offerts par d'autres ministères et des revenus non disponibles).

Les renseignements financiers présentés à la section 2, Analyse des activités de programme, ont été recalculés en fonction des dépenses de 2004/05 pour assurer la compatibilité avec les activités de programme de l'AAP. Les crédits budgétaires affectés aux priorités de la direction ont été distribués parmi les deux activités de programme, soit la Prise en charge et la Garde ainsi que la Réadaptation et la Gestion des cas.

Les tableaux financiers qui figurent à la section 3 sont présentés à l'aide du Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation pour aider les Canadiens et les Canadiennes, et les membres du Parlement à comprendre les liens existant entre le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités et les comptes publics, d'une part, et à assurer l'uniformité de la présentation des rapports, d'autre part. S'il y a lieu, ils sont aussi présentés en fonction de la structure de l'AAP (nouveaux calculs des tableaux du CPRR).

Résultat stratégique, résultats des programmes et priorités de la direction

Le tableau présenté à la page suivante comprend le résultat stratégique global du SCC, les deux activités de programmes qui contribuent à l'atteinte de ce résultat et les priorités du SCC telles qu'elles figurent maintenant dans l'AAP. Le SCC rendra compte des plans et des indicateurs de rendement clés particuliers au niveau des sous-activités. Les priorités et les données financières seront présentées au niveau de l'activité de programme.





SECTION 2 ANALYSE DES ACTIVITÉS DES PROGRAMMES

Le résultat stratégique du Service correctionnel du Canada (SCC) se lit comme suit : « Hébergement et réinsertion sociale efficace et en toute sécurité des délinquants dans les collectivités canadiennes ». Pour atteindre ce résultat stratégique, le SCC compte sur les deux activités de programme. La première est la Prise en charge et la Garde et la deuxième est la Réadaptation et la Gestion des cas. Comme on l'indique à la section 1, les plans, les priorités et les résultats ont été regroupés pour ces deux activités.

2.1 Activité de programme – Prise en charge et garde

Description de l'activité de programme : Administrer des peines au moyen de la garde raisonnable, sécuritaire et humaine.

L'activité *prise en charge et garde* comprend une vaste gamme d'activités destinées à répondre aux besoins des délinquants en matière de santé et de sécurité. La prise en charge consiste plus particulièrement à répondre aux besoins de base des détenus tels que l'alimentation, l'habillement et les soins de santé mentale et physique. La garde renvoie à des questions de sécurité dans les établissements et dans la collectivité, c'est-à-dire assurer la sécurité dans les établissements, interdire la consommation de drogue, placer les délinquants dans les établissements appropriés et contrôler leurs mouvements en fonction du risque et pour prévenir les incidents liés aux cas d'incompatibilité.

Résultat escompté : garde raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine.

L'activité *prise en charge et garde* comprend les sous-activités clés suivantes : sécurité, services de santé, services en établissement et services de logement.

Pour l'exercice 2004/05, les priorités associées à cette activité de programme étaient les suivantes:

- améliorer la sécurité dans les établissements à sécurité maximale;
- améliorer les stratégies opérationnelles pour maîtriser l'offre de drogues et réduire la demande;
- réduire l'incidence négative de la toxicomanie sur le comportement des délinquants pendant leur incarcération et après leur mise en liberté;
- réduire le risque de transmission des maladies infectieuses; et
- optimiser la prestation de services de santé mentale accrédités.

Les dépenses totales prévues et réelles ainsi que les ressources humaines affectées à la réalisation des plans établis pour cette activité figurent dans les tableaux suivants:

Prise en charge et garde – Ressources financières 2004-2005 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
1 199,9 \$	1 224,3 \$	1 161 \$

Prise en charge et garde – Ressources humaines 2004-2005

Prévues	Autorisations	Réelles
10 960	S.O.	10 898

2.1.1 Sous-activité – Sécurité

Assurer la sécurité publique tout en protégeant les droits de tous les Canadiens et les Canadiennes est un élément fondamental du mandat du Service. Les plans et les sous-activités liés à la sécurité pour 2004/05 inclus:

Modifier les activités opérationnelles de première ligne, au besoin.

Tout au long de l'exercice, le SCC a mis en œuvre plusieurs initiatives afin de continuer à améliorer la sécurité des détenus, des employés et des membres du public. Plus spécifiquement:

- examen de tous les plans correctionnels des délinquants incarcérés dans un établissement à sécurité maximale;
- adoption de procédures améliorées de contrôle des déplacements par tous les établissements;
- ajout de postes de directeur adjoint, Programmes de sécurité, dans les établissements à sécurité maximale;
- élaboration et application d'un Système de profils et d'indicateurs du climat (SPIC) dans tous les établissements à sécurité maximale pour déterminer les facteurs qui contribuent à l'augmentation du risque en établissement et prendre les mesures nécessaires pour prévenir les incidents;
- organisation de séances d'information sur la gestion des gangs à l'intention du personnel de première ligne afin d'améliorer la sécurité dynamique des établissements;
- organisation de séances de formation spécialisée aux agents de libération conditionnelle dans la collectivité, à la suite du meurtre tragique d'une agente de libération conditionnelle à Yellowknife;
- augmentation des fouilles régulières et prévues dans tous les établissements; et
- mise en œuvre d'une politique permettant à tous les agents de correction de première ligne dans les établissements à sécurité maximale, à sécurité moyenne et multisécuritaires d'être équipé de menottes.



Améliorer les méthodes de collecte de renseignements stratégiques pour enrayer les risques que présentent les délinquants, y compris la mise en oeuvre du programme amélioré de formation des agents de renseignements de sécurité.

L'importance du modèle de gestion du renseignement stratégique et du perfectionnement continu des employés du SCC est particulièrement visible étant donné la croissance du crime organisé, comme en témoigne le nombre de délinquants affiliés à des gangs.

- Au 31 mars 2005, 1 664 délinquants (1 047 en établissement et 617 dans la collectivité) étaient membres d'une organisation criminelle ou y étaient associés, ce qui représente 8 % de la population de délinquants totale du SCC.
- En 2004-2005, 14 % des incidents graves survenus en établissement mettaient en cause un ou plusieurs détenus affiliés à un gang ou à une organisation criminelle¹¹. Dans la collectivité, cette proportion est de 7 %.

L'approche adoptée par le SCC pour gérer le problème des gangs et des associations criminelles fait appel à des stratégies de répression et d'intervention. En 2004/05, le SCC a adopté un modèle de gestion du renseignement stratégique et la formation initiale du personnel est maintenant terminée. La mise en œuvre de ce modèle améliorera la capacité en matière de gestion des renseignements stratégiques ou des processus normalisés qui seront mis en place pour améliorer l'échange de renseignements au sein du SCC et avec différents partenaires et intervenants. La surveillance et l'analyse améliorée des incidents, des rapports et des renseignements devraient contribuer dans un avenir rapproché à la détection et à la prévention de la violence ainsi que des activités criminelles liées à la drogue et aux gangs dans les établissements.

Contribuer à l'élaboration d'un projet complet d'échange d'information et d'interopérabilité en matière de sécurité publique et renforcer les partenariats avec des intervenants du système de justice pénale et d'autres organismes fédéraux (p. ex. la police, les organismes de SPPCC).

Pour faire suite à l'engagement du gouvernement d'améliorer la capacité globale d'échange d'information des organismes de justice pénale, le SCC a entrepris d'accroître la connectivité avec d'autres partenaires de justice pénale. Par exemple, mentionnons les établissements résidentiels communautaires (ERC) du secteur privé, les organismes de surveillance à contrat, les services correctionnels et les bureaux de libération conditionnelle provinciaux et les services de police. Éventuellement les tribunaux, les procureurs de la Couronne et l'Agence des services frontaliers du Canada auront eux aussi un accès similaire. À ce jour, les ERC et les organismes d'enquête communautaire et de surveillance des libérés conditionnels (OECSLC) suivants sont connectés au SGD :

- la totalité des ERC et 62 % des OECSLC des provinces de l'Atlantique
- 87 % des ERC et la totalité des OECSLC de la région du Québec
- la totalité des ERC et des OECSLC de la Colombie-Britannique et du Yukon;

¹¹ Incidents de sécurité graves dans les établissements, 2004-2005, Direction de la sécurité, Service correctionnel du Canada.

- 91% des ERC et la totalité des OECSLC de l'Alberta; et
- 50% des ERC du Manitoba; et
- 13% des ERC de l'Ontario

InfoPol, un système permettant aux services de police d'avoir accès à des renseignements pertinents sur les délinquants sous responsabilité fédérale, a aussi été mis à la disposition d'autres utilisateurs policiers au cours du dernier exercice. Au mois de mars 2005, quelque 1 040 utilisateurs des cinq régions du SCC y étaient connectés, incluant tous les principaux services de police. Un plan a été élaboré en vue d'établir la connectivité avec de petits services de police et des détachements de la GRC.

D'autres initiatives d'échange d'information ont aussi été entreprises en collaboration avec Passeport Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le registre des délinquants sexuels de l'Ontario et le Centre canadien de la statistique juridique.

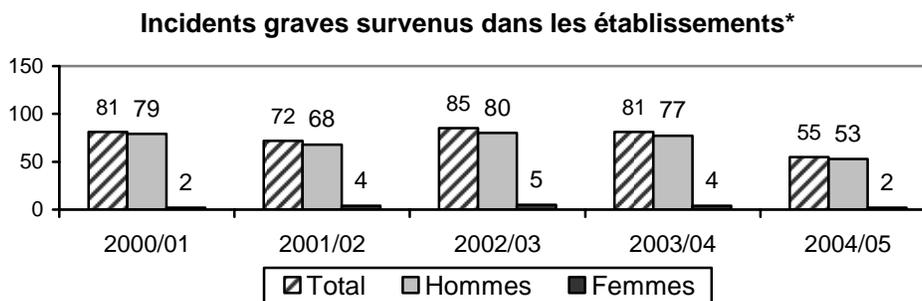
Des initiatives ont aussi été mises en œuvre pour mettre en place un réseau protégé permettant la communication électronique de renseignement de sécurité entre divers organismes (RINS) et accroître la capacité du SCC de reprendre ses activités après sinistre.

Indicateurs de rendement clés et autres indicateurs

Les résultats initiaux des plans et activités décrits ci-après sont encourageants. Comme le montrent les indicateurs de rendement clés, le SCC a considérablement amélioré ses résultats dans un certain nombre de domaines.

Incidents graves survenus dans les établissements

Au cours de l'exercice 2004/05, environ 18 600¹² délinquants ont été incarcérés à un moment ou à un autre pendant l'année. Il s'est produit 55 incidents de sécurité graves pendant cette période, ce qui représente une diminution importante par rapport à l'année précédente (81).



*Ne comprend pas les évasions d'un établissement à sécurité minimale.
Source : Système intégré de rapports du SCC, 10 avril 2005.

¹² Comprend les délinquants sous responsabilité fédérale et sous responsabilité provinciale qui ont été incarcérés pendant au moins une journée dans un établissement fédéral au cours de l'exercice.



D'autres données sur les incidents graves survenus dans les établissements sont présentées dans le tableau suivant:

Incidents graves survenus dans les établissements*

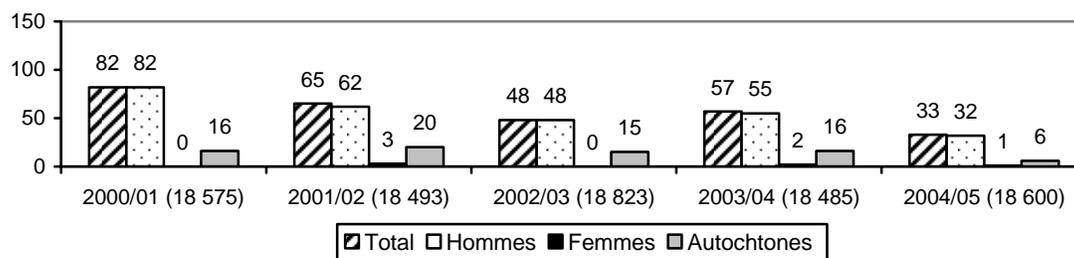
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Meurtres – Employés	0	0	0	0	0
Meurtres – Détenus	0	1	2	8	3
Tentatives de meurtre – Détenus	0	1	2	0	0
Prises d'otages / séquestrations	5	2	3	1	2
Suicides de détenus	9	13	12	11	9
Voies de fait graves contre des employés	3	3	0	0	1
Voies de fait graves contre des détenus	54	31	51	43	31
Bagarres importantes entre détenus	0	7	11	7	6
Incidents violents	8	9	4	8	1
Évasions d'établissements à sécurité maximale ou moyenne	2	5	0	2	2
Évasions lors de sorties sous escorte	0	0	0	1	0
N^{bre} total d'incidents graves	81	72	85	81	55
Taux par 1 000 détenus	4,4	3,9	4,6	4,4	3,0

Comme le montre le tableau présenté ci-après, le SCC a réussi à réduire le nombre d'évasions des établissements à sécurité minimale en assurant une meilleure gestion de la population carcérale et augmentant les mesures de sécurité dynamique dans ses établissements.

Évadés d'un établissement à sécurité minimale*

	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Nombre d'évadés	80	56	48	54	31
Taux par 1 000 détenus	15,2	10,7	9,8	10,8	7,3

Nombre total d'évadés par année*



*Source : Sécurité du SCC

Sur les 33 évadés, 31 ont été repris et deux sont encore en liberté. En 2004/05, le nombre de crimes connus commis par des évadés a diminué par rapport au nombre enregistré pour l'exercice précédent (7 et 16 respectivement). Sur les sept crimes commis, les deux plus graves étaient des vols qualifiés. Les fugitifs qui ont été capturés ont passé en moyenne 25 jours en liberté.

Parmi les incidents graves survenus dans les établissements figurent les voies de fait contre des employés qui ont donné lieu à des blessures graves. Le SCC prend très au sérieux ce type de comportement violent. Conformément à la politique établie, il signale ces incidents à la police et veille à ce qu'ils soient suivis de conséquences dans le cadre du système disciplinaire interne et/ou de poursuites au tribunal.

Blessures signalées à la suite de voies de fait sur un employé

Type de blessure	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Blessures graves ¹³	3	3	0	0	1
Blessures légères ¹⁴	99	89	90	85	62
Taux par 1 000 employés	8,1	7,3	7,1	6,7	5,0
<i>Source : Système intégré de rapports du SCC, 10 avril 2005.</i>					

Saisies de drogues dans les établissements

Le Service a augmenté l'attention aux mesures pour éliminer les drogues de tous les centres et unités correctionnels. La consommation de drogues a des répercussions importantes sur la santé et la sécurité du personnel du SCC, des délinquants et du public. Voici quelques-unes des mesures de répression adoptées par le SCC : fouilles discrètes des visiteurs au moyen de détecteur de métaux, de détecteurs ioniques, de chiens détecteurs de drogue et fouilles des cellules, des bâtiments, des terrains et des délinquants. Ces mesures s'imposent en raison du pourcentage élevé de délinquants sous responsabilité fédérale (80 %)¹⁵ qui déclarent être toxicomanes à l'admission, du nombre de délinquants affiliés à des organisations criminelles (1 047)¹⁶ et du nombre élevé de personnes qui entrent dans les établissements du SCC et qui en sortent tous les jours.

¹³ Blessure qui empêche la victime de reprendre une vie normale pendant un certain temps.

¹⁴ Blessure qui n'empêche pas la victime de poursuivre une vie normale (écorchures mineures, contusions, entorses, etc.).

¹⁵ Motiuk, L. et al. *Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté – Aperçu statistique*, rapport de recherche du SCC, SR-4, avril 2003, http://www.csc-scc.gc.ca/text/faits/facts08_f.shtml.

¹⁶ Système de gestion des délinquants, 10 avril 2005.



Saisies de drogue dans les établissements

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Comprimés divers (nombre)	1 894	2 979	3 769	4 788	3 999	4 955
Cocaïne (grammes)	159	355	180	159	128	272
Opiacés (grammes)	164	245	208	226	92	310
Alcool et alcool artisanal (litres)	8 918	8 246	9 576	8 731	12 358	8 707
THC (grammes)	5 444	8 014	7 481	9 358	9 984	8 400
Opiacés (comprimés)	509	482	1 011	1 570	2 267	2 237

Source : Système de gestion des délinquants du SCC, 10 avril 2005.

Isolement

Il existe deux types d'isolement : l'isolement sollicité et l'isolement non sollicité. En 2004/05, il y a eu 5 322 admissions ou réadmissions en isolement non sollicité, soit un nombre légèrement inférieur à celui qui a été enregistré en 2003/04 (5 493). Le nombre d'admissions ou de réadmissions en isolement sollicité a toutefois augmenté, passant de 1 852 en 2003/04 à 1 899 en 2004/05. Les deux types d'isolement donnent souvent lieu à la réadmission du même délinquant au cours d'une période de référence quelconque.

En moyenne, la durée de séjour en isolement non sollicité a été de 34,9 jours en 2004/05, soit une légère hausse par rapport aux 34,6 jours enregistrés en 2003/04 et aux 29,6 jours enregistrés en 2002/03. La durée moyenne de séjour en isolement sollicité a été de 66,8 jours, ce qui représente une légère diminution par rapport aux 66,78 jours enregistrés en 2003/04 et aux 60,6 jours enregistrés en 2002/03.

Le temps de plus en plus long passé en isolement, sollicité ou non, par les délinquants constitue un sujet de préoccupation pour le SCC, qui examine des options en vue de réduire la durée des séjours. Le SCC se penche aussi sur des problèmes fondamentaux comme l'absence de solutions de rechange à l'isolement sollicité, les possibilités de réinsertion en toute sécurité des délinquants en isolement non sollicité dans la population générale et la capacité du processus de transfèrement de gérer les déplacements de ces détenus.

Plaintes et griefs des délinquants

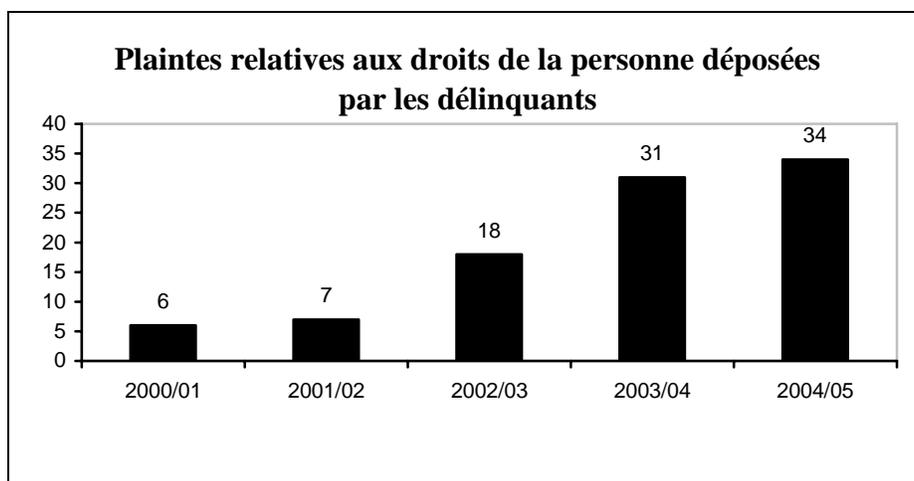
Le système de règlement des griefs constitue un mécanisme prosocial permettant aux délinquants de résoudre des différends lorsqu'ils sont en désaccord avec une décision ou une politique du SCC ou, encore, avec son application.

Le SCC a reçu en moyenne 21 000 plaintes et griefs par année à tous les paliers du processus au cours des cinq dernières années. En 2004/05, il a reçu presque 19 000 plaintes et griefs, soit une diminution de 9 % par rapport à l'année précédente et le nombre le plus faible enregistré au cours des cinq dernières années. Un examen des données relatives aux griefs résolus à chaque palier a révélé que la majorité d'entre eux, soit environ 80 %, étaient réglés en établissement. Il s'agit d'un résultat semblable à ceux qui ont été enregistrés pour les cinq dernières années.

Plaintes à la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)

Les délinquants qui relèvent de la responsabilité du SCC et qui sont citoyens canadiens ou ont le droit d'être présents au Canada sont autorisés à déposer une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne lorsqu'ils estiment avoir fait l'objet de discrimination fondée sur l'un des onze motifs énoncés dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Comme le montre la figure présentée ci-après, les délinquants ont déposé 34 plaintes devant la CCDP en 2004/05 sur une possibilité de 26 658 délinquants, ce qui équivaut à un ratio de 1,3 plainte par 1 000 délinquants. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à l'exercice 2003/04, au cours duquel 31 plaintes avaient été déposées. Les 34 plaintes ont été formulées par 32 personnes. Celles-ci étaient fondées sur 50 motifs différents¹⁷, soit la religion (15), la race, la couleur et l'origine nationale ou ethnique (13), la déficience (12), les représailles (4), le sexe (4), la situation de famille (1) et l'âge (1).



Outre les 34 nouvelles plaintes déposées à la CCDP, 39 plaintes ont été reportées des exercices précédents, ce qui porte à 73 le nombre total de plaintes formulées par les délinquants devant la CCDP que le SCC a eu à traiter en 2004/05. De ce nombre, 60 plaintes ont été rejetées par la CCDP, et aucune des droits de la personne n'ont été identifiées. Les 13 autres plaintes demeurent actives.

¹⁷ Le nombre de motifs est supérieur au nombre de plaintes déposées parce que certaines plaintes sont fondées sur plusieurs motifs.



2.1.2 Sous-activité – Services de santé

Aux termes de la LSCMLC, le SCC doit prodiguer à tous les détenus les soins de santé essentiels et leur offrir un accès raisonnable aux soins de santé mentale non essentiels. En offrant aux détenus des soins de santé répondant à leurs besoins, on favorise leur participation à des programmes correctionnels qui contribuent à leur réinsertion sociale, à la santé publique et à la sécurité dans la société. Les coûts des soins de santé constituent une préoccupation pour tous les Canadiens, mais les coûts des soins de santé pour les détenus sont supérieurs à la moyenne en raison du taux plus élevé de problèmes de santé mentale, de toxicomanie et autres pratiques malsaines et de maladies infectieuses comme le VIH et l'hépatite C. Les conditions de sécurité dans lesquelles les services de santé sont donnés constituent des facteurs de coûts supplémentaires. Selon une étude récente¹⁸, comparativement aux autres membres de la société canadienne, les détenus :

- sont plus de deux fois plus susceptibles de fumer;
- sont 30 fois plus susceptibles de s'injecter de la drogue;
- sont de deux à dix fois plus susceptibles d'être atteints d'un trouble d'alcoolisme ou d'abus d'une substance;
- sont plus de deux fois plus susceptibles d'être infectés par le virus de l'hépatite B;
- sont plus de 20 fois plus susceptibles d'être infectés par le virus de l'hépatite C;
- sont plus de 10 fois plus susceptibles d'être infectés par le VIH;
- sont plus de deux fois plus susceptibles d'avoir été atteints d'un trouble mental quelconque;
- sont huit fois plus susceptibles de se suicider;
- affichent un taux de risque de mortalité prématurée de 45 % plus élevé; et
- sont plus susceptibles de suivre un traitement antidiabétique, un traitement pour une maladie cardiovasculaire ou un traitement antiasthmatique¹⁹.

À la suite de la publication du rapport du vérificateur général sur les services pharmaceutiques offerts aux clients fédéraux, y compris les détenus, le SCC a joint cinq autres ministères chargés d'offrir des services de santé aux clients fédéraux en vue de trouver des moyens de réaliser des économies, d'adopter des processus communs, par exemple, un outil de vérification, et d'établir des procédures d'examen sur l'utilisation des médicaments. Un comité interministériel a été formé pour mettre en œuvre le plan d'action en 2005/06.

Voici les plans et activités qui ont été mis en place relativement à ces questions de santé et à d'autres problèmes de santé touchant les délinquants:

¹⁸ « Évaluation des besoins en soins de santé des détenus sous responsabilité fédérale », *Revue canadienne de santé publique*, avril 2004.

¹⁹ *Le point sur les maladies infectieuses*, Service correctionnel du Canada, hiver 2004, www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/hsbulletin/2003/no2/index_f.shtml.

Mettre en oeuvre des initiatives qui aident à gérer les problèmes de dépendance et à réduire les dommages causés par la drogue, à l'appui de la Stratégie canadienne antidroque.

En vue d'améliorer continuellement les mesures visant à prévenir et à contrôler les maladies infectieuses, le SCC travaille en étroite collaboration avec Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada, reçoit des conseils et des services de soutien pour la surveillance, la prévention et le contrôle des maladies infectieuses dans les établissements et participe à la validation du matériel existant concernant la recherche sur l'échange de seringues en prison. La participation du SCC à l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada est un exemple de cette collaboration²⁰. En 2004/05, la première année de l'initiative, les fonds additionnels alloués au SCC lui ont permis de mettre en œuvre des activités de promotion de la santé dans les centres de réception et d'appuyer l'élaboration de l'initiative sur les pratiques de tatouage sécuritaires, destinée à être mise à l'essai dans certains établissements au cours de l'exercice 2005/06. Les objectifs du projet pilote sont les suivants:

- réduire les comportements à risques associés à la transmission de maladies infectieuses chez les membres de la population carcérale, les employés du SCC et l'ensemble de la société;
- réduire au minimum le risque de blessures au sein du personnel du Service correctionnel du Canada;
- sensibiliser les délinquants au risque de transmission de maladies infectieuses associé aux pratiques de tatouage illicites;
- promouvoir la santé et le bien-être; et
- mettre en œuvre le projet pilote tout en assurant la sécurité.

Au cours de l'exercice 2004/05, des séances de formation du personnel ont été offertes dans six établissements.

L'usage de la méthadone est reconnu à l'échelle internationale comme étant une méthode efficace pour le traitement de la toxicomanie opiacée sévère. Au 31 décembre 2004, 512 détenus participaient au programme de TEM et 42 faisaient l'objet d'une évaluation en vue d'y participer. Au cours de l'année civile 2004, 1 004 détenus ont été surveillés dans le cadre du programme. La création d'une base de données sur le TEM en 2004/05 permettra d'obtenir des résultats plus détaillés pour les prochaines années.

L'instauration d'une base de données informatisée sur le Programme de traitement d'entretien à la méthadone (PTM) en 2004/05 permettra au SCC de fournir des données plus détaillées sur les résultats au cours des prochaines années. Ce programme coûte plus de six millions de dollars par année dont un million provient de la Stratégie canadienne antidroque.

²⁰ De plus amples renseignements sur l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada sont fournis à l'adresse suivante : http://www.phac-aspc.gc.ca/aids-sida/vih_sida/index.html.



Élaborer un protocole pour évaluer les caractéristiques et les comportements associés aux troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF), les types d'interventions requises et la formation à donner au personnel.

Le personnel doit avoir des interactions plus directes, plus intensives et plus fréquentes avec les délinquants atteints de TSAF en raison des comportements associés à cet état, comme l'impulsivité, la déficience de la mémoire à court terme et l'incapacité d'établir une distinction entre la cause et l'effet. Comme les TSAF constituent un handicap permanent, il faut offrir un continuum de soins et des interventions de niveau élevé pendant toute la durée de la peine et après l'expiration du mandat.

En 2004/05, le SCC a mis au point un outil pour évaluer les TSAF, qui est actuellement mis à l'essai dans un établissement. Si cet outil s'avère valide et fiable, il permettra au SCC de déterminer avec plus d'exactitude le nombre de délinquants atteints de TSAF.

En outre, en 2004/05, une enquête a été réalisée auprès des membres du personnel permettant d'identifier cinq priorités : sensibilisation du personnel et connaissances à propos des TSAF; diagnostic; cadre de vie pour les délinquants atteints du TSAF; participation de la collectivité et traitement.

Améliorer les approches de promotion de la santé.

Le SCC s'est engagé à offrir un environnement sûr et sain pour le personnel, les délinquants et le grand public. Pour ce faire, le Service cherche des moyens d'augmenter sa capacité de faire la promotion de la santé auprès des détenus afin de les inciter à adopter des modes de vie sains.

En 2004/05, le SCC a réalisé de modestes gains en ce qui concerne le Plan du Programme de counseling et d'éducation par les pairs et le l'introduction du Programme d'éducation et d'entraide par les pairs autochtones, intitulé Cercles des gardiens du savoir. Ces efforts se poursuivront en 2005/06.

Le Programme de sensibilisation à la réception (PSR) du SCC a aussi été renforcé grâce à des ressources additionnelles fournies aux centres de réception. Ce programme permet de fournir aux détenus nouvellement admis des renseignements sur les risques pour la santé, les choix sains et les services de santé offerts dans les établissements du SCC. En outre, les détenus sont invités à passer des tests, s'il y a lieu, et ils sont informés sur les mesures à prendre pour se protéger et protéger les autres contre les maladies.

Les trois outils principaux de promotion de la santé maintenant utilisés par le SCC, ont été révisés et mis à jour en 2004/05. De nouveaux outils seront introduits en 2005/06.

De plus, le SCC, avec les conseils techniques de l'Agence de santé publique du Canada, offre un Programme de prévention et de contrôle de la tuberculose qui incite les délinquants à passer un test de dépistage de la tuberculose et à faire un suivi annuel. Des vaccins contre l'hépatite A et B sont offerts régulièrement.

Fournir des services de soutien pour les délinquants atteints de maladies chroniques et ceux qui ont besoin de soins palliatifs.

Le SCC veille à répondre aux besoins médicaux des délinquants atteints de maladies chroniques en :

- procédant à une évaluation individuelle des besoins;
- appliquant les lignes directrices sur les soins palliatifs du SCC; et
- adoptant un outil d'évaluation à la réception pour tous les délinquants de plus de 50 ans afin de mieux évaluer l'état de santé de ce groupe de patients.

Dans le cadre de son mandat, l'Aumônerie offre aussi du soutien aux délinquants qui ont besoin de soins palliatifs en établissement et dans la collectivité et des services de pastorale aux délinquants hospitalisés.

Amener les collectivités à participer activement à la poursuite des soins pour les délinquants qui font la transition entre l'établissement et la collectivité.

Des liens ont été établis avec les organismes de la santé publique et de la collectivité de façon à pouvoir offrir aux délinquants des services de soutien après leur libération. Des dispositions pour le traitement de suivi sont prises avant la libération dans le cas des délinquants traités pour des maladies infectieuses, des maladies chroniques, des soins palliatifs, des problèmes de toxicomanie et des troubles de santé mentale.

Au cours de l'exercice 2004/05, des travaux ont été entrepris pour élaborer des lignes directrices sur la planification de la mise en liberté de manière à ce que les professionnels de la santé travaillent en collaboration avec les établissements et les bureaux de libération conditionnelle. Ces lignes directrices seront mises en œuvre en 2005/06.

Élaborer et mettre en œuvre un meilleur cadre d'assurance de la qualité pour les services de santé offerts dans les établissements du SCC.

Le SCC est déterminé à mettre en œuvre un processus d'amélioration de la qualité afin de répondre aux exigences du Conseil canadien d'agrément des services de santé pour toutes ses unités de soins de santé et ses infirmeries. Quelques examens des établissements ont été effectués, et le SCC prévoit que tous les établissements auront été examinés d'ici la fin de 2006.



Offrir des traitements plus ciblés pour résoudre les problèmes de santé mentale.

En 2004/05, le SCC a adopté une stratégie de santé mentale à l'intention des délinquants; cette stratégie comporte quatre éléments : effectuer une évaluation clinique complète de la santé mentale de tous les délinquants à leur admission; s'assurer que tous les centres de traitement satisfont à des exigences nationales uniformes; donner des soins intermédiaires, aux détenus souffrant de troubles mentaux dans les établissements réguliers; établir une stratégie de santé mentale communautaire.

Les résultats obtenus à ce jour comprennent l'adoption de critères d'admission dans les unités psychiatriques de tous les centres de traitement, la prestation de programmes pour les délinquants sexuels et les délinquants violents non atteints de troubles mentaux à l'extérieur des centres de traitement et l'élaboration de plans d'action pour le recours à la force avec les délinquants souffrant de troubles mentaux.

Le gouvernement du Canada a alloué 29,5 millions de dollars sur cinq ans pour financer le volet de la stratégie relatif à la santé mentale dans la collectivité. Les fonds serviront à la planification de la mise en liberté, aux soins ambulatoires, à l'emploi de personnel médical spécialisé en santé mentale dans les bureaux de libération conditionnelle ainsi qu'à l'organisation de séances de formation annuelles sur la santé mentale à l'intention du personnel de la collectivité.

Indicateurs de rendement clés et autres indicateurs

Évaluations de la santé à l'admission

Dans les 48 heures qui suivent leur admission dans un établissement du SCC, on fait subir à tous les délinquants une évaluation médicale afin d'évaluer leur état de santé et de leur prescrire un traitement au besoin.

Prestation de services de santé

Au cours du dernier exercice, tous les établissements ont effectué trois auto-vérifications²¹ dans les domaines suivants : consentement aux services de santé, services de santé et prévention du suicide. Ces examens ont donné lieu à un changement dans la politique à propos de la prévention du suicide. La DC 843, *Prévention, gestion et intervention en matière de suicide et d'automutilation*, a été modifiée afin de donner des éclaircissements sur le genre de formation qui doit être offerte aux agents de correction et aux autres membres du personnel qui ont des contacts directs avec les délinquants ainsi que sur la fréquence de cette formation.

Accès aux soins de santé essentiels

En 2004/05, le SCC a accordé aux délinquants plus de 16 000 permissions de sortir avec ou sans escorte pour des raisons médicales. L'objectif de ces permissions de sortir était de répondre aux besoins de santé essentiels des délinquants.

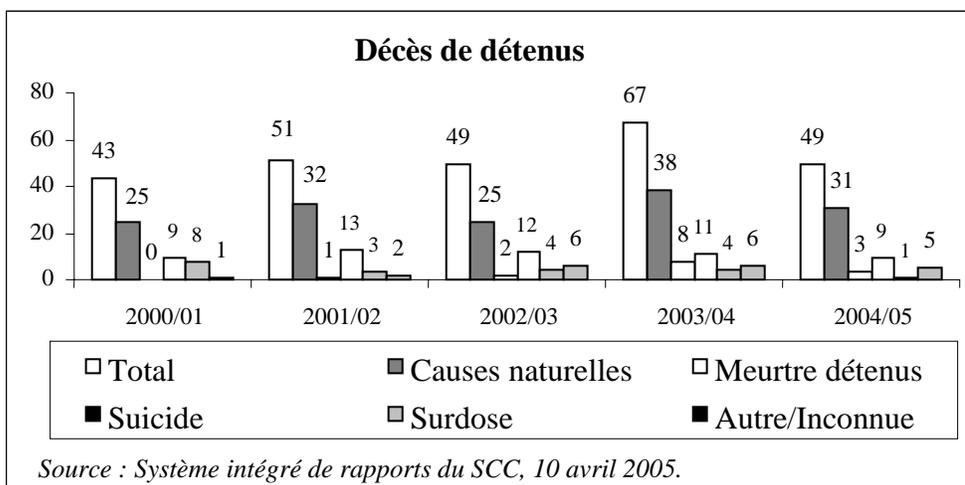
²¹ Le SCC a adopté des outils de surveillance de la gestion (OSG) pour permettre aux établissements de procéder à des auto-vérifications visant à assurer la conformité avec la loi et la politique.

Réduire le taux de transmission des maladies infectieuses.

Le contrôle et la gestion efficaces des maladies infectieuses dans les établissements correctionnels sont des éléments essentiels à la protection de la santé des détenus, des employés et, en bout de ligne, du public. Le tableau suivant montre les taux de prévalence estimés à la fin de l'exercice.

Prévalence des maladies infectieuses²²

Maladies infectieuses	Décembre 2001	Décembre 2002	Décembre 2003	Décembre 2004
VIH/sida	223 (1,8 %)	251 (2,04 %)	227 (1,86 %)	182 (1,47 %)
Hépatite B	43 (0,3 %)	30 (0,24 %)	17 (0,14 %)	16 (0,13 %)
Hépatite C	2 993 (23,6 %)	3 173 (25,81 %)	3 111 (25,54 %)	3 303 (26,65 %)
<i>Infections transmises sexuellement (ITS)</i>				
Chlamydia	23 (0,18 %)	53 (0,43 %)	58 (0,48 %)	53 (0,43 %)
Gonorrhée	13 (0,10 %)	20 (0,16 %)	7 (0,06 %)	11 (0,09 %)
Syphilis	0 (0 %)	3 (0,02 %)	4 (0,03 %)	10 (0,08 %)
Autre ITS	35 (0,27 %)	53 (0,43 %)	85 (0,70 %)	91 (0,73 %)
Tuberculose latente	2 658 (21,1 %)	2 219 (18,8 %)	Pas encore disponible	Pas encore disponible

Décès de détenus, selon la cause

²² SCC – données préliminaires non publiées – Système de surveillance des maladies infectieuses (SSMI).



On procède à une enquête sur tous les décès de détenus afin d'établir les facteurs qui ont contribué aux décès autres que ceux de cause naturelle et empêcher les décès évitables en informant, surveillant et soutenant davantage les délinquants. Même si on a enregistré une légère diminution du nombre de suicides de détenus (9 comparativement à la moyenne quinquennale de 11), il convient de noter que le suicide est presque quatre fois plus fréquent chez les délinquants de sexe masculin que chez les hommes du même âge dans la société canadienne. Tous les détenus qui se sont suicidés étaient des hommes, dont quatre Autochtones.

2.1.3 Sous-activités – Services en établissement et services de logement

Le SCC administre les peines en assurant la garde raisonnable, sûre et humaine des délinquants. Cela comprend la prestation de services en établissement, comme les repas, les vêtements et les fournitures, ainsi que des logements sûrs, sécuritaires et humains.

Les plans et les activités spécifiques associés aux services en établissement et aux services de logement sont présentés ci-après :

Mettre en oeuvre la stratégie de développement durable du SCC (révision 2003).

La Stratégie de développement durable (SDD) du SCC vise à protéger la santé et la sécurité des délinquants, du personnel et du public et à atténuer dans la mesure du possible les incidences environnementales des programmes et des activités du SCC, conformément à la politique de l'administration fédérale.

Le Service correctionnel du Canada a publié sa Révision 2003 de sa Stratégie de développement durable (SDD) en février 2004. Les progrès accomplis par rapport aux engagements pris dans le cadre de la stratégie sont décrits dans le tableau 18. Une vérification interne a été effectuée en 2004 et les résultats devraient être connus à l'automne 2005²³.

Réviser le plan actuel d'immobilisations et de logement pour mieux répondre aux besoins de la population de délinquants en évolution.

Le SCC doit composer avec une infrastructure vieillissante, qui nécessite des investissements importants de plus en plus fréquents pour l'entretien et la et la conformité avec les changements apportés aux codes du bâtiment et de sécurité. Des améliorations relatives à la gestion des délinquants peuvent aussi entraîner des coûts liés à l'infrastructure en vue d'adapter les anciens établissements pour faciliter la mise en oeuvre de stratégies d'intervention et de sécurité plus novatrices. En 2004/05, le SCC a pris les mesures suivantes pour répondre aux nouveaux besoins relatifs aux établissements:

²³ Les résultats de la vérification de la Stratégie de développement durable (Système de management environnemental) seront publiés à l'adresse suivante : http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/pa/toc_f.shtml.

- On a procédé à un examen dans chacun des établissements à sécurité maximale afin de déterminer les améliorations à apporter aux infrastructures à court et à moyen terme. Les changements complétés déjà comprennent des modifications en vue d'améliorer l'observation, l'aménagement, installation de caméras dans les rangées de tous les établissements à sécurité maximale, et des changements relatifs à la gestion des unités. De plus, on a fait des modifications relatives à la conception afin d'améliorer la surveillance dans les aires de loisirs extérieures et dans l'aire des visites et de la correspondance. Ce programme restera en vigueur pendant les deux prochains exercices.
- Une nouvelle norme pour les unités résidentielles à sécurité maximale a été développée, plus sûre, plus sécuritaire et mieux adaptée; cette unité permet d'intégrer diverses fonctions comme le logement des détenus, la gestion des cas, la sécurité, les programmes, certains services aux détenus ainsi que la dotation. La planification et la conception, basé sur cette nouvelle norme, de deux nouvelles unités résidentielles à sécurité maximale au Pénitencier de la Saskatchewan et à l'Établissement de Kent a débuté en 2004/05.
- Les travaux de réaménagement de certains établissements à sécurité maximale ont été mis de l'avant dans le Plan d'investissement à long terme (PILT). Les activités de planification relatives au réaménagement des Établissements de Kent et de Millhaven devraient commencer en 2005/06.

Augmenter le nombre de mesures de logement destinées aux délinquants et aux délinquantes après la mise en liberté.

Comme nous l'avons souligné dans la section portant sur la sous-activité Services de santé, des améliorations aux services de soins de santé mentale offerts aux délinquants qui résident dans les CCC et les ERC seront apportées durant l'exercice 2005/06 dans le cadre du volet de la stratégie portant sur la santé mentale dans la collectivité.

Par ailleurs, le SCC a terminé la première étape d'une étude en trois volets visant à établir le profil des résidents des ERC de 1997 à 2003. Cette étude vise à établir une comparaison entre ces derniers et les résidents des CCC et de la collectivité.

Élaborer et mettre en oeuvre des méthodes de rechange à la prestation de services.

Un examen des procédures techniques et des pratiques de gestion des installations a été entrepris et les changements à apporter seront terminés à la fin de 2006/07. Le tableau 20 dans la section 3, Information Supplémentaire, comporte des renseignements détaillés sur la diversification des modes de prestation de services.

Au besoin, examiner les accords d'échange de services actuels avec les provinces et les territoires.

Les accords d'échange de services (AES) contribuent à la sécurité publique grâce à l'établissement de liens de collaboration officiels entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales. Ces accords régissent le transfèrement, la détention temporaire et le transport des délinquants. Des renseignements détaillés sur les nouveaux AES et sur les AES renouvelés en 2004/05 sont présentés au tableau 20, dans la section 3, Information Supplémentaire.



Le SCC a aussi conclu des accords sur la communication de renseignements avec toutes les administrations du pays, conformément à l'article 23 de la LSCMLC et de l'article 743.2 du *Code criminel*, qui régit la communication de renseignements sur les peines des délinquants. L'accord le plus récent a été signé avec les Territoires-du-Nord-Ouest en mars 2005.

Indicateurs de rendement clés et autres indicateurs

Offrir un milieu de travail et de vie propre selon les normes reconnues

Les outils d'auto-vérification des gestionnaires n'ont pas permis de d'identifier des problèmes de non-conformité ou des domaines nécessitant des améliorations.

Offrir des repas nutritifs et équilibrés

Le taux quotidien du SCC pour nourrir les délinquants était d'environ 4,50 \$ au cours du dernier exercice.

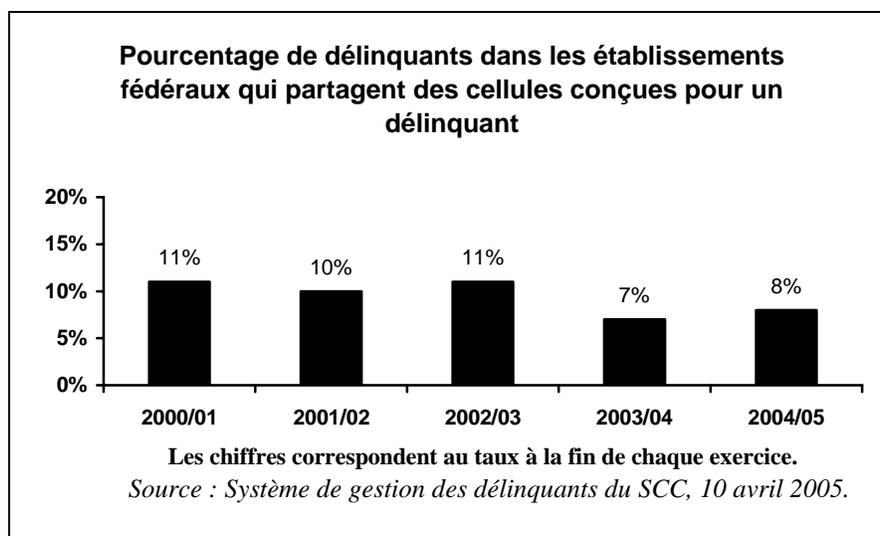
On a effectué un examen national des politiques et pratiques relatives à la gestion des services alimentaires et on a élaboré un plan d'action assorti de recommandations qui seront mis en œuvre au cours de l'exercice 2005/06. Voici quelques-unes des recommandations : élaboration d'un programme de gestion normalisé visant à assurer l'uniformité dans la prestation des services de nutrition offerts aux délinquants; préparation d'un menu régional réparti selon un cycle de quatre semaines (santé du cœur) pour combler les besoins nutritifs des délinquants et promouvoir une meilleure alimentation dans les établissements; conception d'un plan quinquennal pour le remplacement de l'infrastructure des services alimentaires.

Vêtements et achat d'effets personnels

Le SCC a établi des politiques qui régissent la distribution de vêtements aux détenus et l'achat d'effets personnels. Aucun cas de non-conformité aux politiques n'a été signalé au cours de l'exercice 2004/05.

Le logement répond à toutes les exigences de la loi et de la politique.

La cellule individuelle est la forme de logement des délinquants la plus souhaitable et la plus appropriée dans les établissements. Il arrive parfois que deux délinquants doivent partager une cellule conçue pour une seule personne (double occupation) à cause de contraintes constantes liées à la gestion des délinquants et le manque d'alternatives.



2.2 Activité de programme – Réadaptation et gestion des cas

Description de l'activité de programme : Aide à la réadaptation et à la réinsertion en toute sécurité des délinquants dans les collectivités.

La gestion des cas commence lorsque les délinquants entrent dans le système correctionnel et se poursuit tant que ceux-ci font l'objet d'une surveillance, dans un pénitencier ou dans la collectivité. La gestion des cas vise en grande partie à atteindre l'objectif de la réadaptation. L'incarcération et la surveillance ne permettent pas à elles seules de produire les changements à long terme dont de nombreux délinquants ont besoin pour mener une vie productive à titre de citoyens respectueux des lois dans la collectivité. Il faut offrir des programmes correctionnels, en établissement et dans la collectivité, pour produire des changements de comportement positifs. Ces programmes visent à traiter les problèmes qui se rapportent directement au comportement criminel des délinquants et qui nuisent à leur capacité de fonctionner dans la société.

Résultat escompté : Réinsertion sociale en toute sécurité au moment le plus opportun conformément à la loi.

La réadaptation et la gestion des cas comprennent les sous-activités clés suivantes : gestion des cas, élaboration et prestation de programmes, rémunération des détenus²⁴ et CORCAN.

Les priorités associées à cette activité de programme pour l'exercice 2004/05 sont les suivantes :

- élargir la gamme des interventions pour répondre à des besoins ciblés des délinquants;
- accroître la capacité des collectivités d'appuyer la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité et au moment opportun;

²⁴ Aucun plan ni priorité n'était associé à la rémunération des détenus pour 2004-2005.



- amener les citoyens et les collectivités à participer davantage aux activités correctionnelles et renforcer les partenariats à l'intérieur du système de justice pénale;
- intégrer davantage les réseaux du renseignement et d'information et en améliorer l'accès au sein du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile, et
- améliorer le potentiel de réadaptation des délinquants par des interventions et des programmes plus intégrés et plus ciblés.

Les dépenses totales prévues et réelles ainsi que les ressources humaines affectées à la réalisation des plans établis pour cette activité figurent dans les tableaux suivants:

Réadaptation et gestion des cas – Ressources financières 2004-2005
(en millions de \$)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
399,9 \$	412,4 \$	421,6 \$

Réadaptation et gestion des cas – Ressources humaines 2004-2005

Prévues	Autorisations	Réelles
3 653	S.O.	3 632

2.2.1 Sous-activité – Gestion des cas

Le SCC élabore des pratiques et des politiques de gestion des cas pour être en mesure de gérer les peines des délinquants en prenant des décisions éclairées qui tiennent compte des interventions, de la gestion des risques et, plus important encore, de la sécurité publique. À cette fin, il évalue tous les délinquants et leur fournit de l'aide tout au long de leur peine pour que le personnel fasse appel aux interventions nécessaires au moment approprié.

Les plans et les activités associés à la sous-activité gestion des cas inclus:

***Mettre à l'essai et mettre en oeuvre une approche intégrée en matière de sécurité, de gestion des cas et de programmes, axée sur les groupes de délinquants au comportement perturbateur dans les établissements à sécurité maximale*²⁵.**

La Stratégie d'interventions correctionnelles intégrées (SICI) comporte trois volets : changements structurels dans les établissements (création de trois unités distinctes : unité d'orientation, unité à encadrement renforcé et unité de réintégration); formation du personnel sur la Stratégie d'intervention basée sur la motivation (SIBM); interventions ciblées destinées aux détenus de l'unité à encadrement renforcé (UER), pour résoudre les problèmes dans les établissements à sécurité maximale. Ces problèmes comprennent la gestion d'un petit nombre de délinquants au comportement extrêmement perturbateur et menaçant, la prestation en temps opportun des programmes correctionnels et la promotion d'interactions positives entre le personnel et les détenus.

La SICI est actuellement mise à l'essai dans trois établissements à sécurité maximale. À ce jour, 815 employés des établissements où la stratégie est mise à l'essai ont participé à une séance de formation générale de deux jours sur la SIBM et 310 employés ont suivi une séance de recyclage d'une journée.

***Améliorer le rôle des collectivités autochtones dans la mise en oeuvre de solutions de rechange efficaces à l'incarcération et la surveillance dans la collectivité (de manière à appuyer la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones du gouvernement)*²⁶.**

En 2004/05, le SCC a élaboré, en collaboration avec des groupes consultatifs autochtones, un modèle de prestation de soins continus à l'intention des délinquants autochtones incarcérés dans des établissements fédéraux; ce modèle reconnaît la nécessité d'offrir des services spirituels, culturels et traditionnels dans les établissements fédéraux et d'inciter les collectivités autochtones à participer à tous les aspects des services correctionnels en vue de faciliter la transition des délinquants sous garde ou sous surveillance dans la collectivité.

Dans les établissements, les unités de guérison autochtone continuent à offrir des expériences de guérison uniques aux délinquants autochtones intéressés. Les résultats préliminaires indiquent que les participants ont plus de chances d'être transférés dans un établissement à niveau de sécurité inférieur, ce qui augmente leurs possibilités d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire²⁷. En conséquence, la capacité est passée de 108 places à environ 200 places à l'échelle nationale.

²⁵ Une stratégie d'intervention intensive pour les délinquantes a été mise en place en 2003; cette stratégie est axée sur les risques, les besoins et les interventions spécialisées associés aux délinquantes à sécurité maximale et sur la formation du personnel affecté à ces unités.

²⁶ Les initiatives prévues dans ce plan s'appliquent également à la sous-activité Services de logement.

²⁷ Le rapport intitulé *Service correctionnels efficaces : Rapport sur la réinsertion sociale des délinquants autochtones* sera disponible à l'automne 2005 à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca/text/eval_reports_f.shtml.



Grâce aux accords conclus aux termes des articles 81 et 84 de la LSCMLC, des délinquants autochtones sont mis en liberté sous la surveillance directe des collectivités autochtones. Depuis 2000, 324 délinquants autochtones ont été transférés dans la collectivité en vertu de l'article 81; 71 de ces transfèvements ont eu lieu en 2004/05. Pour accroître les capacités des collectivités à conclure des accords, le SCC a créé des postes d'agents de développement auprès de la collectivité autochtone (ADACA) à l'échelle nationale. Une étude menée par le SCC à la suite de la dotation de ces postes a révélé que 175 plans de libération avaient été élaborés, comparativement à 12 auparavant, et que le taux de réadmission dans un établissement fédéral des délinquants libérés en vertu de l'article 84 à ce moment-là était de 6 % par rapport au taux de 10 % enregistré pour un groupe correspondant de délinquants²⁸.

Mettre en oeuvre des approches pour répondre aux besoins des délinquants inuits.

Des partenariats sont en cours d'être établis en vue d'offrir des services correctionnels adéquats dans le Nord et répondre aux besoins des délinquants inuits qui sont incarcérés. Dans le cadre d'un accord conclu avec l'Association des Inuits du Labrador, des services sont offerts aux hommes du Labrador grâce à la création d'un poste permettant à un Inuit de travailler avec un agent de libération conditionnelle et de participer à la prestation des programmes offerts en établissement. L'élaboration initiale d'une stratégie de gestion accélérée de la population, destinée à répondre aux besoins de cette population petite mais unique a aussi été entreprise.

L'étude intitulée *Les besoins des délinquants inuits incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux* a été complétée en 2004²⁹. Cette étude a révélé qu'il serait très avantageux d'offrir aux délinquants inuits des programmes et des services conçus expressément pour eux et qu'il est essentiel de comprendre la culture et les collectivités pour élaborer des stratégies efficaces qui favorisent la réinsertion des délinquants inuits dans leur collectivité.

²⁸ Le rapport intitulé *Service correctionnels efficaces : Rapport sur la réinsertion sociale des délinquants autochtones* sera disponible à l'automne 2005 à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca/text/eval_reports_f.shtml.

²⁹ Trevethan, S. et coll. *Les besoins des délinquants inuits incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux*, rapport de recherche du SCC, 2004, n° R-142, www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r142/r142_f.shtml.

Mettre en oeuvre la réponse du gouvernement aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission canadienne des droits de la personne intitulé Protégeons leurs droits : Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral³⁰.

En octobre 2004, le SCC a tenu une consultation de trois jours auprès des groupes signataires de la plainte initiale déposée à la CCDP et a aussi demandé aux détenus, aux membres du personnel et aux membres de la collectivité de lui faire parvenir leurs commentaires par écrit. En février 2005, le Service a distribué un plan d'action détaillé destiné à répondre à chaque recommandation (et sous-recommandation) formulée par la CCDP. Le SCC a aussi répondu aux recommandations du troisième et dernier rapport sur le projet de vérification de la dotation mixte. Des renseignements plus détaillés sur les deux rapports et la réponse du SCC sont présentés dans le tableau 17, dans la section 3, Information Supplémentaire.

La CCDP a reconnu la profondeur du plan et attend les rapports d'étape annuels. Il importe de souligner les efforts déployés par le SCC pour élaborer un instrument de classement initial des détenus selon le niveau de sécurité et le sexe³¹. Un appel d'offres a été lancé. L'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD), un outil objectif qui tient compte du sexe, est en train d'être appliquée à l'échelle nationale.

Maximiser l'utilisation structurée du temps mis à la disposition des délinquants.

L'initiative sur l'utilisation structurée du temps est conçue pour assurer l'utilisation productive du temps du délinquant pendant toute la journée. Diverses activités sont offertes dans tous les établissements en soirée et pendant les fins de semaine et tous les établissements se sont fixés des objectifs concrets en ce qui concerne le nombre d'activités offertes et le niveau de participation.

Renouveler le Système de gestion des délinquants, dans le cadre du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique.

Pour faire suite à son engagement d'améliorer l'ensemble du système de justice pénale et d'accroître la capacité de communication de renseignements de l'organisation, le SCC a entrepris de renouveler le Système de gestion des délinquants (SGD). Opérationnel depuis plus d'une décennie, le SGD a maintenant près de 9 000 utilisateurs alors qu'il avait été conçu à l'origine pour seulement 900 utilisateurs. En conséquence, en mai 2001, un projet de renouvellement de 47 millions de dollars a été annoncé; ce projet constitue la plus importante révision du SGD en dix ans. En 2004/05, le SCC a procédé à une analyse de rentabilisation comportant des consultations sur les tests avant et après. Le SGD en tant que tel a été installé sur une nouvelle plate-forme technologique.

³⁰ *Protégeons leurs droits : Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral* www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/gender4/CHRC_response_f.shtml et http://www.chrc-ccdp.ca/legislation_policies/consultation_report-fr.asp?lang_update=1.

³¹ Il s'agit d'un instrument qui « tient compte du sexe » parce qu'il comportera des renseignements plus adaptés aux femmes. Même si, dans la documentation sur le sujet, de nombreux auteurs estiment que certaines variables ou considérations sont « propres à chaque sexe » (antécédents de victimisation, questions parentales, etc.), il est plus approprié de les désigner comme des variables ou considérations « qui tiennent compte du sexe », parce qu'elles s'appliquent aux deux sexes, même s'il arrive que certaines d'entre elles soient plus fréquentes ou plus importantes pour un groupe particulier.



Des renseignements additionnels sur l'interopérabilité sont présentés dans la section portant sur la sous-activité Sécurité.

Mettre en place un système automatisé d'information sur la santé.

La collecte manuelle de renseignements sur la santé des délinquants limite considérablement la capacité du SCC d'analyser, de prévoir et de combler les besoins des délinquants en matière de santé. Le SCC a donc décidé, pour donner suite aux initiatives fédérales et provinciales visant la mise en place d'un réseau d'information sur la santé, d'élaborer un système intégré complet d'information sur la santé capable de gérer les renseignements sur la santé des détenus depuis leur admission jusqu'à leur mise en liberté dans la collectivité. Au cours du dernier exercice, le Service a accompli des progrès au chapitre de la réalisation de cet objectif. L'approbation préliminaire de projet pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un module de gestion de l'information sur la santé a été donnée en mars 2005; la mise en œuvre du projet est évaluée à 16 millions de dollars. Ce projet, qui se déroulera du mois d'avril 2005 au mois de mars 2008, permettra de recueillir de façon automatisée des renseignements sur la santé des délinquants, ce qui accroîtra la capacité du SCC à assurer le suivi et la surveillance de la prestation de soins de santé et de traitements avec exactitude et en temps opportun.

Indicateurs de rendement clés et autres indicateurs

Préparation des cas au moment opportun

La préparation des cas en temps opportun contribue de façon importante au succès de la réinsertion sociale des délinquants dans la collectivité. Le SCC surveille donc les délais correspondant à la réalisation de plusieurs activités clés telles que l'élaboration des plans correctionnels (PC) et des enquêtes communautaires postsentencielles (ECP). Le taux d'achèvement des plans correctionnels dans les délais prescrits est de 82,1 %, tandis que le taux d'achèvement des ECP dans les délais prescrits est de 93 %. Des mesures correctives ont été prises pour régler les lacunes observées.

Taux de réadmission après l'expiration de la peine

Le SCC et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) surveillent l'évolution des taux de récidive au terme de la peine. Le tableau présenté ci-après montre le pourcentage de délinquants réadmis au SCC moins de deux ans après l'expiration de leur peine.

Taux de succès des délinquants dans les deux ans suivant l'expiration de leur peine

Exercice	Ensemble des délinquants			Délinquants autochtones			Délinquantes		
	Pas de ré-admission	In-fraction avec violence	In-fraction sans violence	Pas de ré-admission	In-fraction avec violence	In-fraction sans violence	Pas de ré-admission	In-fraction avec violence	In-fraction sans violence
1998/99	89.5%	5.7%	4.8%	87.4%	7.6%	5.0%	94.4%	1.9%	3.7%
1999/00	90.2%	4.9%	4.9%	85.5%	7.8%	6.7%	97.0%	2.0%	1.0%
2000/01	89.8%	5.5%	4.7%	85.9%	9.2%	4.9%	96.0%	1.8%	2.2%
2001/02	90.0%	5.1%	4.9%	89.5%	6.2%	4.3%	94.1%	2.1%	3.8%
2002/03	88.8%	5.3%	5.9%	85.2%	8.4%	6.4%	93.4%	2.9%	3.7%

Source: Système de gestion des délinquants du SCC, 10 avril 2005

Ces chiffres correspondent uniquement aux réadmissions dans un établissement fédéral. Même si environ 11 % des délinquants sont de nouveau pris en charge par le SCC dans les deux ans suivant l'expiration de leur peine, environ 36 % des délinquants seront condamnés pour avoir commis une nouvelle infraction, tandis que la majorité des délinquants se verront imposer une peine de ressort provincial.

Résultats de la libération conditionnelle

Les chiffres indiqués dans le tableau présenté ci-après correspondent au pourcentage de délinquants dont la libération conditionnelle a été révoquée pour avoir manqué à leurs conditions de mise en liberté ou pour avoir commis une nouvelle infraction. Les délinquants en liberté d'office forment la plus grande proportion des délinquants dont la liberté a été révoquée. Des pourcentages moins élevés ont été enregistrés dans le cas des délinquants en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale.

Révocation de la liberté sous condition – Nouvelle condamnation

	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Nombre total de libérés conditionnels	15 814	15 522	14 968	14 724	14 536
Révocation					
Infraction avec violence	1,5 %	1,4 %	1,3 %	1,3 %	1,0 %
Infraction sans violence	6,5 %	5,7 %	5,5 %	5,1 %	4,9 %
Manquement aux conditions	13,4 %	13,7 %	16,1 %	15,8 %	16,2 %
<i>Source : SGILC de la CNLC³².</i>					

³² Les pourcentages indiqués dans ce tableau correspondent au nombre total de délinquants mis en liberté dans la collectivité à un moment donné (fluctuation) au cours de l'année divisé par le nombre de délinquants qui ont commis une nouvelle infraction ou dont la liberté a été révoquée, selon la CNLC.



Taux de réussite des transfèvements

Un autre indicateur de la capacité du SCC à gérer les peines des délinquants est le taux de réussite des transfèvements vers des établissements à niveau de sécurité inférieur. En 2004/05, 94,5 % des délinquants transférés dans un établissement à niveau de sécurité inférieur y étaient toujours après quatre mois. Ce taux est semblable à celui des années précédentes.

Taux de réussite des transfèvements dans un établissement à niveau de sécurité inférieur

	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Pourcentage	92,2 %	91,9 %	94,4 %	95,1 %	94,5 %

Source : Système de gestion des délinquants du SCC, 10 avril 2005.

Permissions de sortir et placements à l'extérieur

La LSCMLC prévoit des permissions de sortir qui permettent aux délinquants de participer à des activités à l'extérieur des établissements, avec ou sans escorte, à des fins administratives (raisons médicales, juridiques ou de compassion) ou en vue de leur réinsertion (préparation à la mise en liberté). Ces activités font partie du processus de mise en liberté graduelle qui conduira éventuellement à la mise en liberté conditionnelle ou à la libération d'office.

Les placements à l'extérieur permettent à certains délinquants de travailler à l'extérieur de l'établissement, mais ceux-ci doivent habituellement retourner à l'établissement ou dans une maison de transition chaque jour. Ces permissions sont accordées par le SCC pour permettre aux délinquants de participer à des projets qui répondent directement à leurs besoins ou de fournir des services à la collectivité.

Près de 56 000 permissions de sortir avec escorte (PSAE), permissions de sortir sans escorte (PSSE) et placements à l'extérieur ont été accordés en 2004/05. Or 99,98 % des PSAE, 99,68 % des PSSE et 98,87 % des placements à l'extérieur n'ont entraîné aucun problème. Ces pourcentages sont semblables à ceux des autres années, ce qui indique que ces processus sont bien gérés.

Mises en liberté sous condition

Assortie de systèmes de soutien appropriés, la réinsertion sociale graduelle contribue à la satisfaction des besoins des délinquants et à la protection du public. Les mises en liberté discrétionnaire (semi-liberté, liberté conditionnelle totale, etc.) sont essentielles à la réinsertion en toute sécurité des délinquants dans la collectivité.

Le tableau présenté ci-après montre la proportion de délinquants qui bénéficient d'une mise en liberté discrétionnaire ou non, lors de leur première mise en liberté. Au cours des cinq dernières années, le nombre de délinquants ayant obtenu une liberté d'office lors de leur première mise en liberté a augmenté, de sorte que le SCC doit s'interroger sur la meilleure façon d'orienter ses interventions pour régler les problèmes auxquels il doit faire face lorsque les délinquants sont libérés d'office.

Pourcentage de délinquants ayant obtenu une mise en liberté discrétionnaire ou non lors de leur première mise en liberté					
Type de mise en liberté	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Semi-liberté	46,5 %	41,4 %	45,7 %	45,2 %	45,4 %
Liberté conditionnelle totale	3,2 %	3,9 %	3,9 %	4,4 %	4,1 %
Liberté d'office	35,9 %	38,5 %	46,7 %	46,4 %	46,6 %
Expiration du mandat	3,4 %	3,2 %	3,8 %	4,1 %	3,9 %

Source : Système de gestion des délinquants du SCC, 10 avril 2005.

Délinquants accusés d'avoir commis une infraction grave dans la collectivité

Le tableau présenté ci-après fait état des incidents survenus au cours des cinq dernières années et mettant en cause des délinquants sous surveillance dans la collectivité; on y indique les infractions graves dont ont été accusés ces délinquants. Il ne reflète toutefois pas les décisions prises par les tribunaux, de sorte qu'il est raisonnable de penser que ce ne sont pas tous les délinquants ayant été accusés qui seront condamnés et que certains seront condamnés pour une infraction moins grave.

Délinquants accusés d'avoir commis une infraction grave dans la collectivité

INFRACTION	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Meurtre	6	10	9	4	12
Tentative de meurtre	10	10	5	8	4
Agression sexuelle	33	10	21	14	15
Voies de fait graves	60	65	72	61	59
Prise d'otage	1	1	0	1	2
Séquestration	7	0	4	4	1
Vol qualifié	103	98	98	124	94
Autres incidents spectaculaires ³³	31	19	29	19	21
TOTAL	251	213	238	235	208
Taux par 1 000 délinquants	15,9	14,0	16,2	16,6	15,0

Source : Système de gestion des délinquants du SCC, 10 avril 2005.

³³ Les autres incidents spectaculaires comprennent les saisies de drogue importantes, les incendies criminels, etc.



2.2.2 Sous-activité – Élaboration et prestation de programmes

Le SCC s'efforce d'offrir aux délinquants sous responsabilité fédérale des programmes qui répondent à leurs besoins au moment le plus approprié de leur peine. En effet, la satisfaction des besoins des délinquants dans ce domaine contribue au succès de leur réinsertion dans la collectivité.

Les plans et les activités associés à la sous-activité Élaboration et prestation de programmes sont décrits dans les paragraphes qui suivent:

Intégrer les approches adoptées pour la sécurité, la gestion des cas et les programmes destinés aux délinquants qui présentent des profils de risque et de besoins semblables, selon le niveau de sécurité.

Plusieurs initiatives visant à intégrer les programmes et la gestion des cas sont en cours. Mentionnons notamment le Programme de suivi dans la collectivité (PSC) et le Projet de gestion améliorée des programmes (PGAP).

Le PSC est une stratégie améliorée de suivi et de gestion des risques dans la collectivité qui fait appel à la fois à la gestion des cas et à la prestation de programmes. Le PSC a été élaboré à titre de composante postpénale pour la majorité des programmes correctionnels offerts dans les établissements du SCC à l'intention des délinquants présentant un faible potentiel de réinsertion sociale ou un potentiel modéré. Il contribue au renforcement de la gestion des cas et de la surveillance des délinquants dans la collectivité.

Quant au PGAP, il vise notamment à améliorer la synchronisation et l'échange d'information entre les principaux membres du personnel de première ligne dans les domaines de l'identification des besoins des délinquants, de la planification des cas et des renvois aux programmes. Il a donné lieu à l'élaboration d'outils de planification destinés aux équipes de gestion de cas pour les aider à élaborer des plans correctionnels viables adaptés aux besoins prioritaires des délinquants en fonction de leur potentiel de réinsertion sociale, à l'établissement de critères de renvoi aux programmes et à l'information relative au calendrier, selon le niveau de sécurité de l'établissement pour le placement.

Mettre en oeuvre des approches de justice réparatrice qui viennent en aide aux délinquants, aux victimes, à leurs familles et à leurs collectivités³⁴.

Pour respecter ses engagements en matière de justice réparatrice, le SCC a collaboré avec diverses collectivités pour organiser et mettre en oeuvre 72 activités lors de la Semaine nationale de la justice réparatrice³⁵. Outre les activités de liaison avec la collectivité organisées au cours de cette semaine, des aumôniers qui travaillent dans la collectivité auprès de délinquants ont indiqué avoir eu plus de 80 000 contacts avec des délinquants l'an passé dans les domaines du soutien émotionnel (68 %), du counseling en toxicomanie (36 %) et du soutien en matière de santé physique et mentale (21 %).

³⁴ Ce plan figure dans la section portant sur la sous-activité Élaboration et Prestation de programmes de l'AAP; cependant, la structure de l'AAP fait actuellement l'objet d'un examen qui pourrait donner lieu à des changements au cours des futures années.

³⁵ De plus amples renseignements sur la *Semaine de la justice réparatrice 2004* sont présentés à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca/text/forum/restore2004/natrep_f.shtml.

Le SCC a aussi entrepris l'élaboration d'un Système de gestion informelle des conflits (SGIC) à l'intention du personnel. Cette initiative comportera, entre autres choses, l'identification de techniques et d'outils de réparation.

Amener les citoyens à participer à la création de collectivités plus sûres et plus saines³⁶.

Le SCC accroît le potentiel de réinsertion sociale des délinquants en faisant comprendre aux citoyens l'importance de leur engagement à l'égard du processus de réinsertion sociale. Le SCC incite les citoyens à participer à plusieurs initiatives et programmes différents.

En 2004/05, le Service a approuvé au total 41 contributions destinées à divers groupes communautaires, ce qui représente une dépense totale de 1,4 million de dollars³⁷. Une récente évaluation du programme de contributions du Service a confirmé qu'il permettait de financer diverses initiatives qui, autrement, n'auraient pas été mises en oeuvre³⁸.

De la même façon, une évaluation des initiatives mises en oeuvre dans le cadre du programme de bénévolat du SCC a confirmé que les bénévoles fournissent un soutien essentiel qui ne pourrait être offert par d'autres moyens.³⁹ Les quelque 7 000 bénévoles du Service consacrent leur temps à des activités de tutorat, sportives, sociales et spirituelles ainsi qu'à des visites. On estime que les bénévoles offrent des services de soutien d'une valeur de plus de 12 millions de dollars par année⁴⁰.

En 2004/05, le SCC a aussi aidé les comités consultatifs de citoyens (CCC) à accroître leur participation en formant trois nouveaux comités consultatifs nationaux et de nouveaux comités pour les bureaux de libération conditionnelle. Les nouveaux comités sont chargés de fournir des conseils sur des questions stratégiques liées à la sécurité maximale, à la collectivité et à la justice réparatrice. Une récente évaluation a mis en lumière les contributions des membres des CCC à titre d'observateurs, de conseillers et d'agents de liaison avec le public⁴¹.

³⁶ Ce plan figure dans la section portant sur la sous-activité Élaboration et Prestation de programmes de l'AAP; cependant, la structure de l'AAP fait actuellement l'objet d'un examen qui pourrait donner lieu à des changements au cours des futures années.

³⁷ Ne comprend pas le *Programme national de contributions* pour les Autochtones.

³⁸ L'évaluation du Programme national de contributions sera affichée à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca/text/eval_reports_f.shtml.

³⁹ *Rapport d'évaluation des Services correctionnels efficaces des bénévoles* sera disponible à l'automne 2005 à l'adresse suivante www.scc-scc.gc.ca/text/eval_reports_f.shtml

⁴⁰ Ce montant est fondé sur la valeur moyenne de remplacement d'un salaire de 22 \$, pour environ 2,5 heures de travail bénévole par semaine.

⁴¹ *Rapport sur l'évaluation des comités consultatifs de citoyens : Perspective du SCC*, disponible à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca/text/eval_reports_f.shtml.



Indicateurs de rendement clés et autres indicateurs

Comparaison entre le nombre d'inscriptions aux programmes en établissement et les taux d'achèvement et de réussite

L'une des façons de préparer les délinquants à leur mise en liberté dans la collectivité est de leur offrir des programmes appropriés pendant leur incarcération. Plusieurs études ont examiné l'incidence des programmes correctionnels sur la récidive. Même si certains des échantillons ne comportaient pas beaucoup de participants, les résultats ont néanmoins été intéressants et ont révélé que les programmes correctionnels jouaient un rôle dans le processus de réinsertion sociale des délinquants. Ainsi, les recherches ont révélé une réduction de 11 % du pourcentage de réadmissions dans un établissement fédéral et une réduction de 20 % de nouvelles peines à purger dans un établissement fédéral chez les 1444 délinquants ayant participé à des programmes d'acquisition de compétences psychosociales⁴².

Comme le montre le tableau présenté ci-après, un moins grand nombre de délinquants se sont inscrits à des programmes accrédités et non accrédités au cours de l'exercice 2004/05 qu'au cours des exercices précédents⁴³. Cette diminution globale est en partie attribuable aux efforts déployés par le SCC pour répondre aux besoins particuliers des délinquants en offrant des programmes accrédités fondés sur la recherche. Ces programmes ont remplacé une multitude d'autres programmes internes. Le SCC offre actuellement environ 18 programmes correctionnels accrédités. Il convient de noter que, proportionnellement, un plus grand nombre de délinquants se sont inscrits à des programmes accrédités et non accrédités qu'au cours des années précédentes.

Achèvement des programmes en établissement

Exercice	Taux d'achèvement des programmes accrédités offerts en établissement		Taux d'achèvement des programmes non accrédités offerts en établissement	
	Participants aux programmes	Participants ayant suivi le programme jusqu'à la fin	Participants aux programmes	Participants ayant suivi le programme jusqu'à la fin
2000/01	7 416	5 595	4 914	4 014
2001/02	6 734	5 212	3 960	3 173
2002/03	6 932	5 372	3 638	2 876
2003/04	6 316	4 765	2 743	1 895
2004/05	5 580	4 078	2 242	1 443

Source : Système intégré de rapports du SCC, 10 avril 2005.

⁴² Motiuk, L. et al. *Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté, Aperçu statistique*, Rapport de recherche du SCC, SR-4, Avril 2003 : www.csc-scc.gc.ca/text/faits/facts08_f.shtml

⁴³ Les programmes accrédités sont des programmes nationaux fondés sur la recherche et axés sur les besoins particuliers des délinquants; ils visent à réduire le taux de récidive et contribuent, par le fait même, à la sécurité du public. Les programmes non accrédités sont élaborés par les régions ou les établissements pour répondre aux besoins des délinquants locaux.

**Taux d'achèvement des programmes accrédités offerts en établissement –
Délinquants autochtones et délinquantes⁴⁴**

Exercice	Délinquants autochtones		Délinquantes	
	Participants aux programmes	Participants ayant suivi le programme jusqu'à la fin	Participantés aux programmes	Participantés ayant suivi le programme jusqu'à la fin
2000/01	1 396	1 087	184	143
2001/02	1 151	906	211	163
2002/03	1 301	967	162	174
2003/04	1 233	870	65	57
2004/05	992	739	57	44

Source : Système intégré de rapports du SCC, 10 avril 2005.

**Taux d'achèvement des programmes non accrédités offerts en établissement –
Délinquants autochtones et délinquantes**

Exercice	Délinquants autochtones		Délinquantes	
	Participants aux programmes	Participants ayant suivi le programme jusqu'à la fin	Participants aux programmes	Participants ayant suivi le programme jusqu'à la fin
2000/01	1 667	1 229	519	392
2001/02	1 445	1 050	611	429
2002/03	1 286	850	445	363
2003/04	1 174	723	527	320
2004/05	1 192	719	471	345

Source : Système intégré de rapports du SCC, 10 avril 2005.

Le tableau suivant montre le nombre de délinquants qui se sont inscrits à des programmes d'éducation offerts en établissement et qui les ont suivis jusqu'à la fin. Il s'agit de programmes accrédités par les provinces. Les délinquants ont été moins nombreux à suivre jusqu'à la fin les programmes d'éducation par rapport aux autres types de programmes. Le taux élevé d'abandon s'explique dans une large mesure par les problèmes inhérents à la gestion de la population (transfèremens dans un autre établissement, p. ex.), auxquels sont attribuables près de la moitié des abandons. Cette situation préoccupe le SCC et mérite d'être examinée de plus près.

⁴⁴ Aucun programme offert en établissement n'a encore été accrédité pour répondre aux besoins uniques des délinquants autochtones ou des délinquantes, mais ce type de programmes est en voie d'élaboration. Ce tableau montre le nombre de femmes et d'Autochtones qui ont suivi des programmes accrédités généraux.



Nombre de délinquants inscrits à un programme d'éducation accrédité par la province offert en établissement par rapport au taux d'achèvement

Exercice	Inscrits	Autochtones	Femmes	Achèvement	Autochtones	Femmes
2000/01	11 432	2 430	330	5 037	1 155	128
2001/02	10 887	2 190	313	4 784	1 019	116
2002/03	11 406	2 261	365	3 025	642	94
2003/04	11 743	2 327	752	3 323	749	261
2004/05	10 997	2 132	781	3 240	714	378

Source : Système intégré de rapports du SCC, 10 avril 2005.

Le tableau suivant montre le nombre de délinquants qui se sont inscrits à des programmes accrédités et non accrédités et qui les ont suivis jusqu'à la fin dans la collectivité.

Achèvement des programmes - Collectivité

Exercice	Achèvement des programmes accrédités offerts dans la collectivité		Achèvement des programmes non accrédités offerts dans la collectivité	
	Participants aux programmes	Participants ayant suivi le programme jusqu'à la fin	Participants aux programmes	Participants ayant suivi le programme jusqu'à la fin
2000/01	2 498	1 552	1 672	1 321
2001/02	2 337	1 576	1 742	1 204
2002/03	2 701	1 429	1 882	911
2003/04	2 499	1 293	1 816	794
2004/05	2 243	1 247	1 954	920

Source : Système intégré de rapports du SCC, 10 avril 2005.

Achèvement des programmes accrédités offerts dans la collectivité – Délinquants autochtones et délinquantes

Exercice	Délinquants autochtones		Délinquantes	
	Participants aux programmes	Participants ayant suivi le programme jusqu'à la fin	Participants aux programmes	Participants ayant suivi le programme jusqu'à la fin
2000/01	349	184	19	2
2001/02	418	236	56	30
2002/03	494	206	40	25
2003/04	433	159	24	14
2004/05	363	166	14	9

Source : Système intégré de rapports du SCC, 10 avril 2005.

**Achèvement des programmes non accrédités offerts dans la collectivité –
Délinquants autochtones et délinquantes**

Exercice	Délinquants autochtones		Délinquantes	
	Participants aux programmes	Participants ayant suivi le programme jusqu'à la fin	Participants aux programmes	Participants ayant suivi le programme jusqu'à la fin
2000/01	310	245	69	44
2001/02	293	190	57	45
2002/03	298	155	56	34
2003/04	338	134	97	19
2004/05	309	152	129	53

Source : Système intégré de rapports du SCC, 10 avril 2005.

Le tableau suivant montre le nombre de délinquants qui se sont inscrits à un programme d'éducation et qui l'ont suivi jusqu'à la fin dans la collectivité. Ces programmes sont accrédités par les provinces.

Nombre de délinquants inscrits à un programme d'éducation accrédité par la province offert dans la collectivité par rapport au taux d'achèvement

Exercice	Inscrits	Autochtones	Femmes	Achèvement	Autochtones	Femmes
2000/01	168	21	4	139	17	2
2001/02	241	28	10	150	23	4
2002/03	192	27	4	109	11	2
2003/04	194	29	6	81	23	1
2004/05	257	23	20	90	11	3

Source : Système intégré de rapports du SCC, 10 avril 2005.



2.2.3 CORCAN

CORCAN est un organisme de service spécial du SCC chargé de favoriser la réinsertion en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne. CORCAN offre des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de courtes périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. L'excédent de CORCAN pour 2004/05 était de 3,6 millions de dollars⁴⁵.

Les plans et les activités associés à CORCAN sont présentés dans les paragraphes qui suivent:

Améliorer l'emploi et l'employabilité des délinquants pendant leur incarcération et après leur mise en liberté.

Tout au long de l'exercice 2004/05, CORCAN a concentré ses efforts à l'amélioration des compétences à l'emploi des délinquants en prévision de leur mise en liberté. Plus particulièrement, en partenariat avec le Conference Board du Canada, CORCAN a offert plusieurs programmes pilotes d'acquisition de compétences relatives à l'employabilité dans neuf établissements (sept établissements pour hommes et deux établissements pour femmes). Les délinquants ayant suivi le programme jusqu'à la fin ont obtenu un certificat Skills Solutions du Conference Board of Canada, reconnu par les employeurs de la collectivité. Des recherches menées dans le cadre du projet pilote ont révélé que les délinquants se sont améliorés dans tous les domaines de compétence, y compris les attitudes et les croyances relatives au travail, les aptitudes à communiquer et la résolution de problèmes. Ces recherches ont également confirmé que les délinquants participants étaient capables d'appliquer les connaissances qu'ils avaient acquises en classe à leur milieu de travail⁴⁶.

Pour faire suite à une recommandation formulée dans le rapport sur les délinquantes publié récemment par la CCDP, le SCC tient désormais compte du sexe dans les programmes d'emploi et d'employabilité destinés aux délinquantes; il s'efforce notamment de mettre en œuvre des stratégies d'acquisition de compétences et de création d'emploi dans la collectivité.

⁴⁵ De plus amples renseignements sur CORCAN, y compris les rapports annuels, figurent à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/corcan/home_f.shtml.

⁴⁶ Le rapport d'évaluation du Programme d'emploi et d'employabilité est présenté à l'adresse suivante: www.csc-scc.gc.ca/text/eval_reports_f.shtml

Indicateurs de rendement clés et autres indicateurs

Formation professionnelle

Au total, 3 847 hommes et 80 femmes ont suivi une formation professionnelle dans les ateliers de CORCAN. En outre, grâce aux divers emplois en établissement, une formation a été offerte à 12 387 délinquants et à 445 délinquantes. Il convient de noter que les délinquants qui ont travaillé dans les ateliers de CORCAN et qui ont occupé un emploi en établissement figurent dans les deux catégories.

Certificats décernés

En 2004/05, CORCAN a continué de mettre l'accent sur l'importance de faire offrir par des tiers des programmes de formation professionnelle à court terme comme outil pour préparer les délinquants à l'emploi. De nouveaux programmes ont été offerts partout au pays, de sorte que 5 494 certificats ont été décernés à des délinquants ayant suivi jusqu'à la fin un programme de formation professionnelle (1 368 à des délinquants autochtones et 4 126 à des délinquants non autochtones) et 361 certificats ont été décernés à des délinquantes (113 à des délinquantes autochtones et 248 à des délinquantes non autochtones) pour les cours suivants : règles de sécurité alimentaire de base, SIMDUT, nettoyage industriel, conduite de chariot élévateur à fourche, premiers soins, contrôle de la circulation, conduite d'une machine à coudre, charpenterie, informatique, briquetage, soudure, utilisation sécuritaire d'une scie à chaîne et acquisition de compétences relatives à l'employabilité.

Accès aux services communautaires

CORCAN gère 34 centres d'emploi dans la collectivité à la grandeur du Canada dans le cadre de l'initiative de l'approche correctionnelle judiciaire. Grâce à ces centres, 1 080 délinquants et 63 délinquantes ont trouvé un véritable emploi dans des domaines tels que la construction, la restauration, l'entretien, le camionnage, le tourisme, la fabrication et la téléphonie. Par ailleurs, les centres d'emploi dans la collectivité ont fourni des services à 3 311 délinquants. La gamme des services offerts comprenait le counseling professionnel ainsi que la recherche d'emploi par Internet, la préparation de curriculum vitae et de lettres de présentation et la tenue d'entrevues fictives.

Emplois offerts aux délinquants dans la collectivité

En 2004/05, CORCAN a commencé à recueillir des données sur les taux d'emploi globaux des délinquants dans la collectivité. Ces données lui permettront d'élaborer des stratégies d'emploi communautaire plus efficaces dans l'avenir. Dans l'ensemble, 64 % des délinquants qui font l'objet d'une surveillance dans la collectivité ont actuellement un emploi contre 36 % qui n'en ont pas, tandis que 49 % des délinquantes qui font l'objet d'une surveillance dans la collectivité ont actuellement un emploi contre 51 % qui n'en ont pas.



2.3 Priorités de la direction

Comme nous l'avons déjà mentionné, conformément à l'architecture des activités de programme (AAP), les priorités et les plans de la direction ont été intégrés aux deux activités de programme du SCC. Pour atteindre les résultats visés par rapport à ces priorités, le SCC doit compter sur un effectif représentatif, informé, productif et durable.

Pour l'exercice 2004/05, les priorités de la direction sont les suivantes :

- améliorer la sécurité et la santé au travail;
- moderniser les outils et utiliser des approches fondées sur la recherche pour accroître le rendement; et
- améliorer les stratégies pour appuyer l'apprentissage sur les plans individuel et organisationnel.

Les plans et les activités associés à la gestion générale sont présentés dans les paragraphes suivants:

Améliorer les processus et les pratiques qui permettront de fournir un milieu de travail sûr, sain et positif.

En raison du décès tragique d'une agente de libération conditionnelle assassinée au domicile d'un délinquant sous responsabilité fédérale le 6 octobre 2004, et en attendant les résultats d'une enquête menée par RHDCC et d'une enquête mixte menée par la CNLC et le SCC, des mesures de protection ont été adoptées pour améliorer les pratiques de surveillance des libérés conditionnels et accroître la sécurité des agents de libération conditionnelle du SCC dans la collectivité. Voici quelques exemples des mesures adoptées : les agents de libération conditionnelle doivent désormais être deux pour rendre visite aux délinquants dont les antécédents criminels comportent un décès ou une agression sexuelle, et ce pour au moins les trois premiers mois de la surveillance; les services de police locaux doivent être prévenus d'avance des visites à domicile en région éloignée; d'autres agents du renseignement de sécurité ont été affectés dans les bureaux de district; des mesures visant à accroître la capacité de communication des agents de libération conditionnelle pendant qu'ils sont à l'extérieur du bureau ont été prises; tous les agents de libération conditionnelle doivent suivre des séances de recyclage annuelles sur la sécurité dans la collectivité; les pratiques de surveillance des libérés conditionnels doivent figurer comme point permanent à l'ordre du jour des réunions des comités régionaux de santé et de sécurité au travail.

Comme le montre le tableau présenté ci-après, le nombre de blessures au travail parmi le personnel du SCC est demeuré relativement stable au cours des quatre dernières années.

Blessures au travail parmi le personnel – Années civiles 2001 à 2004

Type de blessure	2001		2002		2003		2004	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Décès	0	0	0	0	0	0	1	0,007 %
Invalidante*	475	3,8 %	514	4,2 %	572	4,0 %	569	3,9 %
Sans gravité**	1 234	9,9 %	1 186	9,7 %	1 406	9,8 %	1 365	9,3 %

* Nécessitant un arrêt de travail.
 ** Ne nécessitant pas d'arrêt de travail.

Un autre indicateur de la satisfaction au travail est le nombre de plaintes formulées par les employés aux termes de l'article 127 et le nombre de refus de travail déposés en vertu de l'article 128 de la partie II du Code canadien du travail. Le tableau présenté ci-après montre les données recueillies dans ce domaine.

Santé et sécurité au travail – Plaintes et refus de travailler

Exercice	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Plaintes d'employés (article 127)	31	48	9	18
Refus de travailler accueilli par RHDCC (article 128)	8	3	1	4
Refus de travailler rejeté par RHDCC (article 128)	19	16	15	11

Le tableau suivant montre le nombre de plaintes de harcèlement formulées par des employés au cours de l'exercice et le nombre de plaintes qui ont été accueillies. Des mesures correctrices ont été prises dans le cas des plaintes fondées.

Plaintes de harcèlement – Employés		
Exercice	Nombre de plaintes déposées	Nombre de plaintes fondées
2001/02	134	31
2002/03	142	25
2003/04	190	27
2004/05	194	17



Les séances de formation mixtes contre le harcèlement élaborées par le SCC et le syndicat à l'intention des employés et des gestionnaires qui devaient être offertes au cours de l'exercice ne l'ont pas toutes été en raison des négociations collectives en cours entre le Conseil du Trésor et l'Alliance de la fonction publique du Canada. En outre, pour offrir cette formation, le SCC continuera à élaborer des stratégies et des initiatives appropriées pour régler les problèmes de harcèlement et de comportement abusif en milieu de travail au cours du prochain exercice.

Attirer, choisir et former des travailleurs du savoir en conformité avec l'approche de modernisation des ressources humaines.

La *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et les *Modifications à la Loi sur les finances publiques* sont en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005. En guise de préparation, le SCC a travaillé en collaboration avec des intervenants pour accroître la sensibilisation à l'égard de la nouvelle législation, il a consulté des agents négociateurs au sujet des nouvelles exigences et il a préparé de nouvelles délégations de pouvoir dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Des activités de communication et de formation ont aussi été entreprises à l'intention des cadres, des gestionnaires et des employés des ressources humaines.

Le SCC a aussi poursuivi ses efforts visant à élaborer des descriptions de travail génériques nationales (DTGN) même si le processus a été ralenti en 2004/05 en raison des nouvelles exigences et initiatives. Le SCC a été obligé de réviser les énoncés de qualités génériques à la suite d'une décision de la Cour fédérale⁴⁷. Le SCC poursuivra ses efforts pour favoriser l'utilisation des DTGN à la grandeur du service au cours du prochain exercice.

Le SCC estime qu'un effectif représentatif de la diversité culturelle est important et consacre beaucoup d'efforts au maintien d'un effectif qui reflète cette diversité. Au 31 mars 2005, le SCC avait atteint ou dépassé les estimations de la disponibilité au sein de la population active pour les trois groupes visés par l'équité en matière d'emploi. Environ 5 % du personnel du SCC sont des membres des groupes des minorités visibles, 4 % sont des personnes handicapées et plus de 6 % sont des Autochtones; les femmes forment presque 44 % de l'effectif. Même si un plus grand nombre de personnes de chacun des quatre groupes ont été employés par le SCC en 2004/05, le Service ne respecte plus les estimations de la disponibilité au sein de la population active dans le cas des femmes. Cette lacune peut être attribuable à l'augmentation de la proportion de femmes au sein de l'effectif. Les femmes sont bien réparties dans toutes les catégories et tous les niveaux d'emploi.

Le SCC est déterminé à combler les écarts qui existent toujours chez les groupes désignés dans les diverses catégories professionnelles. En 2004/05, il a investi dans les initiatives d'équité en matière d'emploi visant à mettre en place des installations pour les employés handicapés grâce à des fonds spéciaux, et l'embauche, la formation et le perfectionnement professionnel des membres des groupes désignés.

⁴⁷ Sur cette décision de la Cour fédérale dans l'affaire Carty contre le Procureur général du Canada se trouve à l'adresse : www.hrma-agrh.gc.ca/ec.fpac/index_f.asp

Par ailleurs, le recrutement à l'externe des Autochtones, des femmes et des membres des minorités visibles a dépassé les estimations de la disponibilité au sein de la population active. Il convient toutefois de noter que, dans le cas des minorités visibles, le SCC n'a pas atteint l'objectif de 20 % établi par l'initiative Faire place au changement⁴⁸. Des efforts continus sont déployés dans ce domaine.

Mettre en oeuvre des initiatives en matière de gestion pour appuyer la prise de décisions éclairées en temps opportun.

Un prototype de gestion du savoir avait été élaboré pour organiser l'information et la rendre plus accessible au personnel de première ligne. Ce module était partiellement mis à l'essai par les surveillants correctionnels et les agents de libération conditionnelle. Récemment, un système de gestion de contenu d'apprentissage, qui a fourni les bases technologiques requises pour actualiser le prototype, a été acheté.

Mettre en oeuvre le cadre de responsabilisation de gestion dans l'ensemble du SCC.

Tout au long de l'exercice 2004/05, le SCC a continué à intégrer le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) à son programme de gestion du rendement. Ainsi, les ententes de rendement des cadres supérieurs pour 2005/06 comprennent maintenant des mesures de rendement et des engagements précis relatifs à la gestion moderne de la fonction publique. L'intégration du CRG aux ententes de rendement individuelles permettra au SCC de continuer à démontrer l'efficacité de ses programmes et les résultats obtenus pour tous les Canadiens.

L'exercice 2004/05 a été très productif dans le domaine des évaluations. Le Service a renforcé son engagement à l'égard des vérifications et des évaluations fondées sur le risque avec l'approbation de son plan de 2005/06. Le SCC continue à obtenir de bons résultats au chapitre de la gestion du risque pour l'organisation à tous les niveaux grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre de plans d'action issus des conclusions des vérifications et des évaluations. Le tableau 17, dans la section 3, Information Supplémentaire fournit une liste des évaluations et vérifications complétées.

La politique gouvernementale sur la divulgation interne est un élément essentiel à l'intégration du CRG. En 2004/05, 10 des 24 demandes portaient sur des présomptions de mauvaise conduite. De ce nombre, une demande a donné lieu à une enquête, qui était toujours en cours au 31 mars 2005. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour intégrer des valeurs et des principes éthiques aux pratiques de gestion grâce à la prestation d'un cours obligatoire pour tous les nouveaux cadres. Un volet sur l'éthique et les valeurs a aussi été ajouté à tous les cours de formation obligatoires des autres groupes et au Programme d'orientation des nouveaux employés du SCC. Enfin, le SCC a créé un comité consultatif interne et un comité consultatif externe sur l'éthique.

⁴⁸ Des renseignements additionnels sur l'initiative *Faire place au changement : Bâtir une fonction publique fédérale représentative* sont présentés à l'adresse suivante : http://www.hrma-agrh.gc.ca/ec-fpac/index_f.asp.



Élaborer des stratégies de leadership et un programme d'avancement professionnel, prévoyant des outils de formation, d'encadrement et de soutien pour l'apprentissage et le perfectionnement continu.

Fournir des possibilités d'apprentissage aux employés demeure une priorité élevée pour le SCC. Le SCC s'est engagé à respecter la politique de la fonction publique sur l'apprentissage continu. Depuis le mois d'avril 2004, les ressources d'apprentissage relèvent d'un seul organisme. La principale réalisation à souligner au cours de la première année d'application de cette nouvelle structure a été l'adoption de méthodes uniformes de présentation de rapports et d'évaluation, qui a permis d'établir des comparaisons plus exactes des coûts et d'ajuster l'affectation des ressources en conséquence. Les progrès réalisés à cet égard seront surveillés.

Fournir un soutien au personnel pour gérer les problèmes qui se présentent dans un environnement correctionnel.

Le Programme d'aide aux employés (PAE) et le programme de Gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC) offerts par le SCC à ses employés visent à aider ces derniers à gérer les difficultés auxquelles ils font face en milieu correctionnel ainsi que certains problèmes dans leur vie personnelle. À titre de service confidentiel auquel les employés participent de leur plein gré, le PAE est appuyé par la direction du SCC et les agents négociateurs. Des employés qui ont été sélectionnés par la partie syndicale et la partie patronale reçoivent une formation spécialisée pour aider et conseiller leurs collègues de travail et les diriger vers les professionnels et les organismes appropriés.

En 2004/05, 2 863 employés du SCC ont fait appel au PAE, ce qui représente un nombre semblable à ceux qui ont été enregistrés lors des exercices précédents. Le PAE a été appuyé par 466 agents d'orientation bénévoles et 463 pairs aidants du programme de GSIC. En outre, le réseau de coordonnateurs régionaux et d'agents d'orientation bénévoles du PAE du SCC ont pris part à 83 séances d'information du personnel portant sur des questions associées au bien-être et à la qualité de vie.

Appuyer les priorités du Canada en matière de politique étrangère pour ce qui est des droits de la personne et de la justice pénale.

La reconnaissance dont jouit le SCC à l'échelle internationale comme source de connaissances spécialisées se traduit par le nombre de demandes formulées par les organismes correctionnels internationaux pour visiter les installations du SCC. En 2004/05, le SCC a accueilli 41 délégations internationales. Il a fourni, à leur demande, une aide technique à différents pays dont l'Algérie, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Chine (par l'entremise du Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle), la Barbade, Sainte-Lucie, Haïti, Hong Kong, la Jamaïque, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Tanzanie⁴⁹.

⁴⁹ L'assistance technique comporte une grande variété d'activités telles que l'évaluation des programmes et des opérations, l'élaboration de politiques et la formation. Les activités d'assistance technique du SCC favorisent et appuient les réformes dans les domaines de la justice et de la sécurité, grâce à l'amélioration des pratiques de gestion des services correctionnels et des délinquants dans les pays partenaires.

Le SCC a aussi participé à des initiatives de consolidation de la paix dans le cadre du vaste engagement pris par le Canada de contribuer à la paix et à la stabilité internationales. Depuis le mois de juin 2003, il collabore avec l'Afghanistan dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour l'assistance en Afghanistan (MINUAG) afin d'aider le gouvernement afghan à mettre au point un système correctionnel moderne. À ce jour, le Canada a détaché deux gestionnaires du SCC à la MINUAG, à titre de conseillers correctionnels.

Effectuer des recherches pour orienter les politiques du SCC concernant les défis stratégiques.

Le SCC participe activement aux activités des comités interministériels qui s'occupent des directives stratégiques liés au résultat stratégique, aux priorités et aux plans du SCC.

Le SCC a travaillé en partenariat avec d'autres ministères pour élaborer la Stratégie canadienne antidrogue renouvelée, la Stratégie de lutte contre le VIH/sida renouvelée et l'initiative de renforcement de la sécurité communautaire. La Stratégie canadienne antidrogue renouvelée a permis d'améliorer le programme de Traitement d'entretien à la méthadone (TEM) pour favoriser l'identification et le traitement précoces des détenus satisfaisant aux critères prioritaires (femmes enceintes, détenus infectés par le VIH). La Stratégie de lutte contre le VIH/sida renouvelée a permis au SCC d'améliorer la surveillance des maladies infectieuses, d'intégrer les programmes pour toutes les maladies infectieuses et de mettre en œuvre un programme de pratiques de tatouage sécuritaires. Ces initiatives contribuent en bout de ligne à la santé et à la sécurité du personnel, des délinquants et du public.

L'initiative de renforcement de la sécurité communautaire fait appel aux services conjoints de la police et des bureaux de libération conditionnelle pour améliorer l'échange d'information, ce qui donne lieu à l'arrestation plus rapide des délinquants illégalement en liberté et à un suivi plus efficace des délinquants à risque élevé. Elle permet aussi la prestation de services de planification de la mise en liberté et de soins ambulatoires, l'emploi de personnel spécialisé en santé mentale dans les bureaux de libération conditionnelle et l'organisation de séances de formation annuelle en santé mentale à l'intention du personnel de la collectivité.

Déterminer les mécanismes visant à éliminer l'exposition à la fumée secondaire dans les établissements.

Le SCC a aussi poursuivi ses travaux visant à élaborer une stratégie pour réduire l'exposition à la fumée secondaire de manière à assurer la sécurité des employés et des délinquants, tout en respectant le rôle particulier que joue le tabac dans la vie spirituelle des délinquants autochtones. Des consultations ont été menées pendant tout l'été 2004 auprès des syndicats, des employés, des comités consultatifs de citoyens, du groupe de travail national des Aînés, de partenaires clés, d'intervenants et de délinquants pour déterminer les questions dont il faut tenir compte pour mettre en œuvre une interdiction totale de fumer à l'intérieur.

D'ici le 31 janvier 2006, il sera interdit de fumer à l'intérieur des établissements du SCC, mais des mesures seront prises pour autoriser la cigarette dans des zones désignées à l'extérieur.



SECTION 3 INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

3.1 Information sur l'organisation

Le SCC est organisé pour offrir des services correctionnels efficaces d'une manière responsable sur le plan financier. Il y a trois niveaux de gestion : national, régional et local.

- Administration centrale

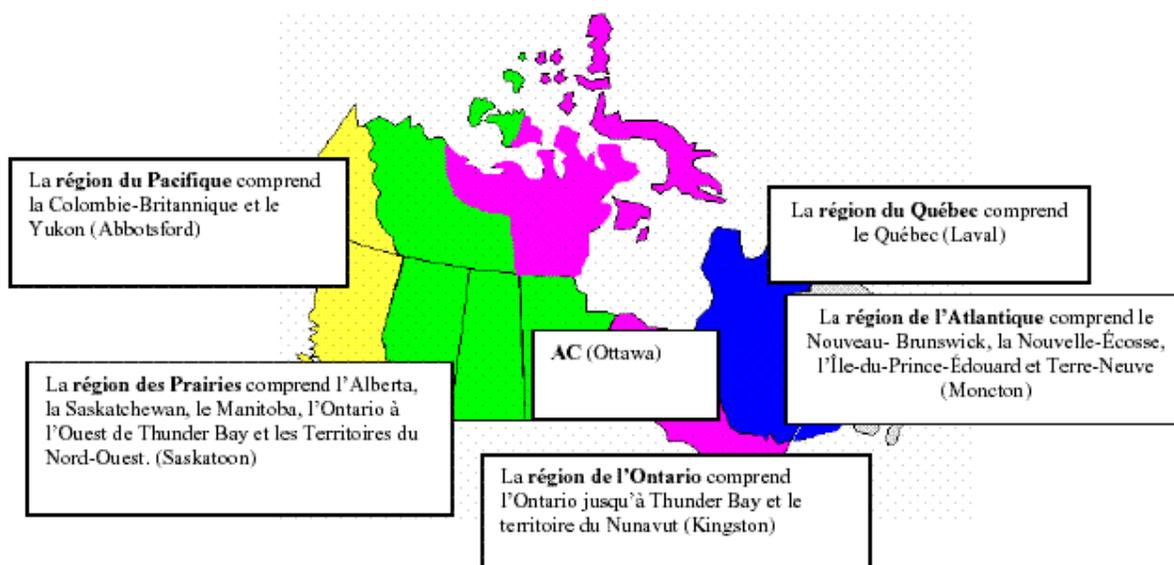
Offre des services de soutien au commissaire et au Comité de direction et fournit des services à l'ensemble du SCC, notamment : prestation de renseignements aux comités parlementaires, aux organismes centraux et au public; liaison ministérielle; communications, opérations correctionnelles, conseils d'expert en gestion des ressources humaines et des finances ; vérification et examen; évaluation du rendement; politiques et planification; élaboration des programmes; recherche; services juridiques et gestion de l'information.

- Administration régionale

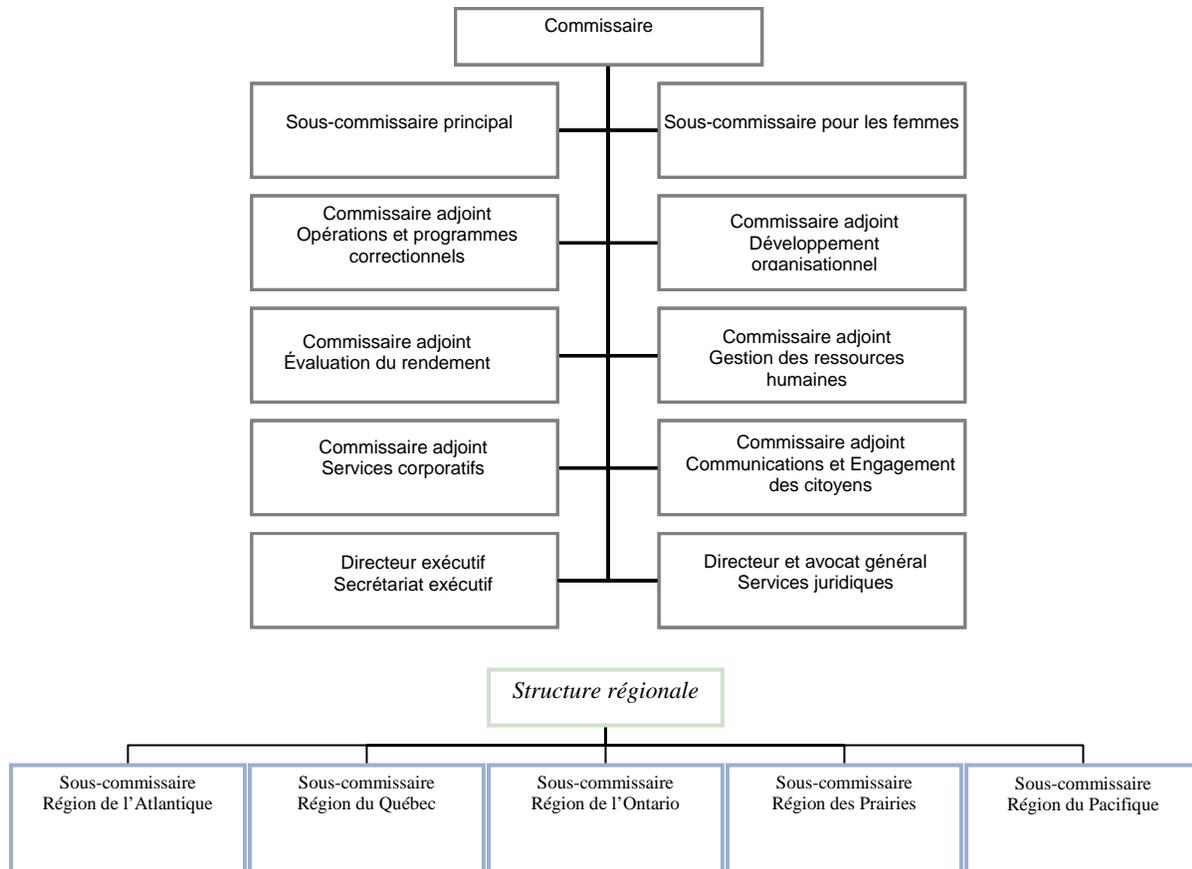
Offre des services de soutien concernant la mise en œuvre des politiques et des programmes nationaux, l'élaboration de politiques, de plans et de programmes régionaux sur l'évaluation du rendement, la gestion des ressources humaines et des finances, les relations fédérales-provinciales, la consultation du public et la prestation de renseignements aux médias, aux élus, aux groupes d'intérêt et au public.

- Établissements/Bureaux de libération conditionnelle – Le SCC gère 54 pénitenciers (sans les annexes et les centres de traitement), 16 bureaux de district et 71 bureaux de libération conditionnelle.

Une description du classement des niveaux de sécurité des établissements (c.-à-d. sécurité maximale, sécurité moyenne, sécurité minimale et niveaux de sécurité multiples) est fournie dans la section 4, sous «Autres sujets d'intérêts».



Le **commissaire** est l'administrateur général du Service correctionnel du Canada et il est responsable devant la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Le Comité de direction, qui est composé de cadres œuvrant aux paliers national et régional, établit la vision et le programme des services correctionnels. Les fonctions précises sont décrites dans le tableau et les sections présentées ci-après.



Le **sous-commissaire principal** est le sous-ministre adjoint principal. Son rôle consiste principalement à aider le commissaire, à gérer les questions opérationnelles et stratégiques, à assurer la surveillance de l'élaboration des politiques et des programmes à l'intention des délinquants autochtones et à remplacer le commissaire au besoin.

La **sous-commissaire pour les femmes** est responsable de l'élaboration efficace des politiques et des programmes, ainsi que de la surveillance des programmes destinés aux délinquantes.

Le **commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels** est responsable de l'intégrité des activités menées dans la collectivité et les établissements, à l'échelle du SCC, et de l'amélioration de la prestation des soins de santé, de la sécurité, de la gestion des cas, de l'élaboration des programmes et de la recherche.



La **commissaire adjointe, Développement organisationnel** est chargée de la politique générale et de la planification à l'appui des objectifs stratégiques du gouvernement. Elle doit également assurer l'impartialité et l'équité des pratiques correctionnelles par le biais des mécanismes de recours à la portée des délinquants et de la prestation de services en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La **commissaire adjointe, Évaluation du rendement** est chargée de s'assurer que des mécanismes sont en place pour analyser, surveiller et mesurer le rendement du SCC en ce qui concerne l'atteinte de résultats dans le domaine correctionnel. L'Évaluation du rendement est également chargée des vérifications internes, des évaluations et des programmes d'enquêtes internes.

La **commissaire adjointe, Services corporatifs** est responsable de l'informatique, du soutien technologique, des services techniques, ainsi que de la gestion des finances et du matériel, y compris de la Direction générale du contrôleur.

Le **commissaire adjoint, Gestion des ressources humaines** coordonne l'élaboration de stratégies de gestion des ressources humaines, la gestion des activités ayant trait à l'administration et aux ressources humaines, ainsi que l'interprétation des politiques, des directives et des lignes directrices.

La **commissaire adjointe, Communications et engagement des citoyens** est chargé de diriger l'élaboration des initiatives du secteur bénévole et des communications et de mettre en application la politique en matière de communications; d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à mieux sensibiliser les médias et le public au mandat, aux politiques et aux programmes du SCC par le biais d'activités de liaison et de consultations menées auprès du public; d'élaborer, de produire, de diffuser et d'évaluer des produits multimédia.

La **directrice exécutive du Secrétariat exécutif** est chargée de la liaison ministérielle et des relations parlementaires de manière à aider le commissaire et la ministre à s'acquitter du mandat du SCC ainsi que des relations fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Le **directeur et avocat général des Services juridiques** prodigue des conseils concernant les risques juridiques liés à l'élaboration des politiques, des programmes et des services correctionnels, ainsi que des conseils en vue de régler des litiges.

Les cinq **sous-commissaires régionaux** sont chargés de gérer les activités du SCC dans leur région respective, de mettre en œuvre les politiques correctionnelles et de faire preuve de leadership dans la prestation de conseils concernant le système de justice pénale.

Établissements fédéraux par région et niveau de sécurité

Région de l'Atlantique

Établissement de l'Atlantique (maximale)
 Établissement Nova pour femmes (multisécuritaire)
 Établissement de Springhill (moyenne)
 Établissement Westmorland (minimale)
 CCC Paratown (minimale)
 CCC Terre-Neuve et Labrador (minimale)
 CCC Carlton (minimale)
 Annexe du CCC Carlton (minimale)
 Centre de rétablissement Shepody (multisécuritaire)
 Pénitencier de Dorchester (moyenne)

Région du Pacifique

Village de guérison Kwikwèxwelhp (minimale)
 Établissement de Matsqui (moyenne)
 Établissement du Pacifique (multisécuritaire)
 Établissement Ferndale (minimale)
 Établissement de Mission (moyenne)
 Établissement William Head (minimale)
 Établissement de Kent (maximale)
 Établissement Mountain (moyenne)
 CCC Chilliwack (minimale)
 Établissement de la vallée du Fraser pour femmes (multisécuritaire)
 Centre régional de traitement (multisécuritaire)

Région de l'Ontario

Établissement Grand Valley pour femmes (multisécuritaire)
 Établissement de Bath (moyenne)
 Pénitencier de Kingston (maximale)
 Établissement de Beaver Creek (minimale)
 Établissement Frontenac (minimale)
 Établissement de Millhaven (maximale)
 Établissement de Collins Bay (moyenne)
 Établissement de Joyceville (moyenne)
 Établissement Pittsburgh (minimale)
 Centre régional de traitement (multisécuritaire)
 Établissement Warkworth (moyenne)
 Maison Isabel McNeill (minimale)
 Établissement Fenbrook (moyenne)
 CCC Portsmouth (minimale)
 CCC Keele (minimale)
 CCC Hamilton (minimale)

Région du Québec

Établissement Archambault (moyenne)
 Établissement Drummond (moyenne)
 Établissement de La Macaza (moyenne)
 Établissement de Cowansville (moyenne)
 Centre fédéral de formation (minimale)
 Établissement Leclerc (moyenne)
 Établissement de Donnacona (maximale)
 Établissement Joliette (multisécuritaire)
 Centre régional de santé mentale (multisécuritaire)
 CCC Ogilvy (minimale)
 Établissement Montée Saint-François (minimale)
 Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (minimale)
 Centre régional de réception (maximale)
 Établissement de Port-Cartier (maximale)
 CCC Laferrière (minimale)
 CCC Marcel Caron (minimale)
 CCC Hochelaga (minimale)
 CCC Martineau (minimale)
 CCC Sherbrooke (minimale)

Région des Prairies

Établissement de Bowden (moyenne)

- Annexe de l'Établissement de Bowden (minimale)

 Établissement de Rockwood (minimale)
 Établissement d'Edmonton pour femmes (multisécuritaire)
 Établissement de Drumheller (moyenne)

- Annexe de l'Établissement de Drumheller (minimale)

 Centre psychiatrique régional (multisécuritaire)
 Établissement de Stony Mountain (moyenne)
 Établissement d'Edmonton (maximale)
 Établissement Riverbend (minimale)
 Établissement de Grande Cache (minimale)
 Pénitencier de la Saskatchewan (multisécuritaire)
 Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (multisécuritaire)
 Pavillon de ressourcement Willow Cree (minimale)
 Centre Grierson (minimale)
 CCC Pê Sâkâstêw (minimale)
 CCC Oskana (minimale)
 CCC Osborne (minimale)



3.2 Information financière

Tableaux financiers

En 2004-2005, le budget du SCC était de 1 571 271 501 \$ tel qu'approuvé par le Parlement dans le Budget principal des dépenses. Ce budget était constitué des principaux éléments suivants, CORCAN y compris.

				M\$		%
Salaires				818		52,1 %
Régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)				173		11,0 %
Dépenses de fonctionnement				443		28,2 %
Dépenses en capital				137		8,7 %
				1 571		

Pour ce qui est de la répartition du budget par élément de planification, les ressources ont été réparties de la façon suivante.

				M\$		%
Prise en charge				210		13,4 %
Garde				690		43,9 %
Réinsertion sociale				475		30,3 %
Services corporatifs				196		12,4 %
				1 571		

Pour ce qui est de la répartition du budget par activité de programme, les ressources ont été réparties de la façon suivante.

				M\$		%
Prise en charge et garde				1 178		75,0 %
Réadaptation et gestion des cas				393		25,0 %
				1 571		

Tableau financier 1 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (incl. les ETP)

Comparaison historique des dépenses prévues du Service par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal des dépenses total	Dépenses totales prévues	Dépenses totales autorisées	Dépenses réelles totales
Prise en charge	195.8	225.2	210.3	212.3	223.8	211.8
Garde	645.6	628.4	689.5	697.4	692.3	671.8
Réinsertion sociale *	483.6	468.7	475.4	494.0	514.8	511.3
Gestion générale	215.3	203.8	196.1	196.1	205.8	187.7
TOTAL	1,540.3	1,526.1	1,571.3	1,599.8	1,636.7	1,582.6
Moins : Revenus non disponibles	16.4	16.5		17.6	16.0	14.9
Plus : Services reçus à titre gracieux	85.3	86.4		79.2	87.3	91.9
Coût net pour le Service	1,609.2	1,596.0	1,571.3	1,661.4	1,708.0	1,659.6
Équivalents temps plein	14,168	14,495	14,613	14,613	N/A	14,530

* Comprend le Fonds renouvelable CORCAN.



Comparaison historique des dépenses prévues du Service par rapport aux dépenses réelles par activité de programme (en millions de dollars)

Activité de programme	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal des dépenses total	Dépenses totales prévues	Dépenses totales autorisées	Dépenses réelles totales
Prise en charge et garde	1,124.4	1,114.1	1,178.5	1,199.9	1,224.3	1,161.0
Réadaptation et gestion des cas (*)	415.9	412.0	392.8	399.9	412.4	421.6
Total	1,540.3	1,526.1	1,571.3	1,599.8	1,636.7	1,582.6
Moins : Revenus non disponibles	16.4	16.5		17.6	16.0	14.9
Plus : Services reçus à titre gracieux	85.3	86.4		79.2	87.3	91.9
Coût net pour le Service	1,609.2	1,596.0	1,571.3	1,661.4	1,708.0	1,659.6
Équivalents temps plein	14,168	14,495	14,613	14,613	N/A	14,530
* Comprend le Fonds renouvelable CORCAN.						

L'augmentation des dépenses pour tous les secteurs d'activités est principalement attribuable aux hausses salariales prévues dans les nouvelles conventions collectives et à l'augmentation du prix payé (inflation) pour les biens et services de base.

Explications des changements entre les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses et les dépenses réelles pour 2004-2005

Pour l'exercice 2004-2005, le Service a dépensé la somme de 1 582,6 millions de dollars ou 11,3 millions de plus que le montant approuvé dans la partie II du Budget principal, c'est-à-dire 1 571,3 millions de dollars. Pour analyser les résultats financiers du Service, les ressources additionnelles fournies dans le Budget supplémentaire des dépenses doivent être prises en considération. Le rapprochement suivant a été fait.

Budget principal des dépenses	1 571 272
Plus	
Budget supplémentaire des dépenses (A)	42 596
Budget supplémentaire des dépenses (B)	0
Crédit 5 du Conseil du Trésor	28 122
Crédit 10 du Conseil du Trésor	0
Crédit 15 du Conseil du Trésor	3 258
Diminution du régime d'avantages sociaux des employés	(19 311)
Postes non prévus dans le Budget	
CORCAN - INASAF (net du Budget principal)	9 904
Autres (pensions, biens de l'État, etc.)	857
Autorisations totales disponibles	1 636 698
Moins	
CORCAN et disposition des biens de l'État	14 251
Disponibles pour les futures années	
Total disponible pour le SCC	1 622 447
Moins	
Dépenses réelles	1 582 562
Écart	39 885



Tableau financier 2 - Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles du Service par secteur d'activité (en millions)

Secteur d'activité	Fonctionnement (3)	Capital	Subventions et contributions	Dépenses brutes totales	Moins : recettes disponibles (5)	Dépenses budgétaires nettes
Prise en charge						
Budget principal	208,9	1,2	0,2	210,3		210,3
Dépenses prévues	210,9	1,2	0,2	212,3		212,3
<i>Dépenses autorisées</i>	<i>222,5</i>	<i>1,2</i>	<i>0,1</i>	<i>223,8</i>		<i>223,8</i>
Dépenses réelles	210,7	1,0	0,1	211,8		211,8
Garde						
Budget principal	564,1	125,4	0,0	689,5		689,5
Dépenses prévues	572,0	125,4	0,0	697,4		697,4
<i>Dépenses autorisées</i>	<i>572,9</i>	<i>119,3</i>	<i>0,0</i>	<i>692,3</i>		<i>692,3</i>
Dépenses réelles	582,8	89,0	0,0	671,8		671,8
Réinsertion sociale (*)						
Budget principal	539,8	10,1	2,0	551,9	76,5	475,4
Dépenses prévues	558,4	10,1	2,0	570,5	76,5	494,0
<i>Dépenses autorisées</i>	<i>578,5</i>	<i>10,2</i>	<i>2,6</i>	<i>591,3</i>	<i>76,5</i>	<i>514,8</i>
Dépenses réelles	568,0	18,3	2,7	589,0	77,7	511,3
Gestion générale						
Budget principal	195,8	0,0	0,3	196,1		196,1
Dépenses prévues	195,8	0,0	0,3	196,1		196,1
<i>Dépenses autorisées</i>	<i>205,4</i>	<i>0,0</i>	<i>0,4</i>	<i>205,8</i>		<i>205,8</i>
Dépenses réelles	186,9	0,5	0,3	187,7		187,7
TOTALS						
Budget principal	1 508,6	136,7	2,5	1 647,8	76,5	1 571,3
Dépenses prévues	1 537,1	136,7	2,5	1 676,3	76,5	1 599,8
<i>Dépenses autorisées</i>	<i>1 579,3</i>	<i>130,8</i>	<i>3,1</i>	<i>1 713,2</i>	<i>76,5</i>	<i>1 636,7</i>
Dépenses réelles	1 548,4	108,8	3,1	1 660,3	77,7	1 582,6

Secteur d'activité	Fonctionnement (3)	Capital	Subventions et contributions	Dépenses brutes totales	Moins : recettes disponibles (5)	Dépenses budgétaires nettes
Revenus non disponibles (6)						
Budget principal				0,0		
Dépenses prévues				0,0		17,6
<i>Dépenses autorisées</i>				<i>0,0</i>		<i>16,0</i>
Dépenses réelles				0,0		14,9
Coûts des services fournis par d'autres ministères (4)						
Budget principal				0,0		79,2
Dépenses prévues						
<i>Dépenses autorisées</i>				<i>0,0</i>		<i>87,3</i>
Dépenses réelles				0,0		91,9
Coût net du programme						
Budget principal	1 508,6	136,7	2,5	1 647,8	76,5	1 571,3
Dépenses prévues	1 537,1	136,7	2,5	1 676,3	76,5	1 661,4
<i>Dépenses autorisées</i>	<i>1 579,3</i>	<i>130,8</i>	<i>3,1</i>	<i>1 713,2</i>	<i>76,5</i>	<i>1 708,0</i>
Dépenses réelles	1 548,4	108,8	3,1	1 660,3	77,7	1 659,6

(*) La réinsertion sociale comprend le fonds renouvelable CORCAN.

Nota:

1. Les chiffres en italiques correspondent aux dépenses autorisées pour 2004-2005 (Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations).
2. Les chiffres en gras correspondent aux dépenses et aux revenus réels en 2004-2005.
3. Les dépenses de fonctionnement englobent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations de ministres.
4. Les coûts des services fournis par d'autres ministères correspondent aux coûts estimatifs des locaux de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC), du service d'émission de chèques de TPSGC, de la contribution de l'employeur (SCT) aux régimes d'assurances de la fonction publique (non comptabilisée dans les dépenses de fonctionnement, p. ex., soins médicaux et dentaires) du Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres services reçus de Développement des ressources humaines et de Justice Canada.
5. Anciennement « recettes affectées au crédit ».
6. Anciennement « recettes affectées au Trésor ».



Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles du Service par activité de programme (en millions)

Activité de programme	Fonctionnement (3)	Capital	Subventions et contributions	Dépenses brutes totales	Moins recettes disponibles (5)	Dépenses budgétaires nettes
Prise en charge et garde						
Budget principal	1 053,5	123,2	1,8	1 178,5		1 178,5
Dépenses prévues	1 074,9	123,2	1,8	1 199,9		1 199,9
<i>Dépenses autorisées</i>	<i>1 104,0</i>	<i>117,9</i>	<i>2,4</i>	<i>1 224,3</i>		<i>1 224,3</i>
Dépenses réelles	1 060,6	98,0	2,4	1 161,0		1 161,0
Réadaptation et gestion des cas (*)						
Budget principal	455,1	13,5	0,7	469,3	76,5	392,8
Dépenses prévues	462,2	13,5	0,7	476,4	76,5	399,9
<i>Dépenses autorisées</i>	<i>475,3</i>	<i>12,9</i>	<i>0,7</i>	<i>488,9</i>	<i>76,5</i>	<i>412,4</i>
Dépenses réelles	487,8	10,8	0,7	499,3	77,7	421,6
TOTAL						
Budget principal	1 508,6	136,7	2,5	1 647,8	76,5	1 571,3
Dépenses prévues	1 537,1	136,7	2,5	1 676,3	76,5	1 599,8
<i>Dépenses autorisées</i>	<i>1 579,3</i>	<i>130,8</i>	<i>3,1</i>	<i>1 713,2</i>	<i>76,5</i>	<i>1 636,7</i>
Dépenses réelles	1 548,4	108,8	3,1	1 660,3	77,7	1 582,6
Revenus non disponibles (6)						
Budget principal				0,0		
Dépenses prévues				0,0		17,6
<i>Dépenses autorisées</i>				<i>0,0</i>		<i>16,0</i>
Dépenses réelles				0,0		14,9
Coûts des services fournis par d'autres ministères (4)						
Budget principal				0,0		
Dépenses prévues				0,0		79,2
<i>Dépenses autorisées</i>				<i>0,0</i>		<i>87,3</i>
Dépenses réelles				0,0		91,9
Coût net du programme						
Budget principal	1 508,6	136,7	2,5	1 647,8	76,5	1 571,3
Dépenses prévues	1 537,1	136,7	2,5	1 676,3	76,5	1 661,4
<i>Dépenses autorisées</i>	<i>1 579,3</i>	<i>130,8</i>	<i>3,1</i>	<i>1 713,3</i>	<i>76,5</i>	<i>1 708,0</i>
Dépenses réelles	1 548,4	108,8	3,1	1 660,3	77,7	1 659,6

(*) La réinsertion sociale comprend le fonds renouvelable CORCAN.

Nota :

1. Les chiffres en italiques correspondent aux dépenses autorisées pour 2004-2005 (Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations).
2. Les chiffres en gras correspondent aux dépenses et aux revenus réels en 2004-2005.
3. Les dépenses de fonctionnement englobent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations de ministres.
4. Les coûts des services fournis par d'autres ministères correspondent aux coûts estimatifs des locaux de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC), du service d'émission de chèques de TPSGC, de la contribution de l'employeur (SCT) aux régimes d'assurances de la fonction publique (non comptabilisée) dans les dépenses de fonctionnement, p. ex., soins médicaux et dentaires) du Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres services reçus de Développement des ressources humaines et de Justice Canada.
5. Anciennement « recettes affectées au crédit ».
6. Anciennement « recettes affectées au Trésor ».



La source des revenus non disponibles est le fonds renouvelable de CORCAN. Ces revenus proviennent principalement de la vente des produits fabriqués par les détenus.

La différence entre les dépenses prévues et le Budget principal des dépenses correspond à des ajustements non compris dans le Budget principal des dépenses.

(en millions de \$)

- Utilisation des établissements fédéraux au Nouveau-Brunswick pour héberger des délinquants sous responsabilité provinciale (Accord d'échange de services)	2,5
- Intégrité des programmes (CT 831172)	15,0
- Recettes de ventes de biens immobiliers (CT 831094)	0,3
- Capital reporté de 2003-2004	6,4
- Module de gestion de l'information sur la santé (CT 831172)	0,7
- Organismes d'aide postpénale – Chambre et pension	3,6
Total des ajustements	28,5

Tableau financier 3 - Postes votés et législatifs

Besoins financiers par autorisation de dépenser (en millions de dollars)

Crédit		Budget principal des dépenses	2004-2005		
			Dépenses prévues totales (1)	Dépenses autorisées (2)	Dépenses réelles totales
	Service correctionnel				
35	Dépenses de fonctionnement (3)	1 261,1	1 284,8	1 341,0	1 326,4
40	Dépenses en immobilisations (3)	136,7	136,7	130,8	105,6
S	Pensions et autres avantages sociaux	0,2	0,0	0,0	0,0
S	Contributions aux régimes d'avantages sociaux	173,2	178,2	153,9	153,9
S	Fonds renouvelable de CORCAN	0,1	0,1	9,9	-4,1
S	Utilisation des produits de la disposition des biens de la Couronne			0,9	0,6
S	Dispenses de remboursements de prêts				
S	Montants adjugés par le tribunal				
S	Remboursement de recettes de l'année précédente			0,2	0,2
	TOTAL POUR LE SERVICE	1 571,3	1 599,8	1 636,7	1 582,6

(1) Conformément au Rapport sur les plans et priorités 2004-2005

(2) Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations

(3) Sans CORCAN

Au cours de l'exercice, les budgets de fonctionnement et de capital ont été modifiés dans le Budget supplémentaire des dépenses pour refléter :

- les décisions prises par la direction quant au programme d'action sur la réinsertion sociale
- les changements relatifs aux besoins en capital



Tableau financier 4 – Coût net pour le Service

(en millions de dollars)	2004-2005
Dépenses réelles totales	1 582,6
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	12,9
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	70,7
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par DSC	5,8
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	2,5
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	14,9
Coût net pour le Service en 2004-2005	1 659,6

Tableau financier 5 – Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

	31 mars 2004	31 mars 2005*
Réclamations et poursuites en instance ou imminentes	4,0	4,3
Réclamations total	4,0	4,3

Source : Comptes publics (Plate I-12)

* Ce montant représente une responsabilité civile susceptible d'incomber au SCC, selon les Services juridiques du SCC, y compris les modifications aux anciens cas.

Tableau financier 7 - Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Revenus par secteur d'activité (en millions de dollars)

Revenus disponibles

(en millions de dollars)			2004-2005			
			Revenus	Budget	Dépenses	Revenus
Secteur d'activité	Réels	Réels	prévus	principal	autorisées	réels
	2002-2003	2003-2004		des	(1)	
				dépenses		
Prise en charge	-					
Garde	-					
Réinsertion sociale *	87,4	77,0	76,5	76,5	76,5	77,7
Gestion générale	-					
Total des revenus disponibles (2)	87,4	77,0	76,5	76,5	76,5	77,7

Revenus non disponibles

(\$ million)			2004-2005			
			Revenus	Budget	Dépenses	Revenus
Secteur d'activité	Réels	Réels	prévus	principal	autorisées	réels
	2002-2003	2003-2004		des	(1)	
				dépenses		
Prise en charge	10,0	9,3	10,7	S/O	10,9	7,7
Garde	2,1	5,6	3,8	S/O	1,5	3,8
Réinsertion sociale *		1,0	-	S/O	3,6	0,9
Gestion générale	4,3	0,6	3,1	S/O	0,0	2,5
Total des revenus disponibles (3)	16,4	16,5	17,6	S/O	16,0	14,9
Total des revenus	103,8	93,5	94,1	S/O	92,5	92,6

* Comprend le fonds renouvelable CORCAN.

1. Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations
2. Revenus tirés du fonds renouvelable CORCAN, provenant principalement de la vente des produits fabriqués par les détenus.
3. Revenus tirés surtout des ventes des cantines des délinquants, des frais d'utilisation, par exemple pour les services contractuels d'entretien de délinquants, du logement et repas de délinquants et d'autres revenus, tels que des amendes et des services téléphoniques.



Revenus par activité de programme

Revenus disponibles

(en millions de dollars)			2004-2005			
			Revenus	Budget	Dépenses	Revenus
Activité de programme	Réels	Réels	prévus	principal des	autorisées	réels
	2002-2003	2003-2004		dépenses	(1)	
Prise en charge et garde	-					
Réadaptation et gestion des cas *	87,4	77,0	76,5	76,5	76,5	77,7
Total des revenus disponibles (2)	87,4	77,0	76,5	76,5	76,5	77,7

Revenus non disponibles

(en millions de dollars)			2004-2005			
			Revenus	Budget	Dépenses	Revenus
Activité de programme	Réelles	Réelles	prévus	principal des	autorisées	Réels
	2002-2003	2003-2004		dépenses	(1)	
Prise en charge et garde	12,0	12,0	13,2	S.O.	12,0	10,9
Réadaptation et gestion des cas *	4,4	4,5	4,4	S.O.	4,0	4,0
Total des revenus non disponibles (3)	16,4	16,5	17,6	S.O.	16,0	14,9
Total des revenus	103,8	93,5	94,1	S.O.	92,5	92,6

* Comprend le fonds renouvelable CORCAN.

1. Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations
2. Revenus tirés du fonds renouvelable CORCAN, provenant principalement de la vente des produits fabriqués par les détenus.
3. Revenus tirés surtout des ventes des cantines des délinquants, des frais d'utilisation, par exemple pour les services contractuels d'entretien de délinquants, du logement et repas de délinquants et d'autres revenus, tels que des amendes et des services téléphoniques.

Tableau financier 8 - Fonds renouvelable

Fonds renouvelable de CORCAN
État des opérations

(en millions de dollars)	Réelles 2002-2003	Réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Réels
Revenus	85,3	72,4	76,5	76,5	76,5	77,6
Dépenses						
Coût des biens vendus	68,1	57,1	61,4	61,4	61,4	62,4
Autres dépenses de fonctionnement	15,7	13,0	15,2	15,2	15,2	11,6
	83,8	70,1	76,6	76,6	76,6	74,0
Résultats nets	1,5	2,3	(0,1)	(0,1)	(0,1)	3,6

*Répartition des dépenses réelles de
2004-2005

Salaires et avantages sociaux	28,3
Amortissement	1,1
Réparations et entretien	1,9
Services d'administration et de soutien	14,8
Services publics, matériaux et fournitures	27,9
Total	74,0



État des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	2004-2005					
	Réelles 2002-2003	Réelles 2003-2004	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Réels
Résultats nets	1,5	2,3	(0,1)	(0,1)	(0,1)	3,6
Ajustements pour les postes hors caisse :						
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3	0,9
Amortissement	2,5	1,4	2,2	2,2	2,2	1,1
Autres	0,3	0,0	0,2	0,2	0,2	(0,1)
Changements aux fonds de roulement hors caisse						
Comptes débiteurs	2,4	(0,7)	1,2	1,2	1,2	2,4
Stocks	2,1	1,5	(1,1)	(1,1)	(1,1)	1,2
Indemnités de cessation d'emploi	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)
Compte créditeurs	(8,6)	(5,0)	(2,5)	(2,5)	(2,5)	(2,4)
Salaire et vacances à payer	0,1	0,3	0,5	0,5	0,5	2,7
Revenus reportés	(1,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités d'investissement						
Achat d'immobilisations	(1,4)	(1,7)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(2,9)
Augmentation (réduction) de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du fonds (INSAF)	(1,9)	(1,7)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	6,2

Utilisation prévue des autorisations

(en millions de dollars)	Réelles 2002-2003	Réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Réelles
Autorisations	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Réduction :						
Solde de l'INASAF au 1 ^{er} avril	10,7	8,8	(0,1)	(0,1)	(0,1)	7,1
Augmentation (réduction) de l'INASAF	(1,9)	(1,7)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	6,2
Solde de l'INASAF au 31 mars	8,8	7,1	(0,2)	(0,2)	(0,2)	13,3
Ajustement net des CAFE/PAFE selon les autorisations	0,1	(2,2)	0,0	0,0	0,0	(4,3)
	8,9	4,9	(0,2)	(0,2)	(0,2)	9,0
Autorisations non utilisées reportées	13,9	9,9	4,8	4,8	4,8	14,0



Tableau financier 9 – Utilisation des ressources selon les principales activités

2004-2005		
Principales activités	Budget total	Réelles
Sécurité	364,5	366,6
Installations	226,8	213,6
Gestion des cas / Psychologie	130,2	136,0
Santé	108,2	107,9
Programmes	101,4	99,4
Technologie de l'information	87,5	77,5
Services en établissement	79,6	80,3
Services à la haute direction	52,4	48,6
Opérations correctionnelles et gestion par unité	51,1	52,7
Services d'alimentation	50,3	53,4
Centres résidentiels communautaires	50,1	49,3
Autres	43,8	21,7
Ressources humaines	34,9	34,9
Finances	26,0	25,2
Accords d'échange de services	21,7	21,5
Rémunération des détenus	18,8	18,5
Formation / Collège du personnel	16,4	16,9
Aumônerie	8,1	8,0
Sous-total	1 471,8	1 432,0
Plus : Postes législatifs		
Régime d'avantages sociaux des employés	153,9	153,9
Dépense des recettes tirées de la disposition des biens excédentaires de l'État	0,9	0,6
Remboursement des montants à valoir sur les recettes des années précédentes	0,2	0,2
Fonds renouvelable CORCAN	9,9	-4,1
Total	1 636,7	1 582,6

Tableau financier 10-a – Frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établis- sement des frais	Date de la dernière modifi- cation	2004-2005					Années de planification			
				Revenu prévu 000 \$	Revenu réel 000 \$	Coût total 000 \$	Norme de rendement	Résultats liés au rendement	Exer- cice	Revenu prévu (000 \$)	Coût total estimé (000 \$)	
Accès à l'infor- mation *					3,3	0				2005- 2006	3,0	0
										2006- 2007	3,0	0
										2007- 2008	3,0	0
			Sous- total (O)	0	3,3	0		Sous-total	2005- 2006	3,0	0	
			Sous- total (R)	0	0	0		Sous-total	2006- 2007	3,0	0	
			Total	0	0	0		Sous-total	2007- 2008	3,0	0	
								Total		0	0	

B. Date de la dernière modification : S.O.

C. Autres renseignements : S.O.

* Les demandes relatives à l'AAI représentent 3 268 \$.

Note : En regard de la nouvelle Loi sur les frais d'utilisation, il s'avère les seuls frais d'utilisation au SCC sont les frais des demandes d'accès à l'information.



Tableau financier 12 - Renseignements sur les dépenses de projets

Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars) (1)

Secteur d'activité	Coût total estimatif réel	Réelles 2002- 2003	Réelles 2003- 2004	2004-2005			
				Budget principal des dépenses	Dépenses prévues totales	Dépenses autorisées (2)	Réelles
Prise en charge							
A. Portefeuilles d'équipement		0,1	0,1	1,2	1,2	1,2	1,0
Garde							
A. Nouveaux projets de logement							
Agrandissement CSR Pacifique	72,0	24,1	11,5	5,0	5,0	5,0	4,0
Nouveau CRSM Archambault et réaménagement.	51,0	0,2	0,5	1,8	1,8	1,8	0,6
Autres projets de logements		26,8	11,5	16,2	18,4	16,2	9,6
B. Principaux projets de préservation des actifs							
Rénov. Établ. Springhill	30,0	1,0	7,0	9,9	9,9	9,9	2,4
Rénov. Établ. Collins Bay	57,0	3,9	2,0	18,0	18,0	18,0	2,0
Rénov. Établ. Cowansville	48,0	0,1	0,3	3,0	3,0	3,0	1,1
Rénov. Pénitencier Saskatchewan	80,0	0,6	0,6	7,0	7,0	7,0	0,6
Autres projets de préservation des actifs		14,0	10,5	21,7	23,1	15,7	14,3
C. Projets gérés par les régions		33,0	39,2	30,0	30,0	30,0	43,3
D. Gestion des programmes de constr.		0,8	0,7	2,5	2,5	2,5	0,8
E. Portefeuilles d'équipement		11,0	10,3	10,3	6,7	10,3	10,3
F. Remboursement du prêt an 2000		(4,7)					
Réinsertion sociale (3)							
A. Portefeuilles d'équipement		16,4	17,7	10,1	10,1	10,2	18,3
Services corporatifs		0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,5
Total des dépenses en immobilisations		127,6	112,1	136,7	136,7	130,8	108,8

(1) Le SCC est autorisé à approuver les projets de moins de 18 millions de dollars, selon la décision rendue par le Conseil du Trésor le 14 décembre 1995; ainsi, seuls les projets d'immobilisations dont la valeur estimative est de 18 millions de dollars ou plus sont indiqués séparément

(2) Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations

(3) La réinsertion sociale comprend le Fonds renouvelable CORCAN.

Tableau financier 12 - Renseignements sur les dépenses de projets
Projets d'immobilisations par activité de programme (en millions de dollars) (1)

Activité de programme	Coût total estimatif réel	Réelles 2002- 2003	Réelles 2003- 2004	2004-2005			
				Budget principal des dépenses	Dépenses prévues totales	Dépenses autorisées (2)	Réelles
Prise en charge et garde							
A. Nouveaux projets de logement							
Agrandissement CSR Pacifique	72,0	24,1	11,5	5,0	5,0	5,0	4,0
Nouveau CRSM Archambault et réaménagement.	51,0	0,2	0,5	1,8	1,8	1,8	0,6
Autres projets de logements		28,8	14,9	14,5	16,7	14,8	13,6
B. Principaux projets de préservation des actifs							
Rénov. Établ. Springhill	30,0	1,0	7,0	9,9	9,9	9,9	2,4
Rénov. Établ. Collins Bay	57,0	3,9	2,0	18,0	18,0	18,0	2,0
Rénov. Établ. Cowansville	48,0	0,1	0,3	3,0	3,0	3,0	1,1
Rénov. Pénitencier Saskatchewan	80,0	0,6	0,6	7,0	7,0	7,0	0,6
Autres projets de préservation des actifs		16,1	13,9	20,0	21,4	14,4	18,3
C. Projets gérés par les régions		33,0	39,2	30,0	30,0	30,0	43,3
D. Gestion des programmes de constr.		0,8	0,7	2,5	2,5	2,5	0,8
E. Portefeuilles d'équipement		11,1	10,4	11,5	7,9	11,5	11,3
F. Remboursement du prêt an 2000		(4,7)					
Réadaptation et gestion des cas (3)							
A. Portefeuilles d'équipement		12,6	11,1	13,5	13,5	12,9	10,8
Total des dépenses en immobilisations		127,6	112,1	136,7	136,7	130,8	108,8

(1) Le SCC est autorisé à approuver les projets de moins de 18 millions de dollars, selon la décision rendue par le Conseil du Trésor le 14 décembre 1995; ainsi, seuls les projets d'immobilisations dont la valeur estimative est de 18 millions de dollars ou plus sont indiqués séparément.

(2) Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations

(3) La réadaptation et la gestion des cas comprennent le Fonds renouvelable CORCAN.



Tableau financier 17 – Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005

Réponses aux comités parlementaires

Réponse du gouvernement aux recommandations formulées dans le rapport de la commission canadienne des droits de la personne intitulé *Protégeons leurs droits : Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*

Depuis la présentation, le 17 février 2005, du Plan d'action détaillé visant à répondre à chacune des recommandations formulées dans le rapport, des progrès considérables ont été accomplis. Ils sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Recommandation 1

L'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) utilisé dans le cadre du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) a été examiné, et les tests sur le terrain sont effectués conformément au calendrier établi.

Exigences connexes

Avec le consentement des délinquantes, les établissements ont invité des intervenants de l'extérieur à participer à l'élaboration des plans correctionnels des six femmes identifiées lors de la consultation tenue en octobre 2004. Ils ont accepté l'invitation seulement pour trois cas (même si six examens avaient été effectués). Dans les trois cas, les intervenants ont décidé de laisser les femmes visées dans une unité à sécurité maximale. Dans les trois autres cas, la cote de sécurité des délinquantes a été réduite. Les délinquantes en question ont dit être satisfaites du processus, qui s'était avéré une expérience positive pour elles.

Recommandation 2a)

La demande de propositions a été affichée sur MERX au mois de mai et les soumissionnaires avaient jusqu'au mois de juin pour présenter leurs propositions. Si une soumission est retenue, le Service prévoit que la conception de la recherche sera terminée au cours de l'exercice 2005-2006 et que les essais sur le terrain auront lieu au cours des exercices 2006-2007 et 2007-2008. Ces activités seront suivies de l'examen des données par le SCC, du processus d'approbation et du processus de mise en œuvre. Entre-temps, l'Échelle de classement par niveau de sécurité (qui a été validée pour les femmes) sera utilisée comme l'un des outils du processus global d'évaluation initiale.

- Le Protocole de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (PRNSD) a été approuvé à la réunion de février 2005 du Comité de direction. Il a été mis en œuvre le 1^{er} juin 2005.

Exigences connexes

- Le SCC a envoyé des lettres à 15 établissements universitaires pour leur demander d'examiner, en collaboration avec des étudiants des cycles supérieurs, les répercussions éventuelles du milieu carcéral sur le comportement des délinquantes. En juillet 2005, un seul établissement avait répondu à cette invitation.

- Le cas de toutes les délinquantes auxquelles la cote de sécurité maximale avait été attribuée a été examiné, c'est-à-dire 24 femmes incluant les six cas mentionnés précédemment. La cote de sécurité de trois des 18 autres femmes a été réduite (sécurité moyenne). Dans tous les cas, les attentes relatives au comportement et à la gestion des délinquantes à l'appui de la réduction sans risque de leur cote de sécurité ont été établies et communiquées aux délinquantes.
- Même s'il y a encore environ 28 femmes à qui la cote de sécurité maximale est attribuée, le profil de ce groupe de population change au fil du temps. Ainsi des profils instantanés établis en décembre 2004 et en avril 2005 ont révélé que 26 femmes étaient hébergées dans des unités de garde en milieu fermé. Le profil établi en avril a toutefois révélé que seulement 13 des délinquantes répertoriées en décembre étaient encore incarcérées dans ces unités.

Recommandation 2b)

L'étude indépendante des répercussions de l'alinéa 17e) est en cours. [Nota : la demande de proposition dont il est question dans la recommandation 2a) précise que l'instrument doit satisfaire à cette exigence ainsi qu'à tous les autres critères du cadre législatif.]

Recommandation 2c) (ii)

Le Cadre d'évaluation de l'aptitude à amorcer un cheminement de guérison dans un pavillon de ressourcement a été élaboré et la planification de la mise en œuvre est en cours.

Recommandation 3

La sous-commissaire pour les femmes (SCF) examine toutes les nouvelles admissions de délinquantes visées par le Bulletin politique 107 (« politique sur les condamnés à perpétuité »).

Recommandation 4

L'administrateur en chef de la santé publique et la commissaire du SCC ont conclu un protocole d'entente décrivant la portée des travaux visant à évaluer la validité et la fiabilité du matériel existant concernant le programme d'échange de seringues et à évaluer la nécessité de mettre en œuvre un tel programme dans le contexte correctionnel canadien.

Recommandation 5a)

La Directive du commissaire provisoire, élaborée à partir du Protocole opérationnel national – Dotation des postes de première ligne, fait actuellement l'objet d'une consultation à l'interne. Une vaste consultation externe a été effectuée en août 2005 et on prévoit que la directive sera adoptée cet automne.

Recommandation 5c)

Le programme de recyclage d'une journée destiné au personnel de première ligne des établissements pour femmes a été élaboré et inclus dans les Normes nationales de formation (programmes de formation obligatoires du SCC). La formation du personnel est en cours.



Recommandation 6b)

L'examen au cas par cas des dossiers des délinquantes qui ont été placées en isolement pendant plus de 30 jours consécutifs et des dossiers de celles qui sont restées plus de 60 jours en isolement dans l'année a été effectué. Le mandat du projet pilote visant à créer un comité consultatif sur l'isolement a été défini en avril et le projet sera mis en œuvre à l'Établissement d'Edmonton pour femmes.

Recommandation 9

L'Enquête sur les besoins en emploi a pris fin en mars 2005 et la Direction de la recherche est en train de mettre la dernière main au rapport final en vue de sa publication, prévue pour septembre 2005. En collaboration avec CORCAN, la SCF est en train d'examiner le plan de travail élaboré pour les prochaines étapes, y compris la Stratégie nationale d'emploi pour les femmes, qui devrait être terminée en mars 2006.

Recommandation 11a)

Le projet pilote lié au Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes s'est terminé à la fin de mars 2005 et l'évaluation des résultats a débuté en avril 2005 (les résultats de l'évaluation préliminaire effectuée après la première année étaient prometteurs). L'évaluation finale devrait être terminée à la fin de mars 2006 et un rapport suivra. Le Service s'attend notamment à recueillir de précieux renseignements sur la structure des programmes axés sur les femmes.

Recommandation 12b)

La consultation sur l'établissement d'une nouvelle stratégie nationale pour les Autochtones est en cours. La stratégie devrait être présentée au Comité de direction en septembre 2005.

Exigences connexes

- Le 31 mars 2005, les directeurs des établissements pour femmes ont rendu compte à la SCF des améliorations apportées au processus de communication des renseignements sur les accords conclus aux termes de l'article 84 mis en œuvre dans leurs établissements respectifs. Le 18 avril 2005, la SCF leur a fait parvenir une note de service faisant état des pratiques exemplaires.
- La version électronique du document intitulé *Planification de la mise en liberté sous condition en vertu de l'article 84 de la LSCMLC : Guide d'information* a été envoyée aux directeurs des établissements pour femmes le 3 avril 2005. En raison de circonstances indépendantes de la volonté du SCC, la distribution du produit final a été reportée.

Recommandation 13

Le 31 mars 2005, le SCC a élaboré un plan de travail en vue de déterminer les éléments relatifs aux droits de la personne dans les 94 outils de surveillance de la gestion (OSG). Le SCC est déterminé à terminer les travaux relatifs aux cinq principaux OSG d'ici le mois de juin 2005 et à donner suite aux prochaines priorités d'ici le mois de septembre 2005. Des versions provisoires des douze premiers OSG ont été élaborées et font actuellement l'objet de consultations internes.

Recommandation 14

Le 31 mars 2005, toutes les délinquantes avaient reçu une copie papier du Bulletin politique 186 – Harcèlement. La communication permanente des renseignements fournis dans le Bulletin sera traitée dans les lignes directrices normalisées qui figureront dans les Guides des délinquants.

Recommandation 17

Le 4 mai 2005, une lettre a été envoyée à tous les directeurs d'établissement pour leur demander de répertorier les mécanismes officiels et non officiels favorisant le règlement des plaintes et des griefs des délinquants. Des employés, des comités de détenus et divers intervenants seront invités à participer à ce projet.

Recommandation 19

Le SCC a pris des dispositions concernant la visite de responsables du Bureau d'inspection des prisons du Royaume-Uni. Un protocole d'entente entre les organismes concernés a été établi. Une visite préalable à l'inspection a eu lieu à l'Établissement Nova et à l'Établissement Grand Valley pour femmes au cours de la semaine du 12 avril 2005. L'inspection complète aura lieu en septembre 2005. Un rapport verbal sera présenté après la visite de chaque établissement. Un rapport d'inspection final devrait être rédigé au début de 2006. Une réunion entre l'inspecteur en chef et les principaux intervenants est prévue dans le processus d'inspection.

Le rapport complet est présenté à l'adresse suivante : www.chrc-ccdp.ca

Mise à jour de la réponse du gouvernement au 26^e rapport du Comité permanent des comptes publics

En novembre 2003, le Comité permanent des comptes publics a présenté un rapport à la suite des commentaires formulés par la commissaire du Service correctionnel du Canada en mai 2003 sur le rapport de la vérificatrice générale publié en avril 2003 (chapitre 4, La réinsertion sociale des délinquantes). La réponse du gouvernement a été déposée en avril 2004. Plusieurs des recommandations exigeaient que le SCC rende compte au Parlement dans ses rapports annuels sur le rendement.



Recommandation 2

Que le Service correctionnel du Canada mette en œuvre son plan d'action qui répond aux recommandations contenues dans le chapitre 4 du Rapport d'avril 2003 de la vérificatrice générale, en conformité avec l'échéancier prévu par le plan, et fasse rapport des résultats au Parlement dans ses rapports annuels sur le rendement.

Le SCC a mis en œuvre son plan d'action. Des mises à jour régulières sont présentées à la vérificatrice générale sur l'état d'avancement du plan.

Recommandation 3

Que le Service correctionnel du Canada a) élabore un instrument de classement fondé sur les caractéristiques particulières des femmes, b) établisse un calendrier pour l'évaluation de la fiabilité et l'achèvement des tests de validité des instruments de classement utilisés pour les délinquantes afin que ces dernières soient placées au niveau de sécurité approprié, et qu'il présente le calendrier au Comité au plus tard le 31 mars 2004.

Terminé. Le calendrier a été présenté au Comité permanent sur les comptes publics le 31 mars 2004, et une lettre de suivi a été envoyée en ce qui concerne les résultats.

Le Service correctionnel du Canada a embauché une société privée pour effectuer un contrôle de fiabilité entre les évaluateurs de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) et de l'Évaluation initiale des délinquants (EID); cependant, un comité directeur de l'extérieur a examiné le rapport et constaté des lacunes au chapitre de la méthodologie de recherche. C'est la raison pour laquelle le SCC a confié à des experts de l'extérieur la tâche d'élaborer un outil de classement initial par niveau de sécurité adapté aux femmes. Le projet s'étendra sur plusieurs années, non seulement en raison de sa complexité, mais aussi parce qu'il faudra mener de longs tests sur le terrain pour recueillir suffisamment de données étant donné le nombre relativement faible de femmes admises chaque année.

La demande de propositions a été affichée sur MERX au mois de mai et les soumissionnaires avaient jusqu'au mois de juin pour présenter leurs propositions. Si une soumission est retenue, le Service prévoit que la conception de la recherche sera terminée au cours de l'exercice 2005-2006 et que les essais sur le terrain auront lieu au cours des exercices 2006-2007 et 2007-2008. Ces activités seront suivies de l'examen des données par le SCC, du processus d'approbation et du processus de mise en œuvre. Entre-temps, l'Échelle de classement par niveau de sécurité (qui a été validée pour les femmes) sera utilisée comme l'un des outils du processus global d'évaluation initiale.

Recommandation 4

Qu'une fois les tests terminés, le Service correctionnel du Canada fasse rapport des résultats et de toutes mesures prises en conséquence, dans son rapport annuel sur le rendement de l'année où les évaluations ont été réalisées.

Terminé (se reporter à la recommandation 3).

Recommandation 5

Que le Service correctionnel du Canada réalise à intervalles réguliers, et intègre dans son processus décisionnel, une évaluation de ses programmes d'intervention auprès des femmes afin d'en déterminer l'efficacité et fasse rapport des résultats au Parlement dans son rapport annuel sur le rendement. Le Service devra aussi mentionner les éventuels changements apportés aux programmes d'intervention suite aux conclusions de l'évaluation. L'évaluation du Service correctionnel devra porter notamment sur les programmes visant les femmes ayant subi des sévices physiques et sexuels, ainsi que sur l'accessibilité aux programmes de soutien en santé mentale et les liens entre les programmes destinés aux délinquantes dans les établissements et la collectivité.

- À la suite d'un projet pilote de deux ans, l'évaluation du programme complet et holistique intitulé *Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes* (PIDT) a commencé en avril 2005. Le programme, qui est toujours offert, fait l'objet d'une étroite surveillance; des ajustements au mode de prestation et au contenu ont été apportés de façon continue dans le cadre du projet pilote. Le PIDT comporte également un module de prévention des rechutes offert en établissement et dans la collectivité.
- L'évaluation du programme *Thérapie comportementale dialectique* (TCD) offert dans les unités de santé mentale et dans les unités à sécurité maximale des établissements pour femmes est terminée et les résultats sont positifs. Les résultats d'une évaluation préliminaire de la TCD mise en application dans les unités en milieu de vie structuré (MVS) des quatre établissements régionaux pour femmes viennent appuyer l'efficacité de ce traitement et ses avantages pour la population visée. La majorité des intervenants estiment que la TCD est efficace et bénéfique, tandis que les délinquantes reconnaissent avoir acquis de nouvelles compétences qui les aident à prendre de bonnes décisions en matière de comportement.
- Le programme *Esprit du guerrier*, élaboré à l'intention des délinquantes autochtones, fait actuellement l'objet d'une évaluation. Les données recueillies en 2004-2005 sont en train d'être analysées. Un rapport provisoire devrait être présenté en septembre 2005.
- Les lignes directrices relatives au *Programme pour survivantes d'abus et de traumatismes*, qui ont été révisées et mises à jour, feront l'objet d'une consultation externe au cours de l'été 2005.
- Tous les établissements régionaux pour femmes comportent une unité de santé mentale de huit places. Il existe aussi deux unités de santé mentale de traitement intensif, une au Centre psychiatrique régional (Prairies) et une à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, qui comptent 26 places.

L'élaboration d'un nouveau programme d'intégration communautaire est en cours.



Recommandation 6

Que le Service correctionnel du Canada mette l'accent sur la prestation rapide de programmes suffisamment financés et pleinement accessibles qui aideront les délinquantes à acquérir les compétences en demande sur le marché du travail et à trouver un emploi enrichissant à la fin de leur peine. Pour ce faire, il doit créer une stratégie d'emploi qui sera intégrée au Rapport sur les plans et priorités du Service pour 2004.

Recommandation 7

Qu'après la mise en œuvre de programmes visant à offrir aux délinquantes des compétences en demande sur le marché du travail, le Service correctionnel du Canada évalue à intervalles réguliers le succès de ses efforts et fasse rapport des résultats au Parlement dans ses rapports annuels sur le rendement.

- Depuis 2003, des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne les types de formation et d'emploi offerts aux femmes dans les établissements et dans la collectivité. Des possibilités de formation en emploi ont été offertes à 80 délinquantes dans les ateliers de CORCAN; 49 % d'entre elles ont travaillé dans le domaine des textiles, 34 % dans le domaine de la construction et 17 % dans le domaine des services.
- En outre, 445 délinquantes ont occupé un emploi en établissement.
- Par ailleurs, 361 délinquantes ont obtenu un certificat professionnel décerné par un tiers dans des domaines tels que la sécurité alimentaire de base, le SIMDUT, le nettoyage industriel, les premiers soins, le contrôle de la circulation, le fonctionnement d'une machine à coudre, l'informatique et l'employabilité.
- Soixante-trois femmes ont trouvé un emploi dans la collectivité avec l'aide des centres d'emploi dans la collectivité de CORCAN.
- À l'heure actuelle, 49 % des femmes sous surveillance dans la collectivité ont un emploi.
- L'Enquête sur les besoins en emploi a pris fin en mars 2005 et la Direction de la recherche est en train de mettre la dernière main au rapport final en vue de sa publication, prévue pour septembre 2005. En collaboration avec CORCAN, la SCF est en train d'examiner le plan de travail élaboré pour les prochaines étapes, y compris la Stratégie nationale d'emploi pour les femmes, qui devrait être terminée en mars 2006.
- Au cours de l'exercice 2004-2005, un *Programme d'acquisition de compétences en matière d'emploi et d'employabilité*, conçu expressément pour les femmes, a été élaboré en collaboration avec le Conference Board du Canada et mis à l'essai dans deux établissements. Des discussions auxquelles ont participé des délinquantes ont eu lieu au cours de l'été 2004. Le projet pilote a commencé en 2004-2005 et une séance de formation des formateurs sera offerte à l'automne 2005. Le programme sera mis en œuvre dans tous les établissements en 2005-2006.

- Au cours de l'exercice 2004-2005, le Service a effectué un examen de la rationalisation des ressources pour déterminer la façon la plus efficace d'utiliser les ressources financières et humaines dans les établissements pour femmes. Le rapport final devrait être présenté à l'été 2005 et des ajustements seront apportés pour faire en sorte que les animateurs et le matériel requis soient affectés aux programmes.

Recommandation 8

Que le Service correctionnel du Canada travaille avec ses homologues dans les provinces et les territoires ainsi qu'avec les organismes non gouvernementaux de défense des femmes afin d'élaborer une approche conjointe pour répondre aux besoins des délinquantes sous surveillance communautaire, et fasse état des résultats dans ses rapports annuels sur le rendement présentés au Parlement.

- Le sous-comité pour les femmes des responsables des services correctionnels a organisé deux conférences téléphoniques et élaboré un plan de travail. Une réunion est prévue pour l'automne 2005.
- La réunion portera principalement sur l'établissement de partenariats et de réseaux pour les délinquantes et le partage des ressources.

Recommandation 10

Que le Service correctionnel du Canada travaille en étroite collaboration avec les collectivités autochtones intéressées afin de les aider à acquérir la capacité de participer à la réinsertion sociale des délinquantes autochtones, et fasse rapport des progrès dans ses rapports annuels sur le rendement présentés au Parlement. Que, ce faisant, le Service correctionnel du Canada, de concert avec d'autres ministères fédéraux, ses homologues provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones, étudie de nouvelles façons de fournir les ressources financières nécessaires aux collectivités qui souhaitent assumer la responsabilité d'aider à la réinsertion des délinquantes.

- Se reporter à la recommandation 8.
- En juin 2004, le SCC a tenu une réunion nationale sur les initiatives communautaires pour les Autochtones avec différents intervenants autochtones et fournisseurs de services en vue d'accroître l'efficacité des services destinés aux femmes qui retournent dans la société.
- Le Groupe de travail national sur les Aînés a tenu une réunion à l'automne 2004 pour discuter du protocole mixte pour les Aînés qui travaillent avec les délinquants. Le protocole sera inclus dans la version révisée de la Directive du commissaire 702.
- Le personnel de la Direction des initiatives pour les Autochtones a rencontré le personnel affecté à la Réinsertion sociale en établissement et dans la collectivité afin de réviser les politiques de manière à mieux refléter les besoins des délinquants autochtones.
- En février 2005, une séance de réflexion a été organisée avec l'Assemblée des Premières nations et divers intervenants de la collectivité pour discuter de questions liées à la surreprésentation des délinquants autochtones, et plus particulièrement des femmes autochtones. Le SCC et plusieurs autres ministères et intervenants de la



collectivité se sont engagés à travailler en collaboration pour régler le problème de la surreprésentation. À ce jour, au moins une réunion portant sur cette question a eu lieu.

- Des consultations ont été menées auprès de représentants des Premières nations, des Métis et des Inuits au printemps 2005. Ces consultations ont donné au SCC l'occasion d'encourager ces collectivités à collaborer avec lui en soumettant des propositions de projets axés sur les populations de délinquants.

Le rapport complet est présenté à l'adresse suivante : www.canada.gc.ca.

Vérifications internes⁵⁰

Établissements résidentiels communautaires (ERC)

Stratégie de développement durable (Système de management environnemental)

Gestion des ressources humaines (Dotation)

Droits de la personne (Installations pour les personnes handicapées)

Gestion des heures supplémentaires et des congés

Examen des activités d'approvisionnement de Construction CORCAN – Kingston (Ontario)

Unité spéciale de détention (Suivi)

Évaluations internes⁵¹

Évaluation du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci

Aumônerie – Pastorale

Stratégie de recrutement des Autochtones

Rapport et plan d'action du Programme d'emploi et d'employabilité

Rapport d'évaluation et plan d'action des Comités consultatifs de citoyens

Programme de traitement d'entretien à la méthadone

CGRR

Approche correctionnelle judiciaire, centres d'emploi

Approche correctionnelle judiciaire, bénévolat

Programmes nationaux de contributions

Approche correctionnelle judiciaire, cinq nouvelles initiatives

Pavillon de ressourcement Stan Daniels

⁵⁰ Les rapports de vérification interne du SCC sont présentés à l'adresse suivante : www.csc-cc.gc.ca/text/pblct/pa/toc_f.shtml

⁵¹ Les rapports d'évaluation interne du SCC sont présentés à l'adresse suivante : www.csc-cc.gc.ca/text/eval_reports_f.shtml.

Projet pilote sur les pratiques de tatouage sécuritaires

Uniformes du personnel dans les établissements pour femmes

Évaluation de la capacité du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci à accueillir des délinquants en vertu d'accords conclus aux termes de l'article 81

Tableau financier 18 – Stratégies de développement durable (SDD)

STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Ministère / Organisme	Service correctionnel du Canada
Éléments à traiter	Commentaires de l'organisme
1. Quels sont les principaux buts, objectifs et/ou cibles à long terme de votre SDD?	Grâce à des activités visant à réduire au minimum la contribution du SCC aux changements climatiques (smog, pollution de l'eau) et à l'épuisement des ressources matérielles individuelles liées à l'exploitation de ses établissements, le SCC s'efforce d'accomplir des progrès dans trois domaines clés : protéger l'atmosphère; protéger l'hydrosphère et maintenir la disponibilité des ressources naturelles.
2. Comment ces buts, objectifs ou cibles aident à réaliser les résultats stratégiques du ministère ou organisme?	Les buts, les objectifs et les cibles du SCC sont mesurables et comportent des échéances. Le Service estime que les résultats stratégiques sont des échéances à long terme qui auront, comme on peut le prédire raisonnablement, une incidence importante et durable sur le rendement social, économique et environnemental du Canada. La Révision 2003 de sa SDD décrit certains des résultats escomptés pour la plupart de ses buts et cibles.
3. Quelles sont les cibles établies pour la période visée?	Les 9 cibles qui ont été établies à l'appui des buts et des objectifs à long-terme du SCC sont décrites de façon détaillée dans sa Révision 2003 de la Stratégie de développement durable, à l'adresse suivante : http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/sustain/sds04_f.pdf . Toutes les cibles seront réexaminées en 2007 ou en 2010.



STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Ministère / Organisme	Service correctionnel du Canada
Éléments à traiter	Commentaires de l'organisme
4. Quels progrès ont été réalisés jusqu'à présent?	<p>La priorité pour la première année de la mise en oeuvre de la Révision 2003 était d'établir la structure servant à appuyer l'initiative en élaborant un cadre de responsabilisation axé sur les résultats. Une fois qu'on aura terminé la version finale de ce cadre, on s'en servira pour surveiller les progrès réalisés. On s'est également efforcé de réaliser certaines initiatives – décrites ci-dessous - qui ont permis de faire des progrès vers l'atteinte des cibles.</p> <p>Dans le but de mieux protéger l'atmosphère, on a exécuté dans les établissements une série de projets visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone (CO2), ce qui comprend l'utilisation de carburants de rechange (éthanol 85); ces projets ont permis de réduire de 110 000 kg les émissions de CO2. Des analyses coûts-avantages menées dans certains établissements ont montré qu'il était nécessaire d'acquérir et de mettre en service des aérogénérateurs. On a en outre conçu un outil pour détecter les émissions de gaz à effet de serre (oxydes d'azote), et on a observé une légère réduction des composés organiques volatils à la suite de l'installation d'équipement de récupération.</p> <p>Dans le but de protéger l'hydrosphère, on a amélioré les installations de traitement des eaux usées et on a élaboré un plan environnemental pour les exploitations agricoles afin de réduire les rejets de lixiviats.</p> <p>Dans le but de maintenir la disponibilité des ressources naturelles, on a réalisé des projets sur la construction d'installations de recyclage ou l'amélioration des installations existantes. Grâce à des projets visant à réduire la consommation d'eau, on a réussi à faire des économies importantes de 95 000 000 litres d'eau par année.</p>
5. Quels ajustements avez-vous faits, le cas échéant?	<p>Le SCC mettra en oeuvre intégralement le cadre de responsabilisation en matière d'environnement en 2005-2006 et il continuera à surveiller les progrès.</p> <p>Il a l'intention de préciser clairement les rôles et responsabilités des divers intervenants responsables de la mise en oeuvre de la SDD.</p> <p>Il surveillera également les progrès à intervalles réguliers et prendra les mesures nécessaires pour respecter les engagements énoncés dans la SDD dans les délais prévus (2007).</p> <p>En plus des activités réalisées dans les établissements, le SCC continue de travailler horizontalement avec les autres ministères et de participer à des initiatives et programmes de développement durable, comme l'écologisation des opérations gouvernementales.</p>

Tableau financier 19

APPROVISIONNEMENTS ET CONTRATS (2004-2005)	
Ministère / Organisme : Service correctionnel du Canada	
Points à aborder	Contribution de l'organisme
1. Rôle de l'approvisionnement et des contrats dans l'exécution des programmes.	<p>Les Services de contrats et de gestion du matériel jouent un rôle important dans les opérations quotidiennes du SCC. Ils se chargent de responsabilités aussi nombreuses que variées. Les comités d'examen des marchés (CEM) du Service et le personnel compétent et dévoué des Services de contrats et de gestion du matériel sont les experts de première ligne qui vérifient que les politiques en matière de passation des marchés et les pouvoirs délégués sont convenablement administrés.</p>
2. Aperçu de la façon dont l'organisme gère sa fonction de passation de marchés.	<p>L'organisme fonctionne dans un environnement décentralisé; il y a des employés chargés de l'approvisionnement non seulement à l'administration centrale, mais aussi dans les bureaux des régions et des établissements. Dans la plupart des cas, le pouvoir de passer des marchés pour des biens et services d'une valeur pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ et pour les commandes subséquentes à un accord d'offre permanente est délégué aux responsables des achats de l'organisme.</p> <p>L'autorité contractante fonctionnelle de l'organisme attribue la plupart des contrats d'une valeur supérieure à 5 000 \$ et, en outre, offre des conseils, des directives et de la formation aux gestionnaires sur les politiques et les procédures. Cette façon de faire va dans le sens de l'objectif de l'organisme qui consiste à mettre les délégations nécessaires pour permettre aux gestionnaires d'offrir des services et des programmes de qualité à nos clients, et ce, dans un délai raisonnable.</p> <p>Toutes les demandes importantes de contrat sont examinées par un comité national ou régional d'examen des marchés (CEM). Les CEM sont notre mécanisme de contestation et de prise de décision en ce qui concerne nos processus de passation des marchés.</p> <p>Le rôle et l'importance des CEM et de la passation des marchés en général ont été renforcés au cours de la dernière année par l'uniformisation, dans l'ensemble du Service, des personnes désignées pour présider chaque CEM de même que par l'examen et la simplification des rapports hiérarchiques en matière de gouvernance de la passation des marchés au sein du Service.</p>



APPROVISIONNEMENTS ET CONTRATS (2004-2005)	
Ministère / Organisme : Service correctionnel du Canada	
Points à aborder	Contribution de l'organisme
3. Progrès et nouvelles initiatives favorisant l'efficacité et l'efficience des pratiques relatives à l'approvisionnement.	<p>L'organisme continue d'utiliser les outils élaborés par les Services de contrats et de gestion du matériel pour surveiller et accroître la visibilité des activités de passation de marchés et mettre en évidence le recours à de bonnes pratiques en matière de passation de marchés. En voici quelques exemples :</p> <p>Élaboration de nouvelles pratiques et procédures pour les « Aînés » et les « aumôniers », y compris de nouveaux modèles nationaux de contrats pour ces types de services.</p> <p>Amélioration continue et utilisation de clauses contractuelles types, y compris celles qui ont été créées récemment pour tenir compte de la <i>Patriot Act</i> des États-Unis.</p>
4. Principales réalisations	<p>Dans le cadre de l'initiative de divulgation proactive des contrats du Conseil du Trésor, l'organisme a affiché sur le site Web du SCC plus de 2 000 contrats d'une valeur de plus de 10 000 \$ accordés au cours du présent exercice.</p> <p>L'organisme a terminé l'élaboration d'un cours de formation d'une journée qui donne une vue d'ensemble de l'approvisionnement et de la passation de contrats à l'intention des gestionnaires de budget et des adjoints administratifs du SCC. Nous avons l'intention de faire la promotion de ce cours et d'un cours de deux jours sur les finances afin qu'ils deviennent la norme pour le SCC.</p> <p>L'organisme a normalisé les procédures relatives à la passation de contrats de services dans l'ensemble des régions et a incorporé les données liées aux contrats de services à notre Système intégré de gestion des finances et du matériel (SIGFM).</p> <p>L'organisme et d'autres membres du groupe d'utilisateurs « Oracle » ont élaboré une solution pour les cartes d'achat afin que les achats effectués à l'aide de ces cartes et les détails relatifs à ceux-ci soient consignés dans le SIGFM. Cette nouvelle initiative devrait être mise en œuvre à l'automne 2005.</p> <p>Afin de renforcer son mandat qui consiste à appuyer CORCAN, un organisme de service spécial qui fournit des emplois aux détenus sous responsabilité fédérale, l'organisme travaille actuellement à l'élaboration d'offres permanentes obligatoires qui seront utilisées par le personnel du SCC pour acheter des articles de catégories précises produits par CORCAN.</p>

Gestion du matériel (2004-2005)	
Ministère / Organisme : Service correctionnel du Canada	
Points à aborder	Contribution de l'organisme
1. Aperçu de la façon dont l'organisme gère ses biens mobiliers.	L'organisme fonctionne dans un environnement décentralisé; il y a des employés à l'administration centrale, de même que dans les bureaux des régions et des établissements. L'organisme a recours à un SIGFM sur la plate-forme Oracle, qui comprend un module sur immobilisations.
2. Inventaire, cycle de vie et coûts des biens mobiliers.	Le module sur les immobilisations définit les biens mobiliers du SCC aux fins de la détention dans le cas des biens d'une valeur pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ et les biens amortissables, et établit le cycle de vie prévu de tous les biens individuels d'une valeur égale ou supérieure à ce montant. Le cycle de vie est fondé sur les normes du Conseil du Trésor pour la gestion du cycle de vie.
3. Progrès et nouvelles initiatives favorisant l'efficacité et l'efficience des pratiques relatives à la gestion des biens.	En parallèle avec le SIGFM, l'organisme travaille à l'élaboration d'un système de gestion du cycle de vie des biens plus approfondi pour le matériel informatique du SCC. Cette nouvelle initiative fournira au personnel de la TI des renseignements nécessaires à la gestion du cycle de vie des produits informatiques, mais qui ne sont pas consignés dans le SIGFM.

Tableau financier 20 – Diversification des modes de prestation de services

Le tableau suivant nous démontre les nouvelles Accords d'échange de services ainsi que celles qui ont été

Accords fédéraux-provinciaux/territoriaux (FPT)			
Province / territoire	Accord	Description	État
Nouveau-Brunswick	AES*	La nouvelle Entente sur la coordination des services correctionnels (ECSC) s'appuie sur l'AES original de 1998.	Signé en mars 2004. Prend fin en mars 2009.
Québec	AES	Cet accord remplace les trois AES précédents conclus avec la province. Il régit le transfèrement et la détention temporaire (DT) réciproques des délinquants sous responsabilité fédérale et provinciale.	Signé en mars 2004. Pas de date limite.



Accords fédéraux-provinciaux/territoriaux (FPT)			
Province / territoire	Accord	Description	État
Saskatchewan	AES	Cet accord régit le transfèrement et le transport des délinquants.	Prolongé jusqu'en mars 2004. Prend fin en mars 2011.
Colombie-Britannique	AES	Cet accord regroupe les deux AES précédents conclus pour les délinquants et les délinquantes. Il régit le transfèrement, la DT, le transport des délinquants et la prestation de services correctionnels réciproques aux délinquants sous responsabilité fédérale et provinciale.	Signé en septembre 2004. Prend fin en septembre 2009.
Alberta	AES	Des négociations sont en cours pour mettre la dernière main à un nouvel AES avant le mois de mars 2006 pour régir le transfèrement, la DT et le transport des délinquants.	Prolongé jusqu'en mars 2005. Prend fin en mars 2006.
Nunavut	AES	Cet accord devrait être prolongé pour une autre période de deux ans, de mars 2006 à mars 2008, conformément aux modalités en vigueur.	Prolongé jusqu'en mars 2005. Prend fin en mars 2006.
Territoires du Nord-Ouest	ACR**	L'ACR assure la transmission de documents judiciaires des Territoires au SCC.	Conclu en mars 2005. Pas de date limite.

* Accord d'échange de services

** Accord sur la communication de renseignements

Le SCC établit des contrats avec des organismes non gouvernementaux (ONG) pour offrir des services résidentiels aux délinquants mis en liberté sous condition dans la collectivité dans quelque 200 établissements différents. Le tableau présenté ci-après fait état des nouveaux établissements résidentiels communautaires avec lesquels le SCC a conclu des ententes en 2004/05.

Établissements résidentiels communautaires			
Nom	État	Date de début	Responsable
Atira Society – Établissement résidentiel communautaire pour délinquantes	Signé	Du mois de mai 2004 au 15 juin 2004 Du 16 juin 2004 au mois de mars 2005	Région du Pacifique
Partners in Hope – Établissement résidentiel communautaire pour délinquantes	Signé	Du mois d'avril 2004 au mois de mars 2005	Région du Pacifique
Path to Freedom -	Signé	Du mois d'août 2004 au mois de mars 2005	Région du Pacifique
Villa Cathay Home Care Society – Établissement pour délinquantes âgées	Signé	Du mois de septembre 2004 au mois de mars 2005	Région du Pacifique
Valley Recovery and Support Association – Peardonville House	Signé	Du mois de novembre 2004 au mois de mars 2006	Région du Pacifique

Le tableau suivant fait état des nouveaux accords conclus aux termes de l'article 81 en 2004-2005.

Article 81			
Nom de l'initiative	Situation actuelle	Date de début	Responsable
PAGC district de la Saskatchewan	Nouvel accord	Avril 2004	Secteur des opérations et des programmes correctionnels, Administration centrale



Article 81			
Nom de l'initiative	Situation actuelle	Date de début	Responsable
Stan Daniels	Nouvel accord	Mai 2001	Secteur des opérations et des programmes correctionnels, Administration centrale
George Gordon	Accord renouvelé	Juillet 2002	Secteur des opérations et des programmes correctionnels, Administration centrale
Pavillon de ressourcement Ochi-chakkosipi	Nouvel accord	Février 2005	Secteur des opérations et des programmes correctionnels, Administration centrale

Tableau financier 22 – Initiatives horizontales

Le SCC participe activement à de nombreuses initiatives horizontales, mais il n'en dirige aucune.

Tableau financier 23 – Politiques sur les voyages

Le Service correctionnel du Canada respecte la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités établies par le SCT. De plus amples renseignements sur les frais de voyage et d'accueil du SCC (divulcation proactive) sont présentés à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca/text/travel/travel_f.shtml.

SECTION 4 AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

4.1 Recherche⁵²

- SR-4 Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté, aperçu statistique (avril 2004)
FORUM, Recherche sur l'actualité correctionnelle, vol. 16, n° 1, délinquantes
- R-161 Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC
- R-157 Établissements résidentiels communautaires au Canada : Un profil descriptif des résidents et des établissements
- R-156 Évaluation des besoins des délinquantes autochtones sous responsabilité fédérale
- R-155 Besoins en matière de programmes et de services des délinquants métis incarcérés dans les établissements fédéraux de la Saskatchewan
- R-154 Profil et analyse des délinquants membres d'un gang dans la population carcérale fédérale
- R-153 Le programme Tupiq pour les délinquants sexuels inuits : étude préliminaire
- R-152 Modifier les attitudes antisociales des délinquants du sexe masculin sous responsabilité fédérale en liberté sous condition : Analyse préliminaire du programme communautaire Contrepoint
- R-151 Les unités de soutien intensif (USI) pour les délinquants toxicomanes ou alcooliques sous responsabilité fédérale
- R-150 Étude de la documentation sur l'intelligence émotionnelle et ses conséquences en milieu correctionnel
- R-149 Le contrôle au hasard d'échantillons d'urine comme moyen de combattre la consommation de drogues en milieu carcéral : un examen des enjeux
- R-148 Examen des besoins en matière de programmes des délinquants métis dans les établissements correctionnels fédéraux au Manitoba
- R-147 Les Comités consultatifs de citoyens au Canada
- R-146 La recrue en milieu carcéral : introduction à la recherche
- R-145 Évaluation préliminaire de la thérapie comportementale dialectique offerte aux délinquantes dans les unités de garde en milieu de vie structuré
- R-144 Profil de délinquants sous responsabilité fédérale, membres de minorités visibles, incarcérés et sous surveillance dans la collectivité
- R-143 Prises d'otages impliquant des détenues : profil et enquête exploratoire
- R-142 Les besoins des délinquants inuits incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux
- B-34 Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : Revue de fin d'année 2004

⁵² Les rapports de recherche publiés par le SCC sont disponibles à l'adresse suivante : www.csc-ccc.gc.ca/text/research_f.shtml



4.2 Enquêtes sur les incidents

Le Service a adopté un processus d'enquête qui comporte des enquêtes nationales et locales pour rendre compte des incidents et des questions qui touchent ses activités. Les enquêtes sur les décès de détenus ou sur les personnes ayant été grièvement blessées sont effectuées à l'échelle nationale ou locale en vertu de l'article 19 de la LSCMLC; 79 enquêtes ont été menées au cours de l'exercice 2004/05. Le commissaire du SCC peut aussi ordonner la tenue d'une enquête aux termes de l'article 20 de la LSCMLC pour rendre compte des incidents graves ayant trait aux activités du Service. Outre les enquêtes effectuées en vertu des articles 19 et 20 de la LSCMLC, le directeur général, Enquêtes sur les incidents, et les responsables des unités opérationnelles peuvent aussi mener des enquêtes en vertu de la Directive du commissaire 041, Rapport sur les incidents, pour rendre compte des incidents et des questions qui touchent les activités du Service.

Au cours de l'exercice 2004/05, le Service a mené 108 enquêtes nationales, dont les 52 sur les 79 menées en vertu de l'article 19. Au total, 72 enquêtes portaient sur les incidents survenus en établissement et 36 sur des incidents survenus dans la collectivité, comme le montre le tableau suivant.

Enquêtes sur des incidents survenus en établissement

Type d'incident	Nombre
Mort naturelle	26
Voies de fait sur un détenu	9
Suicide d'un détenu	9
Évasion	6
Évasion – PSAE	4
Meurtre d'un détenu	3
Mort par surdose	2
Prise d'otage	2
Recours à la force	2
Voies de fait sur un employé	1
Tentative d'évasion	1
Mort par surdose soupçonnée	1
Décès de cause inconnue	1
Évasion – Placement à l'extérieur	1
Bagarre entre détenus	1
Divulgation de renseignements personnels	1
Automutilation	1
Suicide d'un détenu	1
Total	72

Enquêtes sur des incidents survenus dans la collectivité

Type d'incident	Nombre
Suicide d'un détenu	10
Meurtre	4
Vol qualifié	3
Tentative de meurtre	2
Mort naturelle	2
Vol qualifié	2
Voies de fait graves (2 chefs)	1
Agression, séquestration et tentative de meurtre	1
Mort par surdose	1
Prise d'otage et vol qualifié	1
Meurtre et tentative de meurtre	1
Meurtre et agression sexuelle	1
Meurtre d'un employé	1
Meurtre (2 chefs d'accusation)	1
Mort dans une poursuite à grande vitesse	1
Possession d'arme	1
Vol qualifié et enlèvement	1
Agression sexuelle	1
Mort par surdose soupçonnée	1
Total	36



4.3 Glossaire

Accord conclu aux termes de l'article 81

Accord conclu avec une collectivité autochtone aux fins de la prestation de services correctionnels destinés aux délinquants autochtones. Ces accords permettent au SCC, avec le consentement du délinquant et de la collectivité autochtone, de confier la garde et la surveillance d'un délinquant à une collectivité autochtone.

Autochtone

Membre d'une Première nation, Inuit ou Métis.

Centre correctionnel communautaire (CCC)

Les centres correctionnels communautaires (CCC) hébergent principalement des détenus en semi-liberté et sont désignés établissements à sécurité minimale. Le directeur, les agents de libération conditionnelle et le personnel de soutien y travaillent en équipe, souvent en coopération avec des partenaires communautaires, à surveiller les délinquants et à leur offrir des programmes, les préparant ainsi à la libération conditionnelle totale.

Cercle de soutien et de responsabilité

Les cercles de soutien et de responsabilité (CSR) sont des groupes surtout confessionnels composés de bénévoles de la collectivité soutenus par des professionnels. Ils ont pour tâche d'aider les délinquants qui ont été condamnés pour une infraction sexuelle et maintenus en incarcération jusqu'à l'expiration de leur mandat à réintégrer la société. L'objectif de ces groupes est d'améliorer la sécurité publique dans les cas où le délinquant constitue un risque élevé.

Classement des détenus selon le niveau de sécurité

Tous les délinquants font l'objet d'une évaluation initiale au moment de leur admission et à des intervalles réguliers pendant toute la durée de leur peine; ils reçoivent la cote de sécurité maximale, moyenne ou minimale et ils sont habituellement incarcérés dans un établissement ayant un niveau de sécurité correspondant.

Collectivité autochtone

Nation autochtone, conseil tribal, bande, collectivité, organisation ou autre groupe dont la majorité des dirigeants sont autochtones.

CORCAN

Organisme de service spécial (OSS) dont l'effectif est composé de délinquants sous responsabilité fédérale, qui ont ainsi l'occasion d'apprendre les compétences et les pratiques professionnelles nécessaires pour soutenir la concurrence sur le marché du travail.

Date d'expiration du mandat (DEM)

Date à laquelle la peine imposée par le tribunal prend officiellement fin.

Détecteur ionique

Le détecteur à ions est un appareil électronique qui détecte les quantités résiduelles de certaines drogues sur les vêtements ou objets personnels tels que l'argent ou les cartes de crédit.

Double occupation

Placement de deux délinquants dans une cellule conçue pour un seul.

Établissements à sécurité maximale

Les établissements à sécurité maximale abritent les délinquants qui présentent un risque grave pour le personnel, pour les autres détenus et pour la collectivité. Le périmètre de ces établissements est bien défini, très sûr et hautement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles rigoureuses et à une surveillance directe.

Établissements à sécurité moyenne

Les établissements à sécurité moyenne accueillent les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité du public. Le périmètre de ces établissements est bien défini, protégé et contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles et à une surveillance générale.

Établissements à sécurité minimale

Les établissements à sécurité minimale sont destinés aux délinquants présentant un risque limité pour la sécurité du public. Le périmètre de ces établissements est défini, mais il n'est pas directement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus à l'intérieur de l'établissement sont soumis à une surveillance minimale.

Établissements multisécuritaires

Établissements qui abritent des délinquants de cotes de sécurité différentes dans des zones de sécurité distinctes.

Établissement résidentiel communautaire (ERC)

Installations où des délinquants sous responsabilité fédérale sont hébergés dans la collectivité en vertu d'un accord conclu avec un organisme externe.



Isolement préventif

Mesure visant à isoler un détenu pour l'empêcher d'entretenir des rapports avec les autres détenus dans le but d'assurer le maintien de l'ordre dans l'établissement. Un détenu peut faire l'objet d'un isolement non sollicité ou d'un isolement sollicité.

Méthadone

La méthadone est un produit synthétique toxicomanogène et à effet prolongé, qui bloque les effets euphorisants de l'héroïne. Selon de nombreuses études scientifiques, la méthadone réduit les effets négatifs liés à la dépendance à l'héroïne sur les plans physique, psychologique, social et criminel. Elle ne peut être prescrite que par un médecin qualifié.

Mise en liberté sous condition

La mise en liberté sous condition aide les délinquants à réintégrer la société de façon graduelle en leur permettant de finir de purger leur peine sous surveillance dans la collectivité.

- **Permission de sortir (PS)**

Une permission de sortir peut être accordée au délinquant pour des raisons médicales, administratives, en vue d'un service à la collectivité ou du perfectionnement personnel lié à la réadaptation, ou pour lui permettre d'établir ou d'entretenir des rapports familiaux.

Une permission de sortir avec escorte (PSAE) peut être accordée à n'importe quel moment de la durée de la peine.

Une permission de sortir sans escorte (PSSE) peut être accordée à un délinquant qui a purgé un sixième de sa peine ou, si cette période est supérieure, six mois.

- **Placement à l'extérieur (PE)**

Un placement à l'extérieur permet à un délinquant à sécurité minimale ou moyenne et ne présentant pas un risque inacceptable pour la société, de travailler, moyennant rémunération ou à titre bénévole, dans la collectivité, sous surveillance.

- **Semi-liberté (SL)**

La semi-liberté permet au délinquant de participer à des activités dans la collectivité afin de se préparer à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office.

- **Libération conditionnelle totale (LCT)**

Les détenus sont normalement admissibles à la libération conditionnelle totale, accordée par la CNLC, après avoir purgé un tiers de leur peine jusqu'à concurrence de sept ans.

- Libération d'office (LO)

Suivant la Loi, la plupart des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée déterminée à qui la libération conditionnelle n'a pas été accordée, ou dont la libération a été révoquée, doivent être libérés d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine.

Pavillon de ressourcement

Ces types d'installations peuvent être situées ou non dans les réserves des Premières nations. Il existe deux types distincts de pavillon de ressourcement pour les délinquants sous la garde ou la surveillance du SCC.

Un pavillon de ressourcement établi aux termes de l'article 81 est une unité correctionnelle communautaire autochtone située dans une collectivité ayant conclu un accord avec le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada aux fins de la prestation de services de garde et de surveillance de délinquants autochtones et non autochtones. Le deuxième type est un établissement situé sur les terres du SCC et administré par le Service avec l'aide de membres d'une collectivité autochtone.

Programmes correctionnels

Les programmes correctionnels sont conçus afin d'améliorer le niveau des connaissances et des compétences chez les délinquants, et d'accroître ainsi leurs chances de réussir la réinsertion sociale après la mise en liberté.

Révocation

Si un libéré conditionnel ne respecte pas les conditions de sa mise en liberté ou est accusé d'une infraction criminelle, sa liberté sous condition (semi-liberté, liberté conditionnelle totale) est suspendue et le délinquant est réincarcéré. La Commission nationale des libérations conditionnelles tient ensuite une audience formelle où elle examine le cas en vue de décider s'il faut révoquer la liberté sous condition et maintenir le délinquant en incarcération. Sinon, la mise en liberté sous condition est rétablie.

Système de gestion des délinquants (SGD)

Principale base de données informatisée utilisée par le Service pour conserver les renseignements relatifs aux délinquants.



Venez nous voir sur le Web
à www.csc-scc.gc.ca